

N° 156

Décembre 2020

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



Trimestriel



Le prieuré de Doélan à Clohars-Carnoët - Jean Marie Bourhis, as de l'aviation
Le douanier Caffieri et ses ancêtres - Officiers et pilotes des deux marines (2^e
partie) - Les épidémies à Molène - Fâcheuse erreur - Faits divers, faits d'hier
L'actualité des libraires - L'actualité des archives - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.bzh

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie, association déclarée d'utilité publique : www.genefede.eu
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
SIRET n° 33855659000028

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <https://cgf.bzh.fr> <https://recif.cgf.bzh>
Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2022). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : Christian BOLZER, vice-président général, président d'antenne et vice-président. Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M).
Secrétaires : Thierry MARTIN, secrétaire général (B, 2020). Secrétaire-adjoint : Didier LE LAN (Q), membre de droit.
Trésoriers : Alain GAUDÉ (M, 2022) - Marcel JACOB (M, membre de droit, trésorier de l'antenne de Morlaix).
Membres : BREST : Véronique GUENEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Dominique PODEUR (2022), André KERVAREC (2026), Bernard LE GOUIL (2024), Philippe LEONI (2024), Daniel MAZÉ (2022).
MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2026), Bernard AUDIGOU (2024).
QUIMPER : Didier LE LAN (secrétaire), Pierrick CHUTO (2022), Hervé LE BOT (2024), Maryvonne TYMEN (trésorière, 2024), Philippe PIRON (2024), Jean-Yves BARVEC (2022), Bernard DIEVAL (2026), Sylvie CURIEL (2024), Dominique CLEMENT (2026), Michel LE TALLEC (2026).
(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRETAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-17h 30, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	Michel DUROSE	Véronique GUENEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h Ancien Lycée Tristan Corbière, Place Onésime Krebel, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr	Thierry NOIREL	Yvonne FLOCH	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Du mercredi au samedi : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudi 10-17 h	Christian BOLZER	Didier LE LAN	Maryvonne TYMEN

Commission informatique :

BREST : Dominique PODEUR ; MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET
QUIMPER : Robert MARHIC, Hervé LE BOT.

Responsable pour la protection des données personnelles : Thierry MARTIN
Administrateurs du forum Internet : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2019 : Cotisation individuelle : 26 € - Cotisation couple / duo 44 € - Abonnement adhérent : 18 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 29 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 44 €* - Cotisation couple / duo + abonnement pour un an (4 n°) : 62 €*.
* dont 1,60 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
Communication du CGF :

Le paiement de la somme de 18 €, incluse dans celle de 44 € ou 61 € vous permet de recevoir, en outre, vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via internet, la base du CGF, riche de 110 310 547 relevés d'actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1^{ère} année d'inscription) : 20 €. Le numéro du LIEN, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans LE LIEN est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(BREST : Carl RAULT, cg29@cgf.bzh ; QUIMPER : Christian BOLZER, bolzer.christian@wanadoo.fr)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guénal, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.bzh

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas
Tirage de ce n° 156, décembre 2020 : 5 400 exemplaires
Directeur de la Publication du LIEN : Jean François PELLAN
CPPAP n° 0523 G 88054

Sommaire du LIEN n° 156

* Sommaire et éditorial	p. 1
* L'actualité des libraires	p. 2
* L'actualité des archives	p. 4
* Jean Marie Bourhis, l'as de l'aviation de Bannalec, par Serge Cariou	p. 6
* Epidémies à Molène, par Jean-Paul Chevillote	p. 11
* Le prieuré de Doëlan à Clohars-Carnoët, par Gérard Scavenec	p. 21
* Le douanier Caffieri et ses ancêtres, par Thierry Nedelec	p. 31
* Fâcheuse erreur, par Jean-Louis Le Han,	p. 37
* Officiers et pilotes des deux marines, (1629 - 1789), 2 ^e partie, par Bernard Lutun	p. 42
* Faits divers, faits d'hier dans "La Dépêche de Brest"	p. 49

Page 1 de couverture :

Le port de Doëlan en Clohars-Carnoët.
Photo Gérard Scavenec.

Photo :

Page 2 de couverture :

L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :

L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :

Carte des paroisses et trèves avant 1789.

*Le supplément "Le cahier bleu"
est inséré dans cette revue.*

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

Tristesse et inquiétude en cette fin d'année 2020... c'est le moins que l'on puisse dire !

Tristesse de vous annoncer que le Centre Généalogique du Finistère, par décision de son Conseil d'Administration du 24 octobre, a décidé que ne serait pas renouveler notre adhésion à la Fédération Française de Généalogie, l'an prochain.

Notre association a, en effet constaté que, malgré les nombreux avertissements que nous avons donnés, la Fédération a cru bon, lors de son salon virtuel, de solliciter la société commerciale "My Heritage" pour subventionner cette opération. Il en résulte un bandeau publicitaire, pendant une durée de un an, sur le site virtuel de la FFG de cette société. Pour couronner le tout, on l'a autorisé à dispenser trois conférences en sa faveur, sans parler d'intervention de généalogistes commerciaux, pour expliquer, par exemple, comment démarrer sa généalogie.

Cette goutte d'eau, qui a fait déborder le vase, faisait suite à d'autres décisions prises sans concertation avec le Conseil d'administration, lesquelles ont des incidences financières fortes. Inutile de lister tout cela. Trop, c'était trop pour nous, qui considérons que la Fédération doit surtout promouvoir les associations membres et les aider à progresser et non offrir une vitrine à des sociétés commerciales.

Ce n'est pas forcément un adieu. Cela peut n'être qu'un au revoir temporaire, si la Fédération décide de changer de politique.

Inquiétude, car les Archives départementales du Finistère viennent de nous indiquer la refonte totale de leur site, ce qui est en soi est une bonne chose, mais va se révéler lourd de conséquence pour nous. En effet, comme vous le savez, à partir de nos relevés, nous faisons des renvois sur des URL des images des archives, qui vont toutes disparaître. Du jour au lendemain, notre travail de plusieurs années va s'écrouler. Malheureusement, le service des archives n'a pu mettre en place des tables de concordance entre les anciennes URL et les nouvelles. Il va donc falloir reprendre tout et nous n'avons pas idée du temps que cela va demander à nos informaticiens pour rétablir les liens.

La bonne nouvelle, c'est que les archives mettent cette fois en activité des liens pérennes, qui faciliteront la vie des généalogistes dans le futur... à condition qu'il n'y ait pas un autre changement de prestataire dans quelques années ! Le clic sur les icônes AD, va donc être inefficace un certain temps, mais vous aurez toujours l'accès aux icônes AM ou CGF, car les liens vers ces images ne sont pas impactés, puisque complètement indépendants des archives départementales.

Est-ce que le père Noël, dans sa hôte, nous apportera de bonnes nouvelles ? Un rétablissement rapide des liens vers les images des archives, un déconfinement, un retour à une vie normale faite de rencontres sans risque et sans masque ?

Souhaitons que le meilleur soit devant nous pour une belle et bonne année 2021.

Nedeleg laouen ha Bloavez mat deoc'h !

Jean François Pellan

L'actualité des libraires

Brest, port d'explorateurs

Ouvrage collectif sous la direction de Michel Morvan,
Institut français de la Mer - Bretagne occidentale
Editions Locus Solus,
ISBN 978-2-36833-271-9



De Brest se sont élan-
cées des expéditions mari-
times majeures, dont les
plus connues sont celles
de Bougainville, Lapé-
rouse, Borda, Kerguelen,
Charcot...

L'exploration océanique
nourrit le mythe de la
conquête de nouveaux
espaces vierges et de la
compréhension de la na-
ture. Cette soif de décou-
vrir, d'entreprendre est
particulièrement vivace à
Brest.

Ce livre présente un
voyage en images dans
trois siècles d'innova-
tions, en partenariat avec

les principales structures de cette histoire ininterrompue : la Ma-
rine Nationale, le Musée National de la Marine, le Service Historique
de la Défense, le SHOM, l'Ifremer, l'Institut Paul-Émile Victor, l'Université de Bretagne Occidentale, l'École Navale, l'École Nationale Supérieure des Sciences et Techniques Avancées de Bretagne, etc.

Savants, explorateurs et gens de mer ont fait fructifier à Brest
une culture de la découverte du monde. Elle se nourrit du passé,
irrigue le présent et éclaire le futur. L'Ancien Régime y installa
l'Académie de Marine, aujourd'hui le Campus Mondial de la Mer
regroupe les entreprises, institutions et organismes majeurs dans
ce domaine.

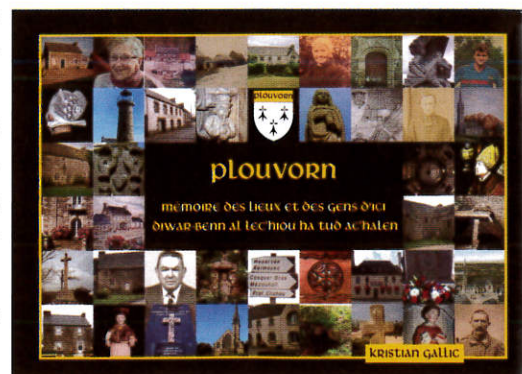
Vingt-cinq spécialistes et plus de trois cents images et cartes
apportent un éclairage original sur des expéditions qui se décli-
nent aujourd'hui dans les trois dimensions, terrestre, maritime et
sous-marine. Elles offrent des perspectives pour que l'Homme
s'adapte aux grands défis environnementaux, économiques et
culturels, à l'heure des changements climatiques et des boule-
versements associés.

Un très beau livre, à offrir et à s'offrir pour les fêtes !

Plouvorn,

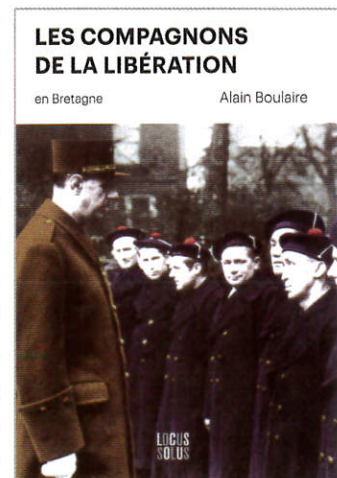
Mémoire des lieux et des gens d'ici
Kristian Gallic
ISBN 9782951401945

C'est le cinquième
ouvrage que l'auteur
consacre à Plouvorn.
Il aborde plusieurs
thèmes, dont la pré-
histoire, l'Armorique
romaine et bien sûr
la fondation de la pa-
roisse primitive, dont
le nom vient de celui
de Saint Mahouarn,
assimilé par l'Église à celui de Saint Hervé. Le grand intérêt de ce
livre, pour ceux qui s'intéressent à cette commune, réside dans
l'étude de tous les lieux, leurs descriptions et bien sûr leurs tra-
ductions. La dernière partie du livre est consacrée aux noms de
femmes et d'hommes qui ont un lien avec Plouvorn ou qui ont
contribué à sa notoriété. Les généalogistes apprécieront particu-
lièrement toutes ces biographies, mais également les nombreuses
photos des personnes citées, que l'auteur a minutieusement re-
cherchées.



Les Compagnons de la Libération en Bretagne,
par Alain Boulaire,
Editions Locus Solus,
ISBN 978-2-36833-291-7

Le titre de compagnon de la Libé-
ration a été décerné pour récompenser
les personnes, les unités militaires
et les collectivités civiles qui se sont
signalées dans l'œuvre de libération
de la France et de son empire. L'Ordre
ne comporte qu'un seul grade et un
seul insigne, la Croix de la Libération,
remise sans critères d'origine, d'âge
de statut ou de nationalité. Contraire-
ment à d'autres plus galvaudées, cette
distinction a été attribuée avec une
grande parcimonie par son fondateur
et grand maître, le général De Gaulle.



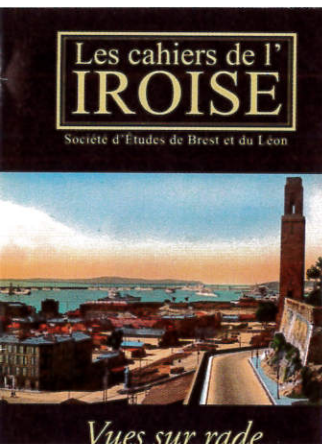
Cet ouvrage vient à point nommé alors que vient de décéder l'un des deux derniers survivants centenaires de l'Ordre.

Les Bretons sont particulièrement bien représentés : sur les 1038 Compagnons, il y en a près de cent. Dès 1940, le général De Gaulle, passant en revue les premiers "Français Libres" à Londres, s'était étonné du nombre de Sénans qui avaient quitté leur île pour le rejoindre. Alain Boulaire retrace le parcours de ces héros, hommes, femmes, et même un enfant, Mathurin Henrio, le plus jeune des Compagnons, un petit Morbihannais de quatorze ans, abattu en février 1944 par des soldats allemands. Certains de ces compagnons nous sont bien connus, mais l'auteur rend ici hommage à tous ces Bretons "ordinaires" qui avaient refusé la défaite et contribué à rendre à la France son honneur.

Les Cahiers de l'Iroise

Vues sur rade – Hors série n° 8

Septembre 2020



La Société d'Études de Brest et du Léon poursuit sa publication à thème avec ce Hors série consacré à la plus belle rade du monde, si l'on en croit ce qu'écrivait Charles Colbert de Croissy, en 1665.

Pour apprécier cette beauté, le musée des Beaux-Arts de Brest nous propose quelques belles reproductions de tableaux consacrés à cette rade, suivies de photos de rues sur rade.

Brest a été une ville fortifiée, de même que sa rade. Patrick Jadé nous entraîne sur ce balcon défensif qu'était le fort du corbeau, dû à l'action de Vauban, qui domine la rade de près de 50 mètres. Ce fort a été armé à diverses époques jusqu'à la fin de la Grande Guerre, puis reprend du service en 1922. Les Allemands, pendant la seconde guerre mondiale, l'occuperont bien sûr. Sa vocation militaire est maintenant terminée, car devenu propriété du Conservatoire du littoral en 2008, en vue d'une ouverture au public après aménagement.

Rémi de Kersauson nous entraîne dans un article étonnant concernant le saut à la mer, qui devait se pratiquer par les nouveaux mariés ou ceux qui avaient bâti une maison, normalement tous les trois ans lors de l'installation du nouveau maire. Bien entendu, les bourgeois payaient pour sauter à leur place !

La rade se prête à des arrivées ou à des départs de chefs d'État. Patrick Gourlay nous décrit ainsi l'arrivée impériale de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, puis le spectacle républicain en 1896, suite au voyage de Félix Faure, le départ en majesté du président Emile Loubet en 1902 à destination de la Russie, sans oublier les départs en voyage présidentiel de Charles de Gaulle. Tous les chefs d'État se sont succédé dans

la rade de Brest, qui devient ainsi le haut lieu du sacre présidentiel.

La rédaction a sélectionné deux articles hors du thème, l'un consacré à un livre de comptes relatif à la *Marie Jeanne*, un navire d'Argenton, l'autre à Félix Barret (1807-1888), peintre des villageois du Bas-Léon, dont les dessins permettent d'avoir une vision sur une époque disparue et d'imaginer la vie de nos ancêtres à différents moments.

Remonter son arbre par Internet et en archives,

par Marie-Odile Mergnac

Éditions Archives et Culture

ISBN : 9782350773735

Encore un manuel de généalogie, me direz-vous. Soit !

Mais quel livre, car l'auteur a eu l'excellente idée de le découper en chapitres en relation avec le temps : de nos jours à 1945, la seconde guerre mondiale, l'entre deux guerres, la première guerre mondiale, de 1914 à 1870, de 1870 à 1815, de 1815 à 1789, le XVIII^e siècle et avant 1700.

Ce découpage chronologique est pleinement justifié, car chaque période a des spécificités bien particulières avec des explications fouillées, bien détaillées, fournissant les sources archivistiques, voire les adresses internet.

Il va vous permettre de retracer votre histoire familiale, de remonter le temps en franchissant les étapes, vous donner sans doute de nouvelles idées avec des pistes inattendues. A chaque fois que vous remonterez une étape dans le temps de l'un de vos ancêtres, n'hésitez surtout pas à vous plonger dans la période le concernant que l'auteur a mis en exergue. Vous pourrez imaginer plus facilement ce que fut alors la réalité de sa vie dans le contexte de l'époque.

Pratiquement un Français né dans le dernier quart du siècle précédent a, au moins, parmi ses ancêtres, un étranger. Sur une trentaine de pages, l'auteur fait le point sur tous ces étrangers qui sont venus en France, explique ce qu'il faut savoir quand on veut remonter une généalogie à l'étranger ou rechercher ses lointains cousins aux origines françaises qui ont émigré en Amérique du sud, au Québec, aux États-Unis, par exemple. Vous aimerez certainement ces récits de vie, qui fourmillent dans cet ouvrage, qui se lit comme un roman.

Chaque page est en soi, une petite pépite, très bien illustrée, ce qui rend ce livre bien agréable à tout point de vue. Un trésor d'informations généalogiques, que l'on devrait s'offrir ou se faire offrir en cette période de fêtes. Par son côté généraliste, c'est certainement le meilleur livre généalogique de l'année 2020. ■

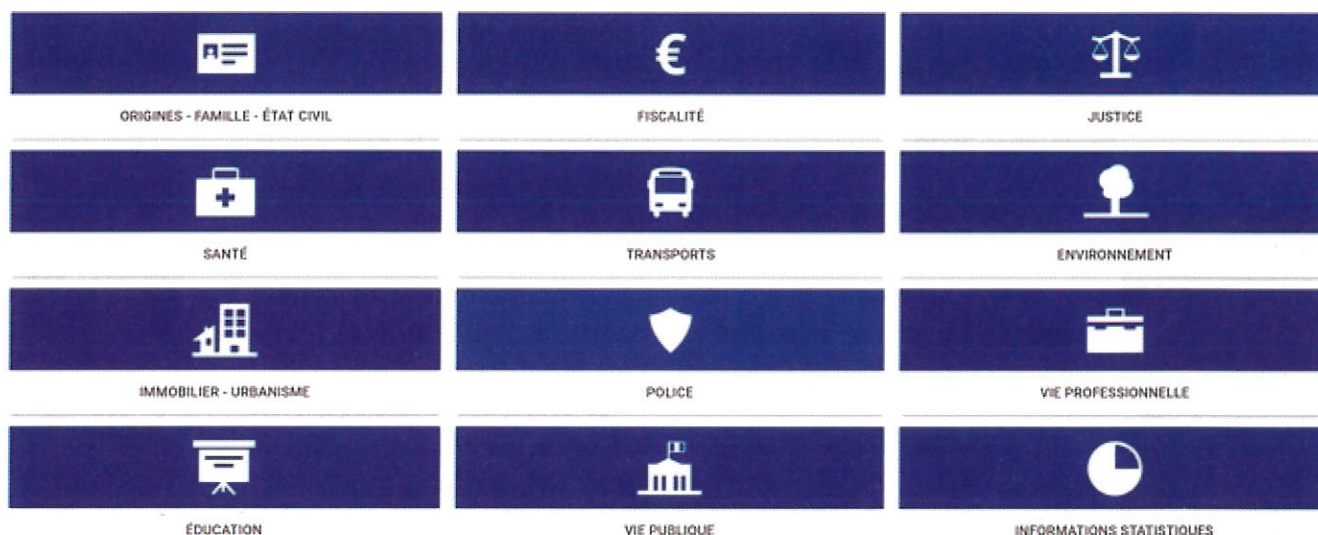


L'actualité des Archives

Archives : connaître ses droits Le site France Archives



Je choisis ma thématique :



Le site France Archives :
<https://francearchives.fr/@docs/choix-thematique>
avec son tableau vous indique les cas qui se présentent à vous lors de vos recherches.
Cliquez sur l'une des propositions, afin de trouver réponse à votre question.
C'est extrêmement bien fait et très didactique.

Archives du Finistère

Fermetures en série

Après le premier confinement, on avait espéré pouvoir repartir sur un bon pied pour l'accès aux archives.

La première mauvaise nouvelle est venue avec la réduction des horaires d'ouverture de la salle de Brest des archives départementales, qui ne sera plus ouverte qu'un jour par semaine, soit le mardi. Tout se met en place progressivement pour que cette salle de lecture soit fermée. Il sera alors facile de nous dire que vu son peu de fréquentation, qu'il n'y a plus d'intérêt à l'ouvrir. Un arrêté conjoint du Conseil départemental et des archives municipales et communautaires de Brest a vu le jour le 23 septembre dernier, pour une gestion mutuelle des salles.

Il est bien dommage que cette mutualisation ne concerne que des salles. N'aurait-il pas été possible de réserver, par internet, à l'avance, des documents des archives départementales pour qu'un employé du service municipal, ultérieurement, les mette à disposition du chercheur et les récupère après la consultation ? On crée des maisons de service un peu partout,

mais pour les archives, ce petit service qu'une administration pourrait rendre à l'autre semble bien difficile à mettre en place. Il aurait été, pourtant, le bienvenu, pour faciliter la vie des chercheurs.

La seconde mauvaise nouvelle, c'est qu'avec la seconde vague de confinement, les services d'archive ont été fermés partout en France, sauf dans de très rares cas. Il a pourtant été communiqué que les services publics seraient ouverts pendant ce nouveau confinement. Force est de constater que les Archives ne sont donc pas un service public. Comprenez qui pourra ! La CGT archives, dans un message, récrimine contre deux ou trois services qui sont restés ouverts et demande à M^{me} la ministre de la Culture, de siffler la fin de la partie. Pour cette organisation syndicale, l'ouverture au public n'est pas la mission principale ni la priorité des services d'archives...

Reste à savoir, combien de temps les archives vont rester dans cette situation de confinement. Le seront-elles encore, le jour où notre revue sortira, fin décembre ?

Adobe Flash et la visionneuse

Pour leur site internet, les AD29 utilisent le logiciel Adobe Flash Player, afin de pouvoir visionner les documents numérisés.

Ce logiciel Flash Player disparaîtra le 1^{er} janvier 2021.

Les Archives départementales du Finistère devraient apporter une solution avant la fin de cette année. Elles vont, en effet,

abandonner Mnesys et traiter avec une nouvelle société.

Cela va remettre en question bon nombre des liens qui avaient été mis en place, à partir de nos relevés et certainement donner un travail considérable à nos informaticiens.

Des perturbations sont donc à prévoir jusque dans nos relevés, malheureusement.

Mise en ligne des instruments de recherche

<http://www.archives-finistere.fr/blog/192-nouveaux-instruments-de-recherche-en-ligne>

Dans cette sinistrose ambiance, enfin une bonne nouvelle ! Pour faciliter les recherches, la quasi-totalité des inventaires des séries anciennes (avant 1790) et modernes (avant 1940), qui n'était pas en ligne, a été numérisée et mis à disposition des chercheurs sur le site internet des AD29. On peut donc, maintenant, préparer sa recherche avant de se déplacer pour consulter.



Voici le classement actuel, qui rend caduques certaines informations qui se trouvaient dans le guide des archives :

- Série A :** Actes du pouvoir souverain et domaine public (archives anciennes)
- Série AV :** Archives sonores et audiovisuelles (archives privées)
- Série B :** Cours et juridictions (archives anciennes)
- Série C :** Administrations provinciales avant 1790 (archives anciennes)
- Série D :** Instruction publique, sciences et arts (archives anciennes)
- Série E :** Féodalité. Communes. Bourgeoisie. Famille. État civil. Officiers publics et ministériels. Commissaires-priseurs (toutes périodes)
- Série ETP :** Fonds particuliers d'établissements et organismes publics (toutes périodes)
- Série Fi :** Documents figurés entrés par voie extraordinaire (archives privées)
- Série G :** Clergé séculier (archives anciennes)
- Série H :** Clergé régulier (archives anciennes)
- Série J :** Archives privées (toutes périodes)
- Série K :** Lois, ordonnances, arrêtés (archives modernes)
- Série L :** Administrations et tribunaux (archives de la période révolutionnaire)
- Série M :** Administration générale et économie (archives modernes)
- Série N :** Administration et comptabilité départementales (archives modernes)
- Série Num :** Reproductions numériques de documents d'archives (toutes périodes)
- Série O :** Administration et comptabilité communales (archives modernes)
- Série P :** Finances. Cadastre. Postes (archives modernes)
- Série Ph :** Reproductions photographiques de documents d'archives (toutes périodes)
- Série Q :** Domaine. Enregistrement. Hypothèques (archives des périodes révolutionnaire et moderne)
- Série R :** Affaires militaires, organismes de temps de guerre (archives modernes)
- Série S :** Travaux publics et transports (archives modernes)
- Série T :** Enseignement, affaires culturelles, sports (archives modernes)
- Série U :** Justice (archives modernes)
- Série V :** Cultes (archives modernes)
- Série V dépôt :** Archives paroissiales déposées (archives privées, XIX^e siècle)
- Série W :** Archives publiques postérieures à 1940
- Série X :** Assistance et prévoyance sociales (archives modernes)
- Série Y :** Établissements pénitentiaires (archives modernes)
- Série Z :** Sous-préfectures (archives modernes) ■

Jean Marie Bourhis, l'as de l'aviation de Bannalec

par Serge CARIOU, CGF n° 13229 B.

Lorsqu'il vient au monde, le 22 juillet 1888 au hameau de Guernic en Bannalec, rien ne prédispose Jean Marie Marc Bourhis à la carrière courte mais glorieuse qu'il connaîtra dans le domaine de l'aéronautique. Même si, trente ans plus tôt, un autre Jean Marie, Le Bris celui-là, natif de Concarneau, ville située à moins de dix kilomètres de Bannalec, a fait décoller de Sainte-Anne-la-Palud en Plonevez-Porzay, sa barque ailée.



Jean Marie Bourhis

Jean Marie Bourhis est le deuxième enfant de Jean Marie, natif de Riec-sur-Belon, et de Marie Anne Furic, originaire de Kernevel. Ce couple d'agriculteurs exploite une petite ferme à Guernic. Jean Marie obtient son certificat d'études, mais à l'inverse de ses trois sœurs qui retournent ensuite travailler à la ferme familiale, il entre au collège. Il obtient, chose rare à l'époque pour un fils de cultivateur, son brevet.

Dès l'obtention de son diplôme en 1904, il est employé en qualité de clerc, par M^e Yves François Tanguy, notaire à Bannalec.

Ce dernier, lui aussi fils de cultivateur, a réussi à s'élever dans l'échelle sociale grâce à ses études et fait partie des notables bannalecois. Ce personnage atypique prend

Jean Marie sous son aile et le considère comme le fils qu'il n'a pas eu. Jean Marie Bourhis travaille donc aux écritures, pendant trois ans, dans cet office notarial.

Mais ces fonctions de rond-de-cuir et de gratte-papier ne le satisfont pas, il rêve d'aventures et de grands espaces.

Le 15 novembre 1907, il se rend à la mairie de Lorient pour y contracter un engagement au 1^{er} Régiment de spahis, cantonné en Afrique du Nord. Il rejoint ensuite le Maroc, où il reste deux ans. Il y obtient le grade de brigadier le 28 avril 1909, mais il est cassé de ce grade un an plus tard, juste avant de rejoindre le 3^e Régiment de spahis, à Bône, en Algérie.

Les longues chevauchées dans le désert n'ont pas laissé de souvenirs impérissables à Jean Marie Bourhis. Il est libéré de ses obligations militaires le 15 novembre 1910, à la fin de sa période de trois ans d'engagement.

Début 1911, M^e Tanguy reprend Jean Marie à son office, où il retrouve ses fonctions aux écritures.



Yves Tanguy, °
16.01.1876, +01.04.1943 Bannalec, sé-
nateur de 1931 à 1939

N° 136

Bourhis

Jean Marie Marc

22 juillet

LAN mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt-deux juillet, à l'heure de midi devant nous Yves Louis, maire et
Officier public de l'État Civil de Bannalec, a comparu Bourhis Jean Marie, cultivateur
agé de sept-quaatre ans ;

le quel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né avant six à neuf
heures du soir, en sa demeure sise au Guernic, en Bannalec, de lui déclarant, et de
Marie Anne Furic, son épouse, ménagère, âgée de vingt-trois ans,
domiciliée audit Guernic

Et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Jean Marie Marc

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Furic Marc, cultivateur,
agé de cinquante-neuf ans, domicilié à Kernevel et à Kernevel
Anwikel, commerçant, âgé de cinquante-huit ans, domicilié à
Bannalec. Et après lecture, le père et la mère légitime ont
signé avec nous Furic Marc avant de faire ne le savoir

Donc M. Yves Louis décide et en vertu du jugement du 1^{er} février 1888

Yves Louis Monsieur Yves

Acte de naissance de Jean Marie Marc Bourhis

Depuis un an, M^e Tanguy est devenu conseiller général de Bannalec, il le restera trente ans. L'année suivante, en 1912, il est élu, à l'étonnement de tous, sous l'étiquette de la Gauche Démocratique, à la mairie de Bannalec. Il occupe ces fonctions, jusqu'en 1942, lorsque le gouvernement de Vichy le force à démissionner. Yves François Tanguy est aimé de tous et il ne se départ jamais de son costume traditionnel et de son chapeau à guides, que ce soit dans ses fonctions électives ou à son étude. On le voit ainsi vêtu du costume traditionnel de Bannalec, siéger au Sénat de 1931 à 1939.

M^e Tanguy, n'ayant qu'une fille et ayant pris Jean Marie en affection, pense à lui pour reprendre son office, lorsqu'il cessera ses activités. Il le convainc donc de s'inscrire à l'École du notariat à Paris et s'engage à payer ses frais de scolarité. En 1912, Jean Marie quitte une nouvelle fois Bannalec et s'installe à Neuilly-Plaisance, dans le département de la Seine-et-Oise, afin d'y suivre une longue formation pour devenir notaire.

En ce début du XX^e siècle, l'aéronautique est en plein essor, des terrains se créent partout et les meetings d'aviation attirent des foules de curieux. Jean Marie devient un incontournable de ces rassemblements. Les études ne l'intéressent plus ; il veut, comme il le disait enfant à ses parents, devenir aviateur.

En 1909, Louis Blériot, après avoir effectué la première traversée de la Manche en avion, transfère son atelier d'*avionnerie* de Neuilly-sur-Seine, où l'espace manquait, au Buc, près de Versailles, sur un terrain de deux cents hectares. Il y plante son aérodrome privé, l'Aéroparc du Buc, et en 1913 il ouvre son école de pilotage.

C'est donc vers cette école créée par le titulaire du brevet de pilote français n°1, que se tourne Jean Marie, lorsqu'il décide de devenir pilote. En février 1913, il commence sa formation au Buc, sur aéroplane Blériot-Gnome. Il y côtoie des élèves pilotes, boursiers du Comité National de l'Aviation Militaire qui passent le brevet de pilote militaire et quelques passionnés qui veulent obtenir le brevet civil.

L'École de notariat étant totalement oubliée, Jean Marie suit sa formation avec succès et le 24 avril 1913, il obtient le brevet de pilote n°1297, délivré par l'Aéro-club de France. Il réussit ses trois vols de cinq kilomètres obligatoires, dont un vol de nuit, ainsi que la partie théorique portant sûr la lecture des cartes, de la météo, et sur des questions de mécanique.

Dès l'obtention de son brevet, il enchaîne les meetings aériens, où les pilotes sont bien payés, afin de pou-



voir rembourser rapidement les frais engagés pour sa formation aéronautique. Le 13 juillet, il participe à celui de Quimperlé. À l'issue de cette réunion, il redécoupe, effectue trois tours du clocher de Bannalec et se pose dans un champ, près de la ferme familiale, où il passe la fête du 14 Juillet.

En 1910, suite aux nombreux accidents d'avion, a été créé un prix doté de dix mille francs et destiné à récompenser l'inventeur du meilleur parachute.

Frédéric Bonnet, un inventeur, a mis au point un parachute qui a été expérimenté pour la première fois le 19 août 1913, par l'aviateur Célestin Pégoud, au-dessus de l'aéroport de Châteaufort-en-Yvelines. Pégoud saute en abandonnant un vieil appareil Blériot, sacrifié pour l'occasion.

Pour valider son parachute, Frédéric Bonnet fait appel à Jean Marie et à un autre pilote, Alfred Lemoine, pour réitérer cet exploit. Cette fois deux personnes doivent embarquer dans l'avion. Un premier essai est effectué le 22 février 1914 sur l'aérodrome de Juvisy Port-Aviation. En fin d'après-midi, Alfred Lemoine fait décoller l'appareil, Jean Marie Bourhis est passager, solidement attaché à son parachute placé dans une caisse en bois, à l'arrière du fuselage.

Après avoir effectué plusieurs tours de l'aérodrome et avoir atteint l'altitude de cinq cents mètres, Lemoine effectue un piqué et actionne la poignée qui ouvre le couvercle de la boîte et libère le parachute. Jean Marie, tiré par le parachute, quitte l'avion et descend lentement suspendu à son équipement. Pendant que l'avion se pose, un vent de 70 km/h entraîne le parachutiste qui survole l'aérodrome et tombe dans la Seine à un kilomètre de là.

Quinze jours plus tard, le 8 mars, au même endroit, les deux pilotes reprennent l'air, devant la commission scientifique du ministère de la Guerre. Ils effectuent plusieurs sauts à différentes hauteurs, de cinquante à cinq



Saut en parachute de Jean Marie Bourhis

cents mètres d'altitude. Ce jour-là, Bourhis atterrit à chaque fois sur le sol, en douceur.

Le 13 avril, invités à un meeting à Vienne en Autriche, pour y présenter leurs sauts en parachute, Lemoine et Bourhis décollent du camp d'aviation d'Aspern. À une altitude de cinq cents mètres, le pilote déclenche le système d'ouverture du parachute. Bourhis est tiré hors de l'avion, mais de son dos, il heurte le gouvernail de profondeur de l'avion. Pendant qu'il descend lentement, il voit l'avion, qui est devenu ingouvernable, piquer vers le sol. L'avion s'écrase au sol, juste après que Lemoine a sauté de l'appareil, mais lui sans parachute.

Jean Marie atterrit brusquement, retenu par son parachute. Lemoine souffre de contusions multiples et d'une fracture du fémur, Bourhis de blessures au dos. Les deux pilotes qui ont survécu à l'accident sont amenés à l'hôpital. Le lendemain, sorti des soins, Jean Marie est de retour sur l'aérodrome et demande la permission de piloter afin de faire une démonstration de voltige, ce qui lui est refusé par les organisateurs du meeting.

Le 23 mai, Jean Marie est nommé chef pilote aux établissements Louis Blériot, en remplacement de François Deroye, mort brûlé vif, un mois plus tôt, le 19 avril, dans une collision aérienne, sur l'Aéroparc du Buc.

Le 11 juin, lors d'un vol d'essai au Buc, il effectue des virages sur l'aile suivis d'une descente en spirale, lorsqu'en survolant les arbres de l'aérodrome, son avion est pris dans des turbulences et vient s'écraser au sol. Il est sorti de

l'appareil sans aucune fracture, mais sérieusement commotionné. Il ne pilote pas pendant plus d'un mois.

Mais le 3 août intervient la déclaration de guerre, Jean Marie est mobilisé le lendemain au 3^e Régiment d'artillerie coloniale. Peu importe à l'armée qu'il soit un pilote reconnu, il doit regagner le régiment dans lequel il est réserviste. Il rejoint donc son affectation, manœuvre vers la Meuse et la Belgique, participe au repli sur la Champagne.

Il arrive malgré tout à se faire détacher le 19 février 1915, au Régiment de génie aérien. Il obtient rapidement son brevet de pilote militaire et fait partie de l'escadrille 39, à Toul.

Il remporte sa première victoire en juin 1915, sur avion Caudron.

Puis il pilote un Nieuport de chasse, et abat le 22 septembre un biplace allemand, au-dessus de Pont-à-Mousson.



Le 8 octobre 1915, il est nommé sous-lieutenant, ses camarades le surnomment "le chasseur de taupes", au regard de ses capacités à attaquer en rase-mottes les positions ennemies.

Deux jours plus tard, toujours à Pont-à-Mousson, il abat un Aviatik allemand.

Le 11 décembre 1915, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la croix de guerre avec palmes, ayant obtenu deux citations à l'ordre de l'armée.



lui aussi, sacrifiera sa vie, quelques années plus tard, pour la France : le sous-préfet de Châteaulin, Jean Moulin. ■



Monument aux morts de Bannalec : statue de Marie Bourhis, par René Quillivic

Le 14 mars 1916, alors qu'il survole la Meuse, il engage le combat contre plusieurs avions ennemis ; mitraillé, il est blessé au bassin, mais il réussit néanmoins à poser son appareil.

Il décède huit jours plus tard, le 22 mars, à l'ambulance 235, à Chaumont-sur-Aire, dans le département de la Meuse, des suites de ses blessures.

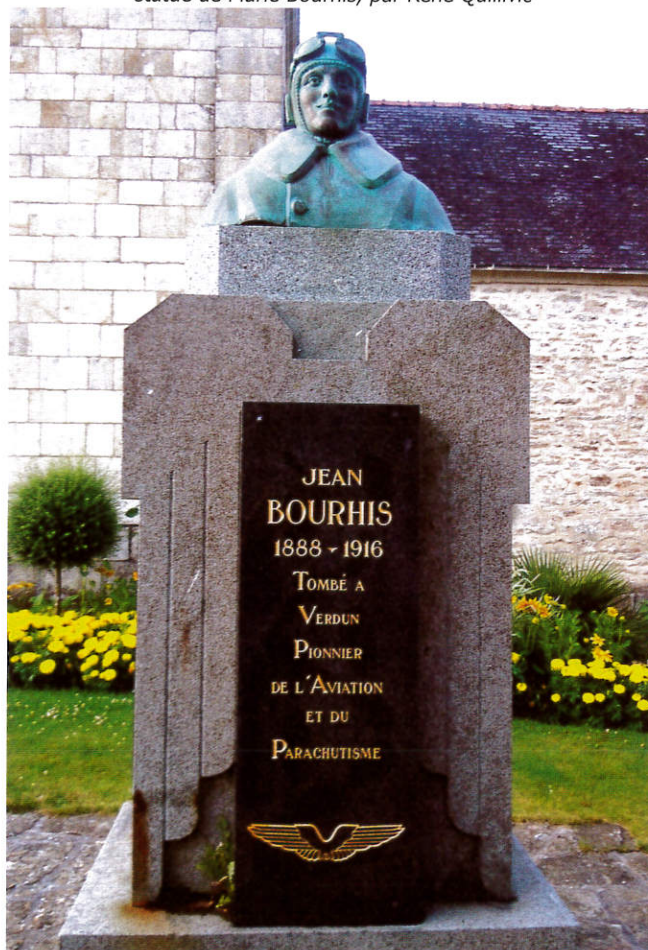
Le 28 mai 1922, Yves François Tanguy, entouré des personnalités représentatives du canton et du sous-préfet de Quimperlé, inaugure le monument aux morts de Bannalec, qui honore la mémoire des trois cent cinquante-quatre enfants de la commune, morts lors de la Grande Guerre.

Le Finistérien René Quillivic, choisi pour sculpter cette œuvre, a pris comme modèle Marie Bourhis, sœur de Jean Marie.

Deux mois et demi plus tard, la dépouille de Jean Marie rejoint le cimetière de Bannalec.

Le 31 août 1930, un comité sous la présidence du maire organise un meeting aérien à Bannalec, dans le but de récupérer des fonds, afin d'ériger une statue en hommage à Jean Marie Bourhis.

Associé à une souscription publique, cette manifestation permet au sculpteur François Bazin de créer ce monument, inauguré le 11 septembre 1932, par le maire, Yves François Tanguy, vêtu, bien entendu du costume traditionnel de Bannalec. Était également présent ce jour-là, pour représenter le préfet du Finistère, un homme qui,



Monument à Jean Marie Bourhis, inauguré en 1932 par Yves Tanguy, maire.

Ascendance de Jean Marie BOURHIS

Génération I

1 Jean Marie **BOURHIS** ° 22.07.1888 BANNALEC + 22.03.16 CHAUMONT SUR AIRE (55)

Génération II

2 Jean Marie **BOURHIS** ° 15.01.1864 RIEC
3 Marie Anne **FURIC** ° 21.01.1865 KERNEVEL x 17.01.1886 KERNEVEL

Génération III

4 Pierre **BOURHIS** ° 24.11.1827 RIEC
5 Catherine **COADIC** ° 17.04.1835 RIEC x 17.05.1854 RIEC + 29.11.1885 RIEC
6 Marc **FURIC** ° 12.12.1829 NIZON + 02.07.1906 KERNEVEL
7 Jeanne Marie **KERHERVÉ** ° 13.06.1836 BANNALEC x 08.07.1856 BANNALEC

Génération IV

8 Pierre **BOURHIS** ° 01.01.1795 RIEC + 28.08.1870 RIEC
9 Marie Jeanne **PERON** ° 17.04.1802 BANNALEC x 07.02.1820 RIEC + 05.02.1872 RIEC
10 Pierre Henri **COADIC** ° 27.01.1806 RIEC + 11.03.50 RIEC
11 Marie Catherine **FURIC** ° 16.01.1810 NIZON x 14.07.1829 NIZON
12 Marc **FURIC** ° 04.03.1807 NIZON
13 Jacqueline **LE GOFF** ° 26.03.1796 BANNALEC x 18.02.1829 NIZON + KERNEVEL
14 Guillaume **KERHERVÉ** ° 16.11.1807 BANNALEC + 22.09.1857 BANNALEC
15 Jeanne Marie **QUENEHERVÉ** ° 25.02.1807 ROSPORDEN x 28.07.1830 ROSPORDEN + 20.03.1843 BANNALEC

Génération V

16 Guillaume **LE BOURHIS** ° 02.06.1766 RIEC + 14.12.1844 RIEC
17 Jacqueline **LE BECHENNEC** ° 20.10.1754 RIEC x 21.02.1781 NIZON + 01.12.1826 RIEC
18 Yves **PERON** ° 16.06.1766 BANNALEC + 03.02.1825 BANNALEC
19 Hélène **LE NAOUR** ° 06.12.1766 BANNALEC x 23.01.1782 BANNALEC + 08.11.1820 BANNALEC
20 Henri **COADIC** ° 27.08.1767 SCAËR + 07.04.1825 RIEC
21 Anne **NAVINER** ° 25.01.1779 RIEC x 26.10.1802 RIEC + 03.04.1837 RIEC
22 Marc **FURIC** ° 03.05.1769 NIZON + 14.05.1852 NIZON
23 Marguerite **MAHÉ** ° 15.04.1781 BANNALEC x 28.01.1795 NIZON + 20.04.1839 NIZON
24 Marc **FURIC** ° 03.05.1769 NIZON + 14.05.1852 NIZON
25 Marguerite **MAHÉ** ° 15.04.1781 BANNALEC x 28.01.1795 NIZON + 20.04.1839 NIZON
26 Yves **LE GOFF** ° 30.03.1755 RIEC + 06.12.1830 NIZON
27 Marie **KERVAGORET** ° 22.08.1764 RIEC x 13.02.1787 NIZON
28 Guillaume **KERHERVÉ** ° 24.01.1770 BANNALEC + 29.11.1844 BANNALEC
29 Marie **SINQUIN** ° 11.02.1777 KERNEVEL x 24.07.1792 KERNEVEL + 04.09.1812 BANNALEC
30 Jean **QUENEHERVÉ** ° 14.10.1782 ROSPORDEN + 28.09.1837 ROSPORDEN
31 Jeanne Marie **LE NAOUR** ° 28.06.1785 MELGVEN x 27.06.1802 ROSPORDEN

Génération VI

32 François **LE BOURHIS** ° 30.04.1742 RIEC + 09.05.1781 RIEC
33 Marie Anne **LE CELLIN** ° 07.12.1734 NEVEZ x 19.11.1760 RIEC + 24.09.1768 RIEC
34 Yves **LE BECHENNEC** ° 04.11.1718 RIEC + 01.05.1773 NIZON
35 Marie Anne **HERVÉ** ° 1723/.... MOËLAN x 21.02.1748 MOËLAN + 15.04.1773 NIZON
36 Yves **PERON** ° 19.04.1717 BANNALEC + 16.05.1782 BANNALEC
37 Anne **LE GOC** ° 20.11.1732 KERNEVEL x 29.06.1762 BANNALEC + 10.04.1797 BANNALEC
38 Charles **LE NAOUR** ° 28.05.1735 BANNALEC + 14.10.1779 BANNALEC
39 Hélène **LE GARREC** ° 25.10.1745 BANNALEC x 12.02.1766 BANNALEC + 12.05.1776 BANNALEC
40 René **COADIC** ° 22.11.1724 SCAËR + 16.06.1780 SCAËR
41 Marie **YVES** ° 12.01.1742 SCAËR x 25.06.1766 SCAËR
42 Pierre **NAVINER** ° 01.06.1754 RIEC + 25.07.1804 RIEC
43 Anne **RIVOAL** ° 23.02.1760 RIEC x 04.07.1775 RIEC + 20.03.1783 RIEC
44 Jean **FURIC** ° 20.06.1727 TREGUNC + 15.01.1774 NIZON
45 Marie Louise **GUENNIC** ° 16.03.1727 NIZON x 08.02.1747 NIZON + 28.01.1779 NIZON
46 Yves **MAHÉ** ° 30.01.1756 NIZON
47 Catherine **BERTHOU** ° 11.07.1753 RIEC x 06.02.1770 RIEC + 12.08.1821 NIZON
48 Jean **FURIC** ° 20.06.1727 TREGUNC + 15.01.1774 NIZON
49 Marie Louise **GUENNIC** ° 16.03.1727 NIZON x 08.02.1747 NIZON + 28.01.1779 NIZON
50 Yves **MAHÉ** ° 30.01.1756 NIZON
51 Catherine **BERTHOU** ° 10.07.1753 RIEC x 06.02.1770 RIEC + 02.08.1821 NIZON
52 Louis **LE GOFF** ° 11.09.1721 RIEC
53 Marie **DAGORN** ° 1722 NIZON x 17.01.1748 NIZON + 06.03.1791 BANNALEC
54 Jean **KERVAGORET** ° 11.08.1720 RIEC + 30.11.1779 NIZON
55 Geneviève **LOLICHON** ° 25.12.1722 RIEC x 14.02.1746 RIEC + 19.03.1781 NIZON
56 Joseph **KERHERVÉ** ° 07.09.1746 BANNALEC + 06.02.1787 BANNALEC
57 Catherine **ROUAT** ° 23.01.1747 BANNALEC x 29.02.1764 BANNALEC + 04.04.1746 BANNALEC
58 Louis **SINQUIN** ° 04.04.1748 KERNEVEL + 27.01.1815 SCAËR
59 Isabelle **BOISEDAN** ° 12.06.1751 KERNEVEL x 18.01.1769 KERNEVEL + 20.05.1811 KERNEVEL
60 Jean **QUENEHERVÉ** ° 29.08.1738 ROSPORDEN + 11.12.1809 ROSPORDEN
61 Jeanne **IQUEL** ° 20.03.1750 MELGVEN x 30.09.1767 ROSPORDEN + 17.05.1822 KERNEVEL
62 René **LE NAOUR** ° 01.11.1750 CADOL + 04.06.1817 MELGVEN
63 Anne **DURAND** ° 27.11.1751 MELGVEN x 17.02.1767 ROSPORDEN + 20.01.1826 MELGVEN

Les épidémies à l'île de Molène,

par Jean-Paul CHEVILLOTTE, CGF n° 5496.

Les premières années de la décennie 1890 sont particulièrement difficiles à l'île Molène. Si les naufrages rythment la vie molénaise comme toujours, il faut y ajouter notamment une épidémie de fièvre typhoïde.

I – Les épidémies de fièvre typhoïde à Molène

a) Celle de 1877 :

En mars 1877, l'île est atteinte par ce fléau dont la presse locale et nationale se fait l'écho¹ :

L'épidémie de fièvre typhoïde vient de s'étendre jusqu'à Molène (44 cas, 2 décès).

Les habitants de cette île, privés de tout secours médical, ont demandé à la marine qu'elle voulût bien leur envoyer un de ses médecins. Le préfet maritime a accédé à cette demande, et M. Danguy-Desdéserts (Auguste Paul Marie), médecin de première classe, a été désigné pour remplir cette mission humanitaire ; il est parti aujourd'hui même, et il arrivera ce soir à Molène.

Plus tard, il reçoit pour son "dévouement dans l'épidémie de typhus à l'île Molène" la Légion d'honneur avec le grade de chevalier.²

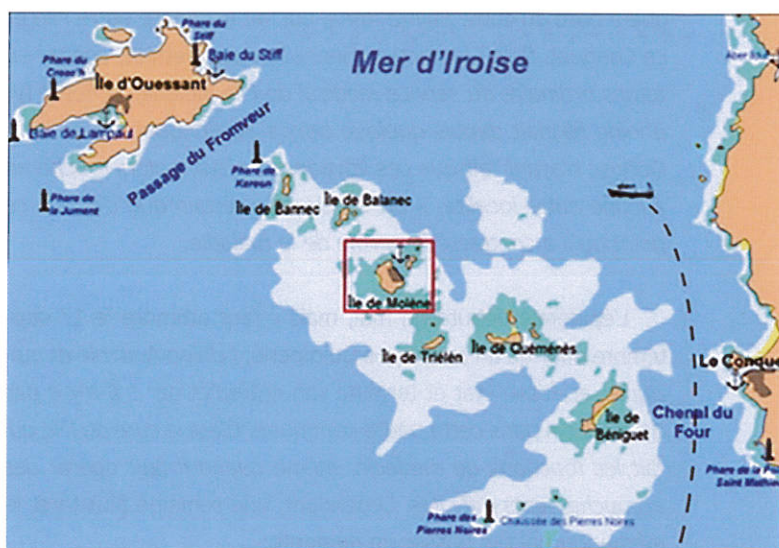
Au sujet de cette épidémie, il s'élève un doute dans l'esprit des médecins de la marine : ils se demandent s'il ne s'agit pas plutôt ici, d'une de ces explosions de typhus qui, pendant ces dernières années, ont été si communes dans notre département et particulièrement sur le littoral de notre arrondissement ; c'est là une question très importante pour la sécurité de nos populations, et sur laquelle M. Danguy-Desdéserts ne tardera pas à les renseigner.

Le 20 mars, le *Figaro* écrit :

[...] plus de soixante-dix cas de typhus y sont signalés et l'aspect de la petite île est lugubre. La pêche y est délaissée, faute de bras valides [...]

L'avis stationnaire, le Souffleur, a fait route [...] pour l'île, ayant à son bord MM. le sous-préfet Béchard, Daniel, médecin des épidémies, ainsi que Mme la supérieure de la Providence, accompagnée d'une des sœurs. Deux de ces saintes filles répandaient déjà les trésors de leur héroïque charité dans l'île désolée. Diverses souscriptions sont ouvertes en faveur des malheureux insulaires.

Pas une seule maison, ont dit les visiteurs qui sont allés [...] à l'île Molène, qui n'ait un malade atteint de typhus.



Archipel d'Ouessant - Molène

La misère est grande. La récolte des pommes de terre ayant été plus que médiocre cette année, la population a eu beaucoup à souffrir pendant l'hiver.

MM. les médecins en chef de la marine Gestin et Guébrand ainsi que M. le directeur Jossic sont partis pour installer dans l'île le service sanitaire et donner des instructions.

Voici le bilan qui pouvait en être tiré six mois plus tard :

[...] Le docteur Danguy des Déserts a été envoyé dans l'île pour donner des soins à une population dénuée de ressources. Les femmes sont d'un tiers plus nombreuses que les hommes. Sur 284 malades, on a compté 164 femmes ; sur 12 décès, 10 appartiennent au sexe féminin. Cet excès de mortalité tient à ce qu'à Molène les femmes sont chargées de tous les travaux, mal nourries, et qu'elles ont soigné et veillé tous les malades pendant que les hommes étaient en mer [...]

M. Rochard admet bien que certaines mauvaises conditions hygiéniques, existant fréquemment dans les campagnes de Bretagne, sont capables de faire éclater le typhus à l'état endémique et épidémique. Mais il ne croit pas à l'éclosion spontanée du mal sous l'influence des causes banales. Il débute presque toujours par un cas unique auquel on peut remonter et à partir duquel le fil conducteur se perd. La transmission se fait de malade à malade, lentement d'abord, puis avec une rapidité et une intensité croissantes. Comme M. Gestin, M. Rochard est disposé à croire que le typhus, importé depuis longtemps en Bretagne, y a élu domicile et se manifeste, suivant les circonstances, par des explosions plus ou moins violentes.

¹ Le *Finistère*, 7 mars, reprenant une information de *L'Union Républicaine*, et 24 mars et 12 mai 1877 ; Le *Figaro*, 20 mars 1877 ; Le *Journal des débats*, 25 mars 1877 ; *La Presse*, 27 mars 1877 ; *Le Rappel*, 28 mars 1877 ; *Le Temps*, 13 août 1877.

² Journal Officiel du 9 mai.

b) Celle de 1890 :

En 1890 donc, une nouvelle épidémie de fièvre typhoïde éclate à Molène.

Son origine : Le premier cas de fièvre typhoïde³ qui remonte au 26 mai a été observé chez Michel Duboscq, matelot embarqué à bord du cotre *Sainte Anne*, qui fait le service entre l'île et Le Conquet. Selon le docteur Henry Auguste Pethiot, chargé en temps ordinaire du service médical de l'île Molène, la fièvre typhoïde régnait depuis quelque temps au Conquet. Le matelot Duboscq n'ayant fait que ces voyages et n'ayant alors touché en aucune autre localité, il est à peu près certain que c'est en ce point qu'il a contracté le germe de la maladie.

L'épidémie débute fin mai, mais il faut attendre le 17 septembre pour qu'un journal de Quimperlé, *l'Union Agricole et maritime*, en fasse état et termine son entrefilet par : *Il n'y a pas de médecin dans cette petite commune. C'est le curé de l'île qui fait les fonctions de médecin, même quand il faut opérer des accouchements difficiles.* Cependant, une semaine plus tard, le même journal fait passer un démenti :

Molène. — Nous avons reproduit la semaine dernière une information du Petit Journal⁴ annonçant qu'une épidémie de fièvre typhoïde venait d'éclater à l'Île-Molène.

Notre correspondant particulier nous écrit aujourd'hui qu'il ne sait pas où le correspondant du Petit Journal puise ses renseignements mais qu'en ce qui concerne l'information dont nous parlons plus haut ils sont tout à fait faux.

Il s'agit de quelques malades atteints de fièvre muqueuse et non de la fièvre typhoïde.

Le correspondant du Petit Journal a en outre l'imagination fertile : ne dit-il pas que le curé remplit les fonctions de médecin même pour des accouchements difficiles ! C'est tout simplement ridicule, car nous possédons une sage-femme très capable et très au courant de son métier.

Toujours est-il que *Le Courrier du Finistère*, dans son édition du 11 octobre 1890, confirme toutefois l'existence d'une épidémie : *Sur l'avis exprimé par M. le directeur du service de santé et en présence de l'épidémie régnant à l'île Molène, M. le vice-amiral préfet maritime de Brest, a décidé qu'il ne serait pas donné de permission ou de congé pour cette île. [...] Par suite de l'épidémie qui règne à l'île Molène le vapeur La Louise ne fera plus escale au Conquet, il partira directement de Brest.*



Eglise (datant de 1890), mairie et sémaphore de Molène

Enfin, le 5 novembre, *L'Union Agricole* annonce la fin de l'épidémie qui, selon son édition du 24 septembre, n'existait pas.

L'expansion et reflux de l'épidémie.

Des cas nouveaux se sont montrés successivement dans les maisons voisines de celle qu'habitait cet homme et l'affection, cantonnée d'abord dans la partie Sud de Molène où elles étaient situées, n'a pas tardé à faire la tache d'huile, et à se répandre dans l'île. Aussi, le treize septembre, jour de notre arrivée, comptons-nous 27 malades ou convalescents et 13 complètement guéris. Un seul décès avait eu lieu depuis le début, c'était celui de Masson Marie Françoise Emilie, âgée de 18 ans.

Le 14 septembre nous avons à enregistrer 6 cas nouveaux ou non visités la veille. Depuis, [...] chaque journée nous a, pour ainsi dire, donné le sien, jusqu'au 22 octobre, date du dernier inscrit.

L'épidémie a donc duré cinq mois (exactement, quatre mois et vingt-six jours).

Due à l'importation, elle s'est développée par la contagion, grâce à l'encombrement des locaux et à leur manque de propreté, grâce aussi aux fréquentations continues des personnes atteintes par des visiteurs souvent inutiles. Comme preuve de ce que nous avançons, nous citerons la marche de la maladie dans une maison quelconque, dans celle occupée, par exemple, par la famille M... François, qui se compose de douze personnes (le père et la mère, cinq filles et cinq garçons) et où cinq cas se sont montrés. Tous habitent sous le même toit et se trouvent ainsi réunis à chaque instant du jour. Le 1^{er} cas apparaît le 15 septembre ; le 2^e, le 29 ; le troisième, le 30 ; le quatrième, le 7 octobre ; le cinquième, le 20 du même mois. Quoique nous ayons conseillé l'isolement du premier atteint et, pour ainsi dire, sa mise en quarantaine, vu que la maison possédait une autre pièce et un grenier habitables, – aucun compte

n'étant tenu de nos observations, – nous avons vu se développer peu à peu, par le fait unique de la contagion, une "épidémie de maison".

Comme causes adjuvantes de son extension, nous signalerons aussi l'évacuation défectueuse des vidanges, la stagnation des matières usées, et la mauvaise qualité de l'eau.

³ Sources : rapport manuscrit de M. Lesquendieu, médecin de la Marine in Service Historique de la Défense – Brest. Rapports médicaux, Iles du Finistère, 1885-1902 (MMS 27). *L'Union Agricole*, 17 et 24 septembre, 5 et 12 novembre 1890 ; *Le Courrier du Finistère*, 11 octobre 1890.

⁴ *Le Petit Journal*, 14 septembre 1890.

Le nombre des cas de fièvre typhoïde constatés pendant l'épidémie, est de quatre-vingt ainsi répartis selon l'âge :

	Moins de 12 ans	De 12 à 30 ans	Plus de 30 ans	Total
Nombre de cas	24	29	27	80

Le nombre des décès est de quatre. Le premier est antérieur à notre arrivée et sa cause nous est inconnue. Les trois autres décès concernent une femme enceinte, une tuberculeuse et un hémophile.

Étant donné les mauvaises conditions hygiéniques de l'île, l'épidémie peut être considérée comme bénigne, puisque sur six cents habitants, on ne compte que quatre-vingts atteintes et quatre décès⁵.

Les symptômes de la maladie.

L'affection que nous avons eu à combattre est le typhus abdominal ou fièvre typhoïde. Un début insidieux avec abattement, malaise général, perte de l'appétit ; quelques douleurs dorso-lombaires, de la céphalalgie ; du catarrhe gastrique avec constipation ou diarrhée ; des évacuations d'ascarides lombricoïdes, accompagnées de coliques ou douleurs diverses caractérisaient la période prodromique⁶.

Puis, s'allumait chez tous une fièvre subcontinue à exacerbation vespérale. En même temps, s'exagéraient les symptômes de la période initiale et apparaissaient des phénomènes nerveux, tels que l'insomnie, les rêvasseries et la stupeur ; du météorisme abdominal, de la tuméfaction splénique, de la diarrhée bilieuse, des gargouillements et de la douleur ou de la sensibilité dans la fosse iliaque droite ; de l'accélération du pouls et parfois du dicrotisme⁷ ; des manifestations broncho-pulmonaires et des épistaxis⁸. La langue blanche et humide au début, devenait brunâtre et sèche, fuligineuse⁹ même dans quelques cas.

Au bout de quinze à vingt jours, la température s'abaissant et revenant peu à peu à la normale, les symptômes précédents disparaissaient ou s'atténaient et les malades entraient en convalescence.

La température, en général si caractéristique dans ses trois périodes (ascension, état, déclin), n'a pas toujours eu la régularité propre au type classique, ainsi que le montrent les tableaux annexés à ce rapport. La fièvre a souvent revêtu la forme dite lente nerveuse, et présente, dans ces cas, une période as-

pendante très longue à maximum thermique différé jusqu'au 9^e ou 10^e jour ; et une période d'état à ascensions vespérales différentes entre elles de plus d'un degré et demi, et à rémissions matinales, tantôt nulles, tantôt d'une amplitude excessive, eu égard à l'âge de la maladie. Souvent aussi, elle ne nous a montré que les caractères du typhus abortif.

Dans presque tous les tracés que nous avons établis, nous avons trouvé le signe positif du typhus abdominal, c'est-à-dire cette rémission subite et temporaire qui varie de un degré à deux degrés et demi et ne dure que dix à douze heures ; elle s'est en général manifestée du 7^e au 8^e jour.

Les épistaxis du début ont fait défaut dans la plupart des cas ; mais elles ont toujours été l'indice d'une atteinte sérieuse chez ceux où elles ont apparu.

Les déterminations du côté de l'appareil respiratoire ont été exceptionnelles et n'ont consisté qu'en catarrhes bronchiques ou congestions pulmonaires peu intenses sauf toutefois deux malades atteints de bronchite chronique.

Les phénomènes nerveux ont été peu accentués, et, dans tous les cas, la forme adynamique¹⁰ l'a emporté sur la forme ataxique¹¹. Le délire s'est toujours montré calme et tranquille, et la perte de connaissance des personnes ou des choses n'a été constatée que chez des sujets mortellement frappés.

L'appareil digestif, outre les symptômes constatés et caractéristiques du typhus abdominal qui lui sont propres, nous a offert un phénomène particulier, qui par son influence sur la marche de la maladie, a dès les premiers jours mis en éveil notre curiosité. Nous voulons parler de la vermination¹² [...] Elle s'est manifestée chez tous les malades que nous avons eus en traitement. Jeunes comme vieux, tous l'ont présentée à une période quelconque de l'affection.

L'ascaride lombricoïde vit en parasite chez tous les insulaires à l'état sain ou pathologique [...] La marche thermique de presque tous nos malades a été troublée par ces ascarides : une ascension brusque avec rémission immédiate nous a toujours indiqué ou leur présence ou leur évacuation. La dilatation des pupilles coïncidant avec une toux sèche et quinteuse provoquée par une sensation de grattement du pharynx nous les annonçait dans le cas contraire.

La moyenne des lombrics¹³ rendus par chaque malade a été de huit. L'un d'eux en a expulsé jusqu'à soixante-dix tant par la

⁵ 13 % d'atteintes sur 600 habitants et 5 % de décès sur 80 atteintes.

⁶ Prodrome : symptôme de début d'une maladie.

⁷ Sensation de double pulsation à chaque battement cardiaque lors de la palpation du pouls (Ce phénomène est observé en particulier dans la fièvre typhoïde).

⁸ Epistaxis : saignement de nez.

⁹ Fuligineux : qui a la couleur de la suie, noir.

¹⁰ Adynamie : diminution de la mobilité par faiblesse musculaire.

¹¹ Ataxie : absence ou difficulté de coordination des mouvements volontaires.

¹² Production des vers intestinaux portée au point de causer des accidents morbides.

¹³ Lombric = ver, ascaris.

bouche que par l'anus. La cause de ce parasitisme n'a été ni longue ni difficile à découvrir : l'examen à l'œil nu et surtout à la loupe de l'eau du puits communal qui constitue l'unique boisson des habitants, nous a permis d'y constater l'existence de nombreux parasites et, entre autres, de lombrics à l'état adulte et de toutes dimensions.

La recherche des taches rosées lenticulaires¹⁴, dont jusqu'à présent nous n'avons fait aucune mention, nous a été presque impossible, ou du moins nous a paru pouvoir prêter à erreur vu le nombre considérable de piqûres de puces dont sont couverts les insulaires. Aussi n'avons-nous pu ajouter grande valeur à cet élément de diagnostic.

Le traitement. Le traitement que nous avons adopté a été le même pour tous du commencement à la fin de l'épidémie. Un purgatif salin, deux à trois verres d'eau de mer ou du sulfate de soude, à la dose de trente à quarante grammes, était administré, aussitôt la maladie constatée, en vue de vider l'intestin des matières qui pouvaient s'y trouver, et dans la suite s'y décomposer si elles étaient retenues. Les malades étaient alors soumis à un régime particulier, consistant par jour en deux tasses de bouillon dégraissé de poulet ou de bœuf, deux verres à Bordeaux de vin rouge, et un litre à un litre et demi de lait suivant l'âge. Comme tisane, du tilleul ou de la décoction de quinquina (20 grammes de quinquina concassé pour un litre d'eau). Du sulfate de quinine ou de l'antipyrine, à doses variables selon les individus, était donné chaque jour, le matin à 10 heures, et le soir à 3 heures pendant la durée de la fièvre. Deux jours après le purgatif, une dose de santoline de 0,05 à 0,10 centigrammes, suivie parfois d'un gramme de rhubarbe, était prescrite ; s'il y avait indication, ce médicament était renouvelé dans le cours de la maladie. Si la fièvre durait depuis quelques jours, si l'adynamie se montrait, ou si nous avions affaire à une personne faisant journellement usage d'alcool, nous ordonnions une potion alcoolique, à base de cognac ou de rhum selon le goût de l'intéressé, à prendre par cuillerée à bouche d'heure en heure.

Tel a été le traitement suivi rigoureusement pendant l'épidémie par tous nos malades.

Comme mesures prophylactiques, nous nous sommes conformés aux instructions adoptées par le Comité consultatif d'hygiène publique de France, dans sa séance du 17 juin 1889.

Le rapport s'achève ainsi, sans autre forme de procès.

Tout au plus, le docteur Eugène Lesquendieu remercie-t-il le second maître infirmier Nedellec pour son concours dévoué et intelligent et joint-il des tableaux reprenant les indications ba-

rométriques et thermiques ainsi que les situations journalières du nombre des malades, des convalescents, des guéris et des décédés.

Plus illustratif de l'épidémie de Molène, le rapport comprend les courbes de températures de six malades : Rocher Xavier, 12 ans ; Goachet Victor, 27 ans ; Piton Amélie, 16 ans ; Ballut Léontine, 40 ans ; Masson Victor, 14 ans et Mao Etienne, 17 ans.

II - Le choléra à l'île Molène en 1893¹⁵

Le calme est revenu à l'île Molène. Néanmoins l'année 1893 sera encore une année difficile, mais cette fois-ci pour les corps et non plus pour les âmes. Le choléra frappe l'île. Ce n'est que le 16 septembre 1893, que *La Dépêche de Brest* et *Le Courrier du Finistère* alertent leurs lecteurs sur l'épidémie de choléra en cours alors même que la Marine a envoyé un médecin à l'île Molène dès le 15 août.

Et encore, *La Dépêche* le fait-elle en publiant une lettre adressée par le maire de Brest au sous-préfet par laquelle il expose l'ensemble des mesures prises pour enrayer l'épidémie de choléra, qui sévit surtout dans les communes limitrophes de Brest, mais qui a une tendance à s'étendre à Recouvrance et dans les quartiers de l'Annexion [Partie de la commune de Lambazellec rattachée à la ville de Brest et s'étendant jusqu'à la place de la Liberté actuelle et au port de commerce].

Je tiens à vous faire remarquer que, dès l'apparition des premiers cas de cholérine (soit la 2^e quinzaine de juin), la municipalité a fait procéder à la désinfection des locaux et des objets de literie et autres contaminés [...]

Donc, une épidémie de choléra sévit dans la région brestoise depuis le mois de juin et la population n'a pas encore été sensibilisée aux différentes mesures d'hygiène à respecter. Le *Courrier du Finistère* du même jour avance l'explication habituelle présentée dans ces cas de silence : Pour ne pas alarmer inutilement nos lecteurs, nous n'avons pas voulu parler de l'épidémie cholérique qui sévit depuis plus d'un mois dans le Finistère. Mais plusieurs journaux, surtout les journaux médicaux de Paris, en ayant déjà parlé, nous n'avons aucune raison de nous taire : c'est même un devoir pour nous de faire connaître à nos lecteurs quelle est la situation sanitaire du département.

L'île Molène est touchée dès le début de l'épidémie, qui a fait son apparition dans les premiers jours du mois d'août, [...]. C'est à Molène et à Triélen¹⁶, surtout, qu'elle a sévi, malgré l'envoi d'un médecin de la marine et de deux infirmiers. Du 2 août au 2 septembre, il y eut, à Molène et à Triélen, 54 décès cholériques sur une population de 500 habitants : c'est une mortalité effrayante.

¹⁵ Source principale : Le rapport manuscrit du docteur Bourdon conservé au Service historique de la Défense – Brest. Rapports médicaux, Iles du Finistère, 1885-1902 (MMS 27).

Autres sources journalistiques : *La Dépêche de Brest* : 16, 17 et 18 septembre 1893, 12 octobre 1893, 2 et 27 novembre 1893, 26 mai 1894, 8 octobre 1894.

Le Courrier du Finistère : 16, 23 et 30 septembre 1893, 14 et 28 octobre 1893, 2 juin 1894, 21 juillet 1894.

¹⁶ Triélen est une île de l'archipel de Molène, située à 1,3 milles marins de Molène. En 1893 à Triélen, l'épidémie de choléra fit 14 morts dans un groupe composé en tout d'environ 25 personnes, qui étaient occupées à la fabrication de la soude.

D'où provient l'épidémie ?

Selon Claude Consorti¹⁷, cette maladie est introduite par des marins de passage, eux-mêmes contaminés par des équipages en provenance des Indes. Pour d'autres c'est par l'eau [...] que naît et se propage l'épidémie : elle a été causée à Molène par l'eau des citernes que la sécheresse avait mises presque à sec.

Pour preuve, l'île d'Ouessant, qui dispose de sources, n'a pas été touchée par l'épidémie. Néanmoins, la première explication est manifestement la bonne. En effet, des épidémies cholériques frappent aux quatre coins du monde : Hambourg, Italie, Russie, France (Gravelines, Briec, Marseille, Nantes, ...), etc. D'un autre côté, il est vrai que l'absence d'hygiène favorise sa propagation.

Le rapport établi par le médecin de la Marine à l'issue de sa mission sur l'île précise l'origine de l'épidémie :

D'après le témoignage de tous les habitants de l'île, dont le maire, le recteur, les gens les plus intelligents, le premier cas a frappé un pilote qui, vers le 4 août, après avoir piloté un bateau étranger qui est entré à Brest en libre pratique est venu coucher au Conquet dans un hôtel où se trouvait un malade qui a été expédié sur Brest où il est mort. Il aurait même frictionné le malade. A mon arrivée, le pilote m'a raconté la même chose à part les frictions faites au malade. Depuis il dit n'avoir jamais su qu'il y avait un malade à l'hôtel. Rien d'étonnant à cela puisque toute la population le considérant comme la cause de l'épidémie lui fait la vie très dure et qu'il est souvent menacé, il regrette ce qu'il a dit d'abord avec franchise. Quoiqu'il en soit et j'en suis convaincu que la version générale de sa communication avec un cholérique au Conquet est vraie, il est certain que c'est là qu'est sortie l'épidémie ; le premier décès qui a eu lieu le 9 frappe la femme d'un de ses parents qui l'avait soigné et qui avait été elle-même dans la maison, les autres cas frappent autour de sa maison ; et on les suit très bien partant de ce centre. A mon arrivée, j'ai vu comme fait de contagion, et encore dans les parages de la maison de ce pilote, le fait suivant : une femme tombe malade ; le mari s'enivre pour se consoler et tombe malade à son tour ; il meurt au bout de 24 heures ; la femme qui s'était levée pour soigner son mari meurt 12 h après. Leur enfant, de deux ans environ, est recueilli par la sage-femme et meurt ; la sage-femme meurt à son tour quelques jours après.

Après ce fait de dissémination par les habitants qui se rendaient, une fois un malade dans une maison, les uns chez les autres, on comprend qu'il n'est plus facile de suivre l'épidémie, et pourtant la partie nord de l'île a été la dernière atteinte et plus légèrement alors que le foyer de départ était dans le sud.

Comment les Molénais ont-ils été soignés ?

Le docteur Gaston Bourdon, médecin de la marine, et deux

infirmiers ont été envoyés à Molène. *M. Martin-Durr, délégué sanitaire du ministère de l'intérieur, [...] est arrivé à Quimper le 25 août. Le 26 il était à Brest et a fait avec M. le sous-préfet de Brest une première visite à l'île Molène.*

Le 27 il était à la mairie de Brest. Le 28 il est retourné à Molène, où il a organisé un hôpital qu'il a mis à la disposition du docteur Bourdon et le service de désinfection que le maire, M. Masson, a surveillé lui-même.

M. Martin-Durr a séjourné cinq jours à Molène et visité ensuite l'île de Triélen et a approuvé toutes les mesures prescrites par M. le docteur Bourdon, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge.

Vendredi [15 septembre 1893], il a fait un dernier voyage à Molène et, ayant constaté la disparition de l'épidémie, il a pu donner la libre pratique aux pêcheurs de l'île, où il n'y a plus eu de décès depuis dix jours.

L'hôpital installé dans la salle d'école des filles a permis de soigner huit malades qui étaient sous la main du médecin. Les soins leur étaient intelligemment donnés par deux infirmières volontaires dirigées par les infirmiers dont l'un passait la nuit dans l'hôpital.

Le médecin de la Marine est arrivé dans l'île avec les premiers médicaments fournis par la Marine ; il y avait déjà dans la pharmacie du bismuth, du laudanum, de l'acétate d'ammoniaque ; cette provision a été bien vite épuisée. Le maire a alors fait une demande au sous-préfet qui a envoyé tout ce qui lui a été demandé.

La société de secours aux blessés [...] a envoyé des secours en vin, rhum, lingerie, tapioca, lait stérilisé, etc. qui ont été d'une grande utilité dans le traitement des malades et dans l'amélioration rapide des convalescents.

Le docteur Bourdon expose dans son rapport le protocole de prévention mis en place :

Ordre de faire bouillir l'eau que l'on buvait et recommandation, qui n'a guère été suivie, de s'abstenir d'excès d'alcool. Ouverture des fenêtres, trop petites, que l'on laissait continuellement fermées. Des solutions de sulfate de fer et ensuite de sulfate de cuivre ont été délivrées dans toutes les maisons des malades ; les selles et les vomissements étaient reçus dans des vases contenant de cette solution et étaient ensuite profondément enterrés ou jetés à la mer quand les maisons en étaient assez rapprochées.

Les quelques bailles (seaux) d'aisances qui existent dans l'île ont été désinfectées au sulfate de fer. Beaucoup d'habitants avaient de l'acide phénique provenant d'un bateau naufragé ; on en a largement arrosé les maisons. Le linge des matelots était bouilli avant d'être lessivé.

¹⁷ Petite histoire de Molène, par Claude Consorti, éditions des régionalismes, 2010/2012.

Quand un décès avait lieu, la paille du lit du mort était jetée à la mer ; la toile du matelas mise à la mer pendant 24 heures et lavée après un séjour dans l'eau bouillante ; il en était de même de tous les linges qui avaient été souillés. J'ai dû renoncer à faire brûler ces objets car les habitants étaient convaincus que la fumée qui provient de ces feux répandait le choléra dans l'île. Jetée à la mer, la paille ne pouvait pas être dangereuse pour les îles voisines à cause de la grande quantité d'eau dans laquelle elle était lavée avant de pouvoir être portée jusque sur leur littoral par des courants. La chambre du malade et toute la maison étaient passées au lait de chaux ; les lits lavés à une solution désinfectante, acide phénique ou sulfate de cuivre. Il ne fallait pas songer à l'acide sulfureux car on n'aurait pas pu obtenir l'étanchéité de ces maisons dont la meilleure est pleine de fissures.

Le cadavre était mis en bière et arrosé de sulfate de cuivre. Dans les fosses, que j'ai recommandé de faire profondes, le cercueil était recouvert de chaux vive.

Ces mesures ont été strictement exécutées grâce au concours du maire qui a lui-même fait procéder à ces désinfections et qui a fourni de la chaux et des hommes. Le sulfate de cuivre était à la disposition des habitants à la pharmacie ; solution 0,50 pour 1000.

Dans le même temps, à Brest, la grande ville la plus proche, les mesures prophylactiques sont à peine différentes :

Des services spéciaux sont organisés pour :

1° Le transport à l'étuve installée à l'hospice civil, au moyen d'un fourgon clos, des effets de literie et autres infestés : les hommes sont revêtus de blouses, qui sont également désinfectées à l'étuve ; des blouses propres leur sont remises en sortant pour la réintégration à domicile des effets désinfectés.

2° Le badigeonnage au lait de chaux des murs des appartements où il n'existe ni tapisserie ni tentures ; pulvérisation au

sublimé¹⁸ pour les autres. La ville possède maintenant quatre pulvérisateurs pour assurer ce service.

3° La projection de solution forte de sulfate de cuivre (50 grammes par litre) dans les fosses d'aisance et même solution pour le lavage des planchers et boiseries.

Ces trois services sont assurés par des équipes spécialement affectées à chaque nature d'opération ; il en a toujours été ainsi dès le début et de même pour la manipulation de l'étuve à l'hospice civil.

4° Evacuation la plus prompte des locaux où a eu lieu un décès suspect, afin d'y procéder à une minutieuse désinfection ; si les habitants n'ont ni famille ni amis pouvant les recevoir momentanément, la ville tient à leur disposition, indépendamment de l'asile de nuit du bureau de bienfaisance, trois locaux appropriés, l'un à Recouvrance, le 2e au centre du quartier de l'Annexion, le 3e à Brest intramuros, et elle pourvoit à leur subsistance pendant la durée de la désinfection.

5° Depuis le 15 août, toutes les fosses du quartier où il s'est produit un décès cholérique ont été désinfectées au sulfate de cuivre dans un rayon de 15 à 20 maisons du local contaminé ; les ruisseaux de la rue sont lavés à la même solution.

6° Une voiture spéciale, remise dans un chantier de la ville, est affectée au transport des malades aux hôpitaux ; elle est désinfectée à chaque voyage.

Les brancards ou cadres employés également pour le transport des malades ne sortent des hôpitaux que désinfectés [...]

Quant au traitement de la maladie, il a été le suivant : contre le refroidissement : enveloppement dans des couvertures trempées dans l'eau bouillante ou dans des couvertures sèches chauffées. Contre les crampes et le refroidissement : friction avec de la flanelle sèche ou trempée dans du rhum chaud. Cette dernière méthode était bien plus efficace. Contre la diarrhée et les vomissements : solutions de bismuth, tannin, laudanum, vésicatoires au creux épigastrique, pansement à la morphine, injections de morphine, potion Rivière, bromure de potassium qui m'a rendu de grands services, bicarbonate de soude, menthe.

Comme tisane : du café noir, du thé (peu car les habitants croient que le thé donne de la diarrhée) ; des grogs chauds ou froids, du lait, du vin chaud avec de la cannelle et enfin des tisanes de plantes du pays (fenouille, camomille, lierre terrestre, mauve) aromatisées de rhum.

L'acétate d'ammoniaque, l'eau chloroformée et les injections d'éther. Les injections d'éther m'ont donné des résultats très bons dans les syncopes, quand le pouls était insensible et je leur dois certainement la vie de certains de mes malades.

Dans la convalescence j'augmentais peu à peu le régime en leur donnant du lait, des œufs, du bouillon dégraissé, du tapioca, du poisson, etc.



¹⁸ Le sublimé corrosif ou bichlorure de mercure est un antiseptique puissant.

Comme boisson : du Bordeaux, du Malaga (ces vins qui nous avaient été envoyés en secours).

Les aides accordées à l'île Molène.

Si le gouvernement a envoyé un premier secours de 600 francs, le député de la circonscription, Mgr Maurice d'Hulst, et le vice-amiral Albert Auguste Gicquel des Touches adressent respectivement 200 F et 100 F au recteur de Molène, pour être distribués aux cholériques de cette île. Le docteur Bourdon ajoute : *700 fr. étaient envoyés par le sous-préfet et 100 fr. par Le Conquet, sans que l'on sache si le gouvernement et le sous-préfet ne constituent pas une seule et même aide. Mgr d'Hulst viendra même visiter les Molénais mais une fois l'épidémie achevée : [...] il partait lundi matin (23 octobre) à 6 heures et demie, pour le Conquet, où il s'embarquait, à 9 heures et demie, sur le vapeur La Louise spécialement frété pour la circonstance.*

Vers 11 heures on arrive à Molène : conformément au désir de Mgr d'Hulst aucune réception n'avait été organisée : la population de l'île n'avait même pas été prévenue et quelques personnes seulement parmi lesquelles l'excellent recteur, M. l'abbé Lejeune, attendaient sur le quai l'arrivée du vapeur.

Mgr d'Hulst se rendit d'abord au presbytère, puis chez le maire de Molène, M. Victor Masson qui, pendant toute l'épidémie a secondé le recteur avec le plus grand dévouement. Il visita aussi quelques-unes des familles les plus éprouvées de l'île, parmi lesquelles une pauvre veuve, sans ressources restée seule avec onze enfants ! On ne saurait peindre la triste détresse de ce pauvre intérieur. Dans une autre famille, le père et la mère sont morts et il ne reste que quatre enfants en bas âge qui ne peuvent vivre que grâce à la charité des voisins : le plus jeune enfant a été recueilli chez l'adjoint-maire.

Enfin, la Société de secours aux blessés militaires fait un don de 550 F en vivres, objets de literie, médicaments, etc.

L'expansion et le reflux de l'épidémie.

Le 15 août, le maire annonce au médecin à sa descente du bateau, *que dans la nuit qui avait précédé mon arrivée, du 14 au 15, il y avait eu 6 décès ; depuis le 9, jour du premier décès, il y avait eu 7 autres morts. C'était donc une forte épidémie qu'il fallait combattre.*

[...] Jusqu'à mon arrivée on ne signale qu'une trentaine de cas dont 13 morts et que le 15, je n'en signale que 4.

Mais la panique étant grande, pour le moindre dérangement intestinal, la moindre indisposition qui aurait passé inaperçu en temps ordinaire, on se faisait signaler au maire comme malade. Le premier jour j'ai eu deux cas foudroyants à constater ; une petite fille de 7 ans qui était à la messe le matin ; qui s'est trouvée malade vers 10 h du matin et qui est morte à 11 h du soir ; un homme de 50 ans qui avait perdu sa femme (première victime du choléra) quelques jours avant, tombe malade vers midi, meurt le lendemain vers 1 h du soir.

¹⁹ Alvin : qui se rapporte au ventre.

[...] Jusqu'au 26 le nombre de malades nouveaux est resté à peu près le même, la mortalité diminuait un peu cependant, depuis le 22 à l'exception du 25 où l'on a encore le nombre maximum de décès atteint dans un jour depuis mon arrivée.

A partir du 26, les cas nouveaux et les morts diminuent brusquement jusqu'au 29 où se produit un arrêt complet de la maladie. Elle reprend le 30 par deux cas nouveaux et va en diminuant jusqu'au 2 et 3 septembre où se présentent encore deux nouveaux cas.

Le 5 un décès d'une femme en couche, convalescente du choléra. Le 4 dernier cas, le 5 dernier décès ; [...] le 12, se déclare un nouveau cas chez un enfant de 14 ans. [...] C'est, je crois, le dernier coup porté par le fléau.

L'île en quarantaine.

Le 31, Mr Martin Burr a fait délivrer des passeports sanitaires permettant aux habitants de quitter l'île après visite sanitaire et à condition qu'ils n'emportent que du linge propre. J'ai délivré une vingtaine de ces passeports et aucune des personnes qui sont ainsi parties n'a été malade dans les différents points où elles se sont rendues.

La quarantaine qui avait été rigoureusement appliquée depuis mon arrivée, personne ne pouvant pénétrer dans l'île ou en sortir, a eu ainsi un adoucissement. Ceux qui en ont usé étaient des gens du continent qui étaient venus en vacances dans l'île et peu de Molénais sont partis.

Avant le 15, personne n'avait quitté l'île et comme on a été surpris par la quarantaine imposée lors de mon arrivée, le 15, il n'y a pas eu d'émigration de l'île vers le continent.

Le 19, les pêcheurs recevaient l'autorisation de sortir pour exercer leur industrie dans les eaux de l'île Molène. Ils sont sortis avec des instructions sévères, leur défendant de communiquer avec les autres bateaux en mer. La quarantaine a été aussi appliquée aux pilotes.

Le 16, le délégué sanitaire revenait et levait la quarantaine des bateaux.

Les symptômes de la maladie.

Dans cette épidémie, les prodromes du choléra ont manqué complètement ou ont été tellement légers qu'ils ont passé inaperçus [...] Le début a été brusque, commençant par de la diarrhée, des vomissements, des crampes, du refroidissement. Les crampes ont toujours commencé par les mollets, prenaient ensuite les avant-bras, puis les cuisses, rarement.

La maladie en général commençait de 1 h à 11 h du matin et rarement dans le courant de la journée ou le soir ; [...].

Cette diarrhée amenait avec elle une faiblesse générale [...] ; les vomissements s'y joignaient en même temps que les crampes. Les matières vomies commençaient par être alimentaires puis bilieuses. Ensuite le malade vomissait le thé, le café, les tisanes qu'il prenait [...].

Il n'en est pas de même des évacuations alvines¹⁹, qui bilieuses d'abord devenaient blanchâtres, riziformes et présen-

taient très nettement, quoique colorées en noir par le bismuth, des corpuscules semblables à des graines de riz.

Ces selles très nombreuses, 15 ou 20 dans une nuit, [...]. L'habitude extérieure était celle connue, face grippée, nez effilé, yeux enfoncés dans l'orbite et entourés d'un cercle noir. C'était là un signe pronostic très important et chez des malades fortement atteints, je n'hésitais pas à porter un pronostic favorable quand le cercle était peu prononcé ou à annoncer une amélioration quand, les autres symptômes restant les mêmes, la teinte foncée du cercle diminuait. La peau froide presque toujours et couverte d'une sueur glacée, perte de son élasticité. [...].

La peau était peu sensible [...] et manquait d'élasticité. [...]. Les lèvres et les extrémités cyanosées, sous les ongles on voyait une teinte bleue très marquée.

La langue blanche, sèche, un peu collante au doigt. Dans quelques cas, elle s'est couverte ainsi que les dents de fuliginosités²⁰. La soif était ardente et rien ne désaltérait les malades, [...].

Un des symptômes présentés par les femmes surtout, les plus douloureux, était une "sensation" de vent remontant de l'estomac vers la gorge, suffocant le malade.

[...] Les nausées étaient très fréquentes, [...]. Les douleurs épigastriques étaient presque constantes ; [...]

Les borborygmes étaient constants et leur disposition coïncidait avec une amélioration du malade.

Les urines étaient rares et ont été supprimées quelquefois pendant 3 jours. Cette anurie disparaissait avec l'amendement des autres symptômes.

L'intelligence a toujours été conservée, sauf trois cas où il y a eu du délire.

Le bilan :

L'épidémie a causé la mort de quarante-quatre personnes à Molène dont vingt et un hommes et vingt-trois femmes. Dix-sept décès concernent des personnes de plus de cinquante-deux ans (considérées comme des vieillards par le médecin) et onze des enfants de moins de sept ans. Ces populations plus fragiles ont payé un lourd tribut à l'épidémie (près de 64 % des décès). À Triélen, quatorze décès, sur vingt-trois habitants, sont à déplorer, dont une femme²¹.

En résumé, il y a eu à Molène 110 cas et 44 décès ; soit une mortalité de 40 % des cas. 17 % de la population a été frappé et 8 % de la population est mort.

Je ne compte pas les cas de diarrhée, vomissements, crampes légères, car plus de la moitié des habitants de l'île a présenté ces symptômes.

Les récompenses.

À l'issue de sa mission, le docteur Bourdon a, comme il a été dit plusieurs fois, rédigé un rapport où il relate la plupart des faits cités ici. Il n'oublie pas de remercier ses collaborateurs

les plus proches et les plus dévoués, car les soins apportés à la population relevaient d'une véritable équipe.

Je dois vous parler du dévouement digne de toutes les louanges de Monsieur Masson, maire de Molène. Seul de tous les habitants, il m'a partout et chaque jour, accompagné, me montrant les maisons des cholériques et entrant avec moi chez eux. Non content de faire cette visite, il veillait la nuit les malades, les soignait et a enseveli tous les morts dont on n'approchait qu'avec terreur. Il a procédé à toutes les désinfections et a par ses paroles et son autorité beaucoup aidé à faire accepter les mesures prescrites. Quoique n'étant pas maire de Triélen, il est allé quatre fois dans cette île porter des vivres et s'est occupé des besoins des habitants de cette île auxquels il a pourvu.

J'en dirai autant du recteur Mr Lejeune, qui réconfortait les malades par ses paroles, qui se dérangeait jour et nuit pour les voir et qui, du haut de la chaire, prescrivait à ses paroissiens l'observation stricte des mesures d'hygiène et de désinfection prescrites. Il a beaucoup contribué à permettre de mener à bien la désinfection de l'île.

Quant aux deux infirmiers, ils ont fait leur devoir avec un zèle et un dévouement dignes de tous les éloges. Le quartier-maître infirmier Gouriou continuellement sur pieds, s'est dévoué près des malades sans ménager sa fatigue.

Sachant bien la langue du pays, il m'a été très utile pour donner les explications sur la façon de prendre les médicaments et de soigner les malades. Il n'hésitait pas du reste à donner lui-même l'exemple et est souvent monté dans ces lits clos pour montrer comment frictionner et réchauffer le patient. Il a été un aide on ne peut plus utile.

Le matelot infirmier Cloarec qui à partir de son arrivée a été chargé de la pharmacie et de la garde de nuit des malades à l'hôpital, a accompli cette tâche à ma plus grande satisfaction et sans aucune défaillance malgré sa fatigue qui quelquefois était très grande. Ils se sont montrés tous deux dignes des plus grandes félicitations et je me permets de vous les recommander pour une récompense qu'ils ont méritée.

Quant à la presse catholique, elle tresse des lauriers à l'abbé Lejeune : Au plus fort de l'épidémie, le bois manquant pour faire des cercueils, on décloua alors une partie de la toiture de la maison d'école chrétienne de filles, qui est en construction, afin de se procurer des planches !

Un autre jour M. l'abbé Lejeune, recteur de Molène, a dû creuser lui-même une tombe, les fossoyeurs étaient épuisés ou malades ! A plusieurs reprises il s'est trouvé sur le point d'être obligé de faire les cercueils ; un charpentier était mort, les deux autres étaient malades !

Pendant l'épidémie de Molène M. l'abbé Lejeune a montré le plus admirable dévouement : il n'a pas quitté son poste une

²¹ Les données varient selon que l'on se réfère au rapport du docteur Bourdon ou que l'on prenne les données de la presse quotidienne. Le nombre de décès indiqué est issu dudit rapport. La presse parlait de 49 décès à compter du 9 août.

minute. Sur ce rocher isolé au milieu de l'Océan il a montré le courage d'un vrai prêtre breton [...]

[...] Ce n'est pas l'ambition d'une récompense mondaine qui guidait le recteur de Molène. Le sentiment chrétien est seul capable d'inspirer d'aussi sublimes dévouements.

En foi de quoi, Par arrêté en date du 21 mai courant le ministre de l'intérieur a accordé, sur la proposition du comité de direction des services de l'hygiène, des médailles d'honneur et des mentions honorables aux personnes ci-après désignées, en récompense de leur dévouement, lors de l'épidémie cholérique qui a sévi dans l'arrondissement de Brest :

[...]

Médailles de vermeil

MM.

Dr Bourdon, médecin de la marine, détaché à l'île Molène.
Masson (Victor), maire de l'île Molène.

[...]

Médailles de bronze

MM.

Gouriou Alain, quartier-maître infirmier, et Cloarec Jean Marie, matelot de 2^e classe, détachés à l'île Molène.
Le Jeune, desservant à l'île Molène.

Les polémiques.

Dans toute affaire publique, les polémiques ne manquent pas de fleurir. Dans le cas présent, c'est l'administration républicaine que la presse catholique critique :

[...] Dans un département comme le Finistère, cette question des eaux devrait attirer toute l'attention de l'Administration, mais elle a bien d'autres soucis politiques.

En tout cas, c'est bien l'Administration qui a une grosse part de responsabilité dans l'épidémie qui vient de ravager l'île Molène, car, dans la session d'avril 1892, une somme de 18.000 fr., provenant des fonds du pari mutuel, fut destinée à remédier aux lacunes les plus pressantes que présente, sur certains points du département, l'alimentation en eaux potables.

Or, sur aucun point, cette lacune n'est plus pressante qu'à l'île Molène, mais il fallait compter avec l'Administration, qui n'est jamais pressée : et depuis 18 mois, RIEN n'a été fait.

Cette incurie a amené un de nos amis, M. de Guébriant, à présenter à la dernière session du Conseil général, le vœu :

"Que l'Administration supérieure veuille bien supprimer les formalités qui retardent l'exécution des travaux projetés, notamment dans les îles de Batz et Molène".

Espérons que ce vœu sera écouté et que, l'année prochaine, nos populations de l'île Molène et de l'île de Batz seront dotées d'une eau potable.

Le camp républicain n'est pas en reste lorsqu'il cherche à minimiser l'action du clergé molénaï :

En juillet dernier, le Courrier racontait que l'abbé Le Jeune, pendant l'épidémie cholérique qui a si cruellement frappé les Molénaï en 1893, avait fait des cercueils lui-même, les charpentiers étant tous morts. Brave homme d'abbé ! Mais l'abbé Le Jeune n'a fait aucun cercueil, et des trois charpentiers que possédait Molène, deux se portent très bien ; le troisième est mort, il est vrai, mais lorsque les deux autres ne pouvaient suffire, il s'est toujours trouvé des hommes de bonne volonté pour les aider, sans que M. l'abbé ait eu besoin d'y mettre la main.

Il a aussi creusé des fosses, dit le Courrier, le fossoyeur étant mort. Le fossoyeur n'a même pas été malade pendant l'épidémie, et il a eu constamment deux hommes pour l'aider, jour et nuit. L'abbé n'en était pas.

Le Courrier ajoutait que l'abbé Le Jeune, les planches manquant dans l'île, avait mis la charpente de son école chrétienne à la disposition de la commune pour faire des cercueils. Effectivement, quelques cercueils ont été faits avec des planches empruntées à ladite école ; mais ça n'était pas l'abbé qui les avait offertes. On raconte même que, lorsqu'il a su la chose, il s'est mis dans une grande colère.

Le mot de la fin revient alors à la presse catholique :

[...] On ne saura jamais complètement par quelles terribles épreuves est passée cette population, un jour on s'est disputé un cercueil ! Le premier décès venait d'avoir lieu à Triélen et les habitants de l'île envoyèrent un bateau à Molène pour chercher un cercueil.

Il n'en restait qu'un et un cholérique de Molène venait de succomber. Le cercueil resta à Molène. Les quatorze morts de Triélen et les 4 de l'île Benniguet ont été inhumés sans cercueil. Ces 16 (sic) malheureuses victimes sont même mortes sans qu'un prêtre puisse aller les assister. Tout dernièrement le sous-préfet de Brest et le Dr Mosny allèrent à Benniguet où un cholérique venait de mourir : deux autres étaient à l'agonie. Ils n'ont pas songé à amener un prêtre du Conquet qui aurait pu assister ces malheureux [...]

Malgré ces nombreuses difficultés, la vie continue à Molène. Rien n'arrête les naufrages et les sauvetages.

Néanmoins, le calme ne semble pas revenir entre les républicains et les catholiques. À la fin 1893, lors de la campagne pour les élections sénatoriales, Molène envoie deux délégués particuliers : l'abbé Guillaume Le Jeune et Jean Masson, le patron du canot de sauvetage. M. Le Bousse conteste devant le conseil de préfecture mais il est débouté.

Jean Paulin Jouve, l'instituteur public poursuit sa carrière à Lanildut. L'école catholique molénaïse est inaugurée le 18 juin 1894.

En un mot, la vie continue... quelquefois avec humour. À titre d'exemple et de boutade cet extrait de la *Dépêche de Brest* du 13 novembre 1895 qui narre "Les mésaventures d'un faux frère" à Brest (ci-après). ■

Les mésaventures d'un faux frère. — Les agents de service l'avant-dernière nuit dans le quartier de la mairie ont été gratifiés d'un spectacle peu ordinaire.

Passant dans la rue d'Algésiras, vers une heure du matin, ils aperçurent, au coin de la rue Kéréon, un couple étendu sur le trottoir, dans une position plus que suspecte. Gardiens de la morale, ils s'empresèrent d'accourir pour saisir les délinquants. Quelle ne fut pas leur stupéfaction en constatant que ce qu'ils avaient pris pour la jupe d'une rôdeuse était... une soutane et que Juliette était du même sexe que Roméo !

L'un des deux individus portait, en effet, un vêtement ecclésiastique, complété par une pèlerine dont le capuchon lui retombait sur les yeux. Au poste, on trouva sur lui une somme de 73 fr. 95, une montre en nickel et un Christ. Il était, en outre, porteur d'un panier contenant un mouchoir, un paroissien et diverses lettres.

On l'interrogea. « Je me nomme, dit-il, M... (Guénolé). Je suis épicier et mercier à Molène. » Et comme les agents allaient l'écrouer au violon, il se jeta à genoux et les adjura de lui laisser son Christ.

Interrogé hier matin par M. Picq, commissaire de police du 2^e arrondissement, M... a déclaré qu'après avoir été frère de la doctrine chrétienne au Likès de Quimper, il avait fait son service militaire au 62^e d'infanterie, à Lorient. A sa sortie du régiment, il renonça à la carrière congréganiste et alla s'établir épicier à Molène.

L'individu arrêté en même temps que M... est un nommé Le B..., patron d'un sloop d'Audierne. Il a été conduit au parquet, ainsi que son complice.

M... et Le B... comparaitront aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, à l'audience des flagrants délits, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur et d'ivresse. M... est, en outre, prévenu de port illégal d'un costume ecclésiastique.

Consultation des sources :

- 1) Les rapports manuscrits des médecins de la Marine :
Service historique de la Défense - Brest. Rapports médicaux, Iles du Finistère, 1885-1902 (MMS 27).
- 2) La Dépêche de Brest :
Site www.ladepechedebrest.fr/collection/
- 3) Les autres journaux finistériens :
Site <http://www.archives-finistere.fr/medias/>
- 4) La semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon :
Site <http://diocese-quimper.fr/archives/>
- 5) Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie et journaux nationaux :
Site <http://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens>

Vue aérienne de Molène
et son "Ledenez Vraz"

(Le terme Ledenez
- Lédénès en français -
désigne un îlot
rattaché à une île principale.)



Le prieuré de Doëlan à Clohars-Carnoët

par Gérard SCAVENNEC, CGF n° 1664.

Nos anciens nous ont transmis un patrimoine qu'il importe de faire connaître et de protéger, c'est à quoi nombre d'associations œuvrent au quotidien un peu partout. Cet héritage, venu parfois du fond des âges, représente la mémoire des hommes, de leur mode de vie, de leurs activités, de leurs réalisations, de leurs déplacements et enfin de leur langue.

A Clohars-Carnoët, si nous nous penchons plus spécialement sur la rive droite de la ria de Doëlan, on peut, à première vue, penser qu'il ne reste pas grand-chose de ce passé. En effet, le bâti ancien, antérieur au 19^e siècle, a presque totalement disparu mais il subsiste encore bien plus de vestiges de ce que l'on nomme le petit patrimoine, que l'on imagine. Citons entre autres choses les fontaines, les pierres à vaches, quelques portions de chemins creux qui reliaient les villages entre eux. La mémoire du passé a aussi été conservée dans les toponymes, les patronymes et les noms de village.

Le cadastre ancien, improprement appelé cadastre napoléonien, ne remonte pour ce qui nous concerne, à Clohars, qu'à 1823. Cela importe peu car le parcellaire et même une bonne partie du bâti n'ont guère été modifiés entre la fin du 17^e et le début du 19^e siècle, si bien que son exploitation permet d'en tirer un certain nombre d'observations sans craindre de beaucoup se tromper. Les seuls changements concernent les propriétaires car, nous le verrons par le biais des actes des registres paroissiaux, les familles de locataires continueront souvent à occuper les tenues. Au milieu du 18^e siècle, Cassini avait dressé des cartes de toute la France mais ce précieux document ne peut rendre finement compte des lieux et pour se faire une idée de leur représentation, il nous faut recourir à d'autres documents qui révèlent les biens possédés ou simplement "profités" par les domaniers. Ce sont par exemple les aveux que les propriétaires terriens devaient faire lors de successions ou pour suivre l'ordonnance du Roi, comme ce fut le cas en 1678 et les années suivantes.

Louis XIV, soucieux de contrôler et rogner les pouvoirs et la puissance de la noblesse, exigea de chaque propriétaire, noble ou roturier, de faire, devant ses Commissaires, la déclaration et le dénombrement de ses terres et maisons. La rive droite de Doëlan était un bien du clergé, à l'origine dans la mouvance de la puissante abbaye de Sainte Croix de Quimperlé, mais à cette époque, propriété de messire Balthazar Foujer ou Fouyer, chanoine de Nantes, qui y possédait un prieuré et les terres qui s'y rattachaient.



Le port de Doëlan
Photo Jean François Pellan

Ces terres de Doëlan, à l'origine, faisaient partie du douaire de Judith, fille de Judicael, comte de Nantes, douaire qui lui fut assigné lors de son mariage avec Alain Cainart, comte de Cornouaille. Le comte Alain, avec l'aide de son frère Orscand, évêque de Quimper-Corentin, fonda l'abbaye de Sainte-Croix à Quimperlé vers 1029 et, pour ne pas être en reste, la comtesse, vers 1031¹, lui fit don d'une partie de ses terres de Clouhal. La donation, qui comprenait, semble-t-il, outre le port de *Doualan* cinq villages, avait pour but d'y ériger un prieuré sur un petit promontoire au fond de la ria. Il fut dénommé prieuré Saint Guthiern, en mémoire de ce saint homme qui s'était autrefois établi sur les bords de la rivière Ellé pour y créer une première abbaye qui fut mise à sac au IX^e siècle par les raids normands. Curieusement, aux 17^e et 18^e siècles les documents qui font état de ce prieuré, le citent sous le nom de prieuré Saint Guillaume, dit de Saint Guthiern.

Nous ne savons pas, faute de documents précis, comment cet établissement se développa et fonctionna entre le moment de sa fondation et celui de la déclaration de son propriétaire. En 1678, il n'y avait plus de logement abbatial, dont l'existence est suggérée cependant par des éléments toponymiques du parcellaire de 1823. Est-ce que cette disparition date de 1553, quand apparaissent les abbés commendataires qui, peu à peu dilapideront les biens de l'abbaye de Sainte-Croix ?

Nous vous livrons cette déclaration faite en 1679 pratiquement telle quelle. Nous avons respecté les graphies d'époque, ajouté quelques ponctuations pour plus de clarté et coupé quelques passages non significatifs à la fin du document².

¹ Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé par Dom Placide Le Duc. 1682. Gallica.

² Déclaration et Dénombrement. AN P /1698. 1678- 1682 Quimperlé Volume III. Page 4

Déclaration et Dénombrement

Des terres, rentes, cheffrantes et héritages que Maistre Vincent Destard fondé en procure de messire Balthazard Fouyer, Prieur Commandataire³ du prieuré Saint Guillaume de Doualan paroisse de Clouhars, Prieur commandataire de Ponbriand⁴ et Chanoine de Nantes et y demeurant d'ordinaire. La dite procure en datte du vingt et quatrième septembre mil six cents septante et huit passée devant les notaires royaux de la Cour de Quimperlé signée Balthazar Fouier, L. Moustel et J. Lohéac notaires ledit Destard aussi demeurant en la ville du Faouët tient et profite en ladite qualité prochement et noblement du Roy notre Sire sous son domaine et recepte de Quimperlé et qu'il fournit à présent au Roy devant messire Guillaume Dondel chevalier seigneur de Pendreff, Conseiller du Roy au Parlement et Maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes de Bretagne, Commissaire nommé par arrêt du Conseil d'Etat et lettre patente de sa Majesté donnée au Camp devant Ypres le dixneuvième mars mil six cents septante huit pour la Réformation des domaines de Saint Brieuc, Cesson, Gouello, Lannion, Quimper, Quimperlé, Carhaix, Gourin, Chateaulin, Concq Fouesnant, Rosporden, Chateaufort du Faou, du Huelgoat et Landelleau et à messieurs les juges de ladite Cour et siège Royal de Quimperlé pour satisfaire à l'ordonnance de Messieurs les Commissaires du huitième jour de Juin dernier Mil six cents septante huit publié aux prônes des grands messes des paroisses du ressort de ladite juridiction Royale de Quimperlé lesquels héritages situés en ladite paroisse de Doualan consistent

Et Premier

En l'église dudit prieuré dédié à Saint Guillaume au pignon de laquelle vers le couchant est un écusson de Bretagne et au-dessus et à costé⁵ un autre estant abbé autrefois de l'Abbaye de Sainte Croix de Quimperlé, ladite chapelle cernée d'un bois tailliff despendant dudit prieuré.

Le manoir de La Grange y joignant tenu à domaine congéable⁶ sous ledit prieuré par Maurice Le Grévellec, Françoise Talgarn, veuve de Jean Lozachmeur, Charles Pezron et autres pour en paier de rente convenièrre par an à chaque jour de Saint Michel en septembre vingt et un minots de froment mesure d'Hennebont et faire les corvées ordinaires et plus tant sur le lieu que terres en despendantes de cheffrentes sept escuellées et demy de froment, et trente-cinq sols monnoie, douze escuellées faisant le minot.

Le moulin⁷ dudit lieu à présent ruiné et colombier enclos dans les terres dudit prieuré plus les cheffrentes cy-après paiales la moittié à la Saint Michel, l'autre au quinzième de Janvier.

Et premier

Sur le village de Pouldouellan et Kersimon possédé à présent par Yves Le Meslin, Julien Le Gouiec, tuteur des enfants mineurs de Jean Le Blois⁸ par une part deux livres seize sols monnoie, quinze escuellées de froment, deux minots d'avoine et deux gélines, par autre part seize sols trois deniers monnoie, sept escuellées et deux tiars de froment ; par autre part traize sols et deux deniers monnoie quatre escuellées de froment.

Sur le village de Kerambot à présent possédé par les héritiers de Henry Collin, douze sols huit deniers monnoie, six escuellées de froment et une géline.

Sur le village de Kerangoff Kerdreouarn et autres en despendants possédé par Charles et Sébastien Collin, Janne Grévellec, veuve d'Henry Collin, Charles Pezron, Guillaume Gourcuff, Catherine Pezron, veuve d'Yves Collin pour en paier trois livres quatre sols quatre deniers monnoie, trente et deux escuellées de froment deux minots d'avoine et une géline.

Sur le village de Kerbisquay possédé par Maurice Le Grévellec et Raoul Le Goff quinze sols monnoie cinq escuellées de froment deux minots d'avoine et une géline.

Sur le village de Corboallec possédé par les héritiers de Gabriel et Guillaume Cougoulat quatorze sols six deniers monnoie, trois escuellées de froment, deux minots d'avoine et une géline.

Sur le village de Keranquart autrement Kerdoualen possédé par Yves et Guillaume les Talgarn trente et quatre sols deux deniers douze escuellées de froment, un quart d'avoine et une géline.

Sur les terres de Kerpiranter possédées par les héritiers de Jannette Jaffray six sols monnoie et une escuellée de froment.

Sur le village et les terres de Kermenguy possédés par les héritiers de Jan Le Guigouroux trente sols monnoie, deux minots d'avoine et une géline.

Sur le village de Kerandreuff possédé par les héritiers de Henry et Thomas Jamet vingt sols monnoie, deux escuellées de froment, un minot d'avoine et une géline.

Sur le village de Kerilazet possédé par Marthe Meslin, veuve de Jacques le Dos, Thomas et Jan le Dos, Louis le Roux et Mathieu Collin, vingt et huit sols monnoie, dix escuelles et demy de froment et trois minots d'avoine.

Sur le village de Kerdregouaise possédé par Jan le Dos neuf sols quatre deniers monnoie, quatre escuellées et demy de froment.

Tous lesdits lieux ci-devant spécifiés se joignant sans aucune séparation et dans un même carré contenant sous fonds tant de chapelle, cimitiare, maisons, colombier, moulin, tailliffs, terres chaudes, terres froides, prées, prairies et landes cent quatrevingt-deux journaux donnant du levant sur le havre de Doalan,

³ Un abbé commendataire ne réside pas dans son abbaye. C'était le cas, par exemple, des princes de la Cour comme les Gondi et autres courtisans qui percevaient le bénéfice de l'abbaye de Sainte Croix.

⁴ Dans la paroisse du Saint (Morbihan). Ce prieuré St Gilles de Pontbriant, fut fondé vers 1129 par Tanguy, vicomte du Faouët, qui en fit don à l'abbaye de Sainte-Croix.

⁵ Il s'agirait de l'écusson d'un ancien abbé, peut-être, celui de Benoist, frère du duc Hoel, fils d'Alain Cainart ?

⁶ Domaine congéable, aussi appelé convenant. Le propriétaire foncier possédait le fonds. Le paysan possédait les bâtiments, le cheptel, les récoltes mais pouvait être expulsé par le foncier moyennant remboursement de la valeur de l'exploitation après inventaire et évaluation.

⁷ Ce moulin ruiné en 1678 était situé en bordure d'un petit ruisseau, près de l'actuel Pont Du qui relie les deux rives. Il n'est pas impossible qu'il ait fonctionné aussi avec la marée.

⁸ Jean Le Bloas, décédé au prieuré le 13 juillet 1674. Julien le Gouyec était le parrain de sa fille, née en 1673.

terres du Pencler⁹, de Saint Maurice, villages de Kervigouroux et du Stang, du midy sur ledit havre en partie et sur la mer, du couchant sur le chemin qui sépare les terres du prieuré de celles de Kerlagat et du nord sur le chemin qui sépare les paroisses de Clouhar et de Moïslan, sur tout quoi il y a pour dismes la dixième partie des lods croissants aux héritages cy-devant et aussi ledit prieur aura foi, fieff et juridiction sur tous les hommes dudit prieuré exercé par officiers, sénéchal, lieutenant, procureurs, greffiers et sergents par laquelle étaient pourvues les mineurs des suites de garde et aucun droit de faire les inventaires sur et entre lesdites suites en arrière-fieff de la juridiction de Quimperlé dont il n'y a pas à présent en exercice et pourquoi il revient de se pourvoir, lequel prieur déclare tenir à obéissance, foy et hommage de sa Majesté sans aucune rente laquelle présente déclaration le dit sieur déclarant en ladite qualité présent devant nous Notaires Royaux de la Cour de Quimperlé soussignants affirme véritable.....

Fait à Quimperlé en l'étude de Me Lohéac 20 mars avant midy Mil six cents septante neuf.

Signé Vincent Destart, Loheac, Million.

Sentence des Commissaires :

Le prieur est reconnu tenir le prieuré et ses dépendances prochement du Roy à devoir de foi, hommage, prières et oraisons, de suivre la Cour et les moulins du Roy. Il est débouté de sa prétention à exercer sa juridiction sur les terres qu'il possède.

La sentence montre clairement la volonté du Roi de soumettre les nobles à l'administration royale. D'autres nobles et pas des moindres, comme la duchesse de Rohan ou le marquis de Pontcallec, furent aussi déboutés de leurs prétentions à exercer leur justice seigneuriale sur les terres qu'ils possédaient dans la région de Quimperlé.

Commentaires :

Ce document décrit tout ce qui constitue le prieuré Saint Guillaume à la date de 1679. Il en définit les limites et énumère

les villages qui en dépendaient et qui représentent l'ensemble de Doëlan rive droite. Il est significatif de constater sur le cadastre de 1823 que nombre de chemins creux convergeaient alors vers l'église du prieuré qui constituait le cœur de cette entité. Ces



Pierre à vache de Kerdoalen

anciens chemins ont été réaménagés en routes – de Kersimon à La Grange ou existent encore par exemple de Kerangoff à la Grange, etc. Ces vieux chemins disparaissent peu à peu, malheureusement rongés par un développement urbain dévastateur et la prééminence accordée à la circulation automobile.

Les villages à cette époque pouvaient avoir conservé l'usage d'un nom primitif et en même temps porter le nom d'une famille de domaniers qui l'habitait depuis plusieurs générations comme Kerbisquay, Kersimon ou Kerangoff. Jehan Bisquay, Jehan et Henri Simon¹⁰ figurent parmi les gens du prieuré qui payait le fouage en 1426. De même, Guillaume et Yvon Kermenguy étaient les domaniers du village qui portait leur nom. D'autres tels que Poul (Paou) Doualen ou Kerdoualen relèvent du toponyme. La majeure partie de ces noms a survécu tandis que d'autres ont disparu, de sorte qu'il est difficile de les localiser avec précision, d'autant que l'énumération des tenues ne suit pas un ordre logique. On peut se demander si le procureur du prieur avait une bonne connaissance du terrain. Keranbot qui jouxte Kerangoff était aussi appelé Keranmelin, ou encore Kerandoze, du nom porté par d'autres domaniers. Kerdregouaise, en fait, Kergrégoire, était une tenue située entre Kerangoff et Kerandoze. Il est curieux que le procureur ne signale pas le moulin à vent de Kerangoff qui existait déjà en 1635. Le village de La Grange est aussi le résultat d'une réunion de plusieurs tenues qui ont fini par se fondre en un seul ensemble. Il s'agit de Kerandreuff, Kerpiranter, Corboalic autrement Kergourlouen et Kerilazet ou Kerhileret¹¹. Le document, malheureusement, ne précise pas s'il s'agissait de tenues par dehors, c'est-à-dire non habitées et dont les exploitants pouvaient demeurer dans un autre village du prieuré.

La déclaration reproduite ci-dessus, présente une ambiguïté majeure. Elle fait état du manoir de La Grange y attendant et énumère les principaux occupants. Ceci est corroboré par des actes paroissiaux de l'époque qui parlent du lieu noble de La Grange. Dès lors, on peut penser qu'il constituait le cœur de ce village. Or, l'examen du cadastre 'Napoléonien' montre quatre parcelles proches de la chapelle et dénommée Parc ar Sal, terme qui évoque la présence ancienne d'un manoir¹². Ceci interroge. S'agirait-il du lieu où s'élevait, aux premiers temps, la demeure du prieur qui aurait disparu quand l'abbaye de Sainte-Croix est tombée entre les mains d'abbés séculiers commendataires en 1553. L'abbaye de Sainte Croix avait été la dernière à résister au régime de la commende que François I^{er} avait voulu imposer par le concordat du 18 août 1516, homologué au Concile de Latran. La règle de saint Benoît, qui régissait la vie des moines claustraux, stipulait que les prieurs des prieurés dépendant d'une abbaye logent sur les lieux de leur ministère et qu'ils ne se rendent en ville qu'exceptionnellement. Jusqu'à là, le prieur

⁹ Une "pierre à vache" toujours visible, située en travers d'un chemin, derrière Kerdoualen, devait marquer la limite du prieuré et des terres de Kerrien, dépendant du manoir du Penclouz.

¹⁰ Hollocou et Plourin. *Les noms de lieux et leur histoire*. De Quimperlé au port de Pont-Aven. Page 263.

La liste des assujettis au Fouage en 1426 donne pour Doëlan les noms suivants : Yves Le Duigou, Jehan Simon, Yvon Le Parc, la déguerpie Doradou (veuve), Hervé Pennec, Jouhan Bisquae, Olivier Gueguen, Jehan Le Falher.

¹¹ Op-cit. Pages 264 à 266

¹² Il s'agit des parcelles N° 495 et 496, ainsi que 498 et 499 toutes quatre en Vergers.

de Doëlan était un moine nommé par l'abbé et qui pouvait être appelé à d'autres fonction comme Pierre de Kerraër qui en fut le prieur mais que l'on rencontre aussi comme chambrier de Sainte Croix, pas nécessairement en même temps. Le document ci-dessus nous dit que le moulin était déjà en ruines, preuve, s'il en faut, d'un manque d'intérêt des propriétaires commendataires successifs qui se contentaient de percevoir les bénéfices mais négligeaient d'entretenir leur capital. Il est vrai que l'abbaye dépensa énormément d'argent pour soutenir de nombreux et longs procès afin de défendre ses droits et privilèges et fournir sa quote-part à la lutte engagée par les rois et ensuite par la Ligue contre les protestants. La conjugaison de toutes ces influences contribua à dépouiller petit à petit l'abbaye. Force est de constater qu'il n'est fait état de la présence de moines sur les terres du prieuré dans le document, contrairement à ce que disent certaines personnes aujourd'hui. On m'a même rapporté que des religieuses y avaient habité ! Par contre, il est constant qu'à côté des frères claustraux, l'abbaye employait des séculiers, au nombre de deux ou trois, chargés du service de l'église et des prieurés. La première place accordée au manoir de la Grange dans l'énumération des biens montre qu'il en constituait le fleuron et en quelque sorte la métairie du prieuré.

Sur le plan linguistique, le cas de la Grange détonne par son côté non breton. Ce nom de lieu très répandu est toujours associé à l'existence d'un établissement religieux, monastère, abbaye, couvent ou prieuré comme ici. En effet, au sens propre, la grange était destinée à abriter et conserver le produit des rentes et des dîmes perçues par les congrégations, lesquelles, comme nous le voyons dans cet exemple, étaient versées en partie en grains, en volailles ... Ces produits servaient naturellement à la subsistance des religieux qui pouvaient aussi thésauriser et attendre le bon moment pour vendre les excédents. La nature même des produits qui leur sont ainsi livrés nous renseigne sur les principales cultures qui se pratiquaient. C'est le froment qui prédomine alors que sur des terres plus ingrates on aurait eu tendance à cultiver du seigle. L'avoine servait à la fois aux hommes pour leurs bouillies et aux bêtes, d'où sa place dans les rentes. Le paysan, on le sait, mangeait peu de viande rouge, en revanche, il élevait de la volaille et des porcs que l'on consommait les jours de fête. Dans ces villages du littoral, les ressources fournies par l'océan devaient vraisemblablement apporter un complément non négligeable.

Nous constatons que chaque village était habité et comme il était dit, *profité*, par des familles élargies puisque on nous parle des héritiers. Le domaine congéable permettait, en effet, de maintenir une certaine permanence ou stabilité dans les lieux durant plusieurs générations. Il est tout à fait remarquable encore aujourd'hui de rencontrer certains de ces patronymes sur les terres de l'ancien prieuré ou tout au moins à proximité. Si le propriétaire foncier disposait d'un pouvoir d'éviction, donner

congé pouvait s'avérer dispendieux et par conséquent était assez dissuasif. Son intérêt était de permettre de revoir à la hausse les rentes souvent fixées une fois pour toute au Moyen Age et qui au fil du temps ne rapportaient plus grand-chose en raison de l'inflation et du renchérissement du coût de la vie. Toutefois, il fallait être en mesure de rembourser le paysan de la valeur des bâtiments, du cheptel, des récoltes engrangées et de celles à venir, sans que ce montant ne dépasse la valeur du fonds pour en valoir la peine.

Les archives du 17^e siècle et particulièrement les déclarations de 1678 à 1683 à Quimperlé et dans ses environs montrent l'appauvrissement des petits nobles qui se voient contraints de vendre des terres pour se maintenir en leur état.

Ceci vaut aussi pour l'abbaye de Ste Croix dont les prieurés de Doëlan et de Pontbriant sont entre les mains de ce chanoine de Nantes. En 1620, c'était François du Vieux-Chatel, chanoine trésorier de L'évêché de Quimper qui avait le bénéfice du prieuré de Doëlan. En 1697, se sera René Magdellon, seigneur de St Of-fange, conseiller du Roi et son aumônier, abbé commendataire de St Maur-sur-Loire qui en sera le prieur¹³.

Les abbés commendataires de Ste Croix et peut-être plus encore leurs officiers qui tenaient les comptes ne cessèrent de dilapider les biens de l'abbaye à tel point qu'à la Révolution, elle était pratiquement ruinée et les sans-culottes qui pensaient faire de bonnes affaires ne trouvèrent guère que cinq moines, dépourvus de ressources, quelques objets culturels en argent, calices, ciboires, croix, etc. et dans l'écurie un char à banc et deux chevaux dont une vieille haridelle ! Les abbés commendataires se faisaient verser un bénéfice relativement élevé, de l'ordre de 4 000 à 8 000 livres par an, à charge pour les religieux de pourvoir à l'entretien et aux réparations des édifices. C'est de cette façon que l'on peut expliquer le fait que, d'abord le moulin, puis plus tard, le prieuré soient tombés en ruine et aient disparu faute d'entretien.

Avec la Révolution, les biens du clergé furent vendus et dispersés. Les nouveaux propriétaires, faute de moyens, ont rasé la chapelle et vraisemblablement réutilisé les pierres pour de nouvelles constructions. Au moins un bâtiment ancien du village de la Grange présente des pierres de calcaire blanc, totalement étrangères à la région et dont la réutilisation ne semble pas faire de doute.

Nous voyons au travers du document que l'abbé commendataire du prieuré se comportait exactement comme tout autre titulaire de fief à l'égard de ses assujettis, leur imposant rentes, corvées, justice et autres droits coutumiers. Cette qualité de seigneur était d'ailleurs soulignée par la présence d'un colombier. Il n'est pas précisé où il se dressait mais on peut penser qu'il se trouvait au manoir de La Grange.

Les registres de Clohars nous montrent que les gens qui dépendaient du prieuré étaient inhumés dans le petit cimetière qui entourait la chapelle mais que cette pratique n'était plus en

¹³ Dom Placide Le Duc décrit l'état pitoyable de l'abbaye de Sainte Croix vers 1663. Il n'y avait plus que quatre moines et la règle n'était plus observée. Des personnes des deux sexes y entraient, se donnaient rendez-vous, venaient boire jusque dans la chambre des moines ou jouer aux boules dans la grande salle. Il fallut mettre de l'ordre et un concordat avec la Communauté de Saint Maur fut signé le 24 mars 1665 rattachant l'abbaye à cette communauté qui l'administrera.



Cadastre de 1823 de Clohars-Carnoët
Archives départementales du Finistère

usage, semble-t-il, après 1739¹⁴. L'édifice où ils venaient entendre la messe était situé au-dessus de la ria comme on peut le constater sur le cadastre de 1823. Déjà, à cette époque, elle était en ruine. Il ne restait guère que la fontaine que les promeneurs peuvent voir en parcourant le sentier qui longe la ria, rive droite.

Sujet d'étonnement, la déclaration de 1679, nous l'avons déjà souligné, ne parle pas de la présence de moines, les registres paroissiaux montrent, au contraire, que la chapelle du prieuré qui dispose d'un conseil de fabrique, est desservie par les prêtres du bourg de Clohars lors des inhumations. On y célébrera la messe au moins jusqu'en 1789. En effet, le recteur de Clohars, Julien Le Gorgeu, lorsqu'il déclare ses revenus à la municipalité, le 23 décembre 1789, apporte quelques éclaircissements concernant ses rapports avec le prieuré. Il se plaint, en quelque sorte, d'avoir à supporter la charge d'administrer les sacrements aux 161 âmes se trouvant sur les terres du prieuré, sans toucher aucune dîme. Par ailleurs, il précise que certains paroissiens peuvent aller entendre la messe en dehors de l'église et des chapelles paroissiales, les uns à l'abbaye de St Maurice, d'autres au prieuré de Doëlan desservi par les bénédictins de Ste Croix¹⁵. C'est donc qu'on y célèbre régulièrement

la messe.

Plusieurs questions alors se posent. Qui était l'officiant ? Y avait-il un moine en résidence ou venait-il de Quimperlé célébrer la messe régulièrement ou épisodiquement ? On peut en douter. Selon Placide Le Duc, ils n'étaient que sept à Quimperlé à son époque, à savoir quatre religieux et 3 prêtres séculiers gagés pour assurer le fonctionnement de l'abbaye et des prieurés. A le lire, on comprend que celui qui faisait fonction de prieur à



La fontaine, à l'aplomb de l'emplacement de la chapelle.
Le cimetière était à quelques dizaines de mètres au dessus !

¹⁴ Les registres des années 1740 à 1752 montrent que les inhumations ont toutes lieu au cimetière paroissial.

¹⁵ *Histoire de l'abbaye de Ste Croix*. Gallica, op cit.

Doëlan, occupait parfois d'autres fonctions à Sainte Croix, comme Thomas le Vestle en 1550, juste avant le début de la commende ou encore plus tard, dom Jean Bouju en 1705, qui y fut cellerier procureur.

Les habitants dépendants du prieuré

Les terres de la Grange étaient *profitées* par Maurice Le Grévellec, domanier par ailleurs à Kerbisquay, qui décédera au prieuré le 09 janvier 1701 à l'âge de 70 ans environ. Les témoins cités sont ses fils Jacques et Yves, Charles le Grévellec, du Roziou, son frère, Julien Malcost et Anne Colin de La Grange. Son épouse, Janne Lozachmeur, ne lui survit que quelques jours puisqu'elle meurt le 17 janvier, âgée d'environ 60 ans. Ses enfants, Jacques et Yves suivent le convoi, ainsi qu'Hervé Le Gouyec (fils de Michel et Anne Colin) et Noël Lozachmeur. Ils sont inhumés, précise-t-on, dans le cimetière du prieuré. Julien Malcost a épousé Catherine Colin, fille de Jan Colin et d'Anne Lozachmeur, de La Grange. Il sera le beau-frère d'Anne Colin et de Noël Lozachmeur.

Françoise Talgarn, est dite veuve de Jean Lozachmeur. Elle est fréquemment citée comme marraine ou témoin lors des baptêmes et autres évènements concernant la famille Le Grévellec, de sorte que l'on peut imaginer qu'elle était soit la belle-sœur de Maurice Le Grévellec, soit sa belle-mère. Compte-tenu des âges déclarés au décès, il est difficile de se prononcer. Elle serait née vers 1627, et Janne Lozachmeur vers 1741.

Par contre, les choses sont plus claires concernant la famille Colin, de La Grange. Le 09 mai 1685, Julien Colin, 20 ans, fils de Jan Colin, de La Grange, est inhumé au cimetière du prieuré. Françoise Le Talgarn, sa grand-mère, assiste au convoi. Elle est présente au côté de Maurice Le Grévellec au mariage d'Anne Colin, fille de Jan et de Noël Lozachmeur, le 4 juillet suivant. Lorsqu'elle décède à La Grange, le 28 juillet 1687, son gendre Jan Colin et les deux autres beaux-fils de ce dernier, Jan Malcost et Pierre Le Roux suivent le convoi. Il n'empêche qu'il y a quand même un problème car on la déclare âgée d'environ 60 ans. Elle serait donc née vers 1627 et sa fille Anne avait 55 ans lorsqu'elle est morte en 1685. L'âge donné au décès ne paraît pas exact.

Charles Pezron, autre domanier de La Grange, est aussi cité comme payant chef-rente à Kerangoff où il décède, âgé d'environ 80 ans, le 24 mars 1695. Sa veuve, Catherine Collin, et Charles Collin son beau-frère, Catherine sa fille et Louis Lozachmeur son beau-fils, étaient présents. Il était le frère de Catherine Pezron, femme Colin, décédée à La Grange et inhumée au prieuré le 3 avril 1690.

Kerangoff, l'un des plus gros villages avec La Grange, était habité par les Collin, mariés à des Uhel, Grévellec, Le Gouyec ou Pezron. Ces exemples montrent clairement que la recherche d'un conjoint se faisait très souvent au sein d'un cercle de connaissances restreint, parmi les familles alliées dans le village

même ou dans le proche voisinage, parfois en dehors comme sur les terres du manoir du Penclouz. Un autre exemple confirme ce jugement. Marthe Le Meslin (Milin ou Melin), veuve de Jacques Le Dos, et Louis Le Roux demeurent au même village. Mathieu Le Dos, son fils, épouse une fille de Louis Le Roux. Les habitants du prieuré paraissent avoir formé une petite communauté soudée par ces alliances et l'insigne honneur d'avoir sa propre chapelle et son cimetière. Les registres nous montrent d'autres familles non citées dans le document mais demeurant néanmoins dans cette sorte d'enclave. Nous avons déjà mentionné des Uhel, les registres paroissiaux montrent qu'il y avait au prieuré aussi des Even, Le Delliou, Le Goff, Gourlaouen, Le Cornec, Malcost, Pennec, Audren etc., des familles que l'on retrouve au 19^e et même au 20^e siècle.

Ce parcellaire¹⁶ qui complète ce premier cadastre, nous renseigne sur le nom, la nature et le propriétaire des diverses parcelles.

Ce qui frappe à première vue, c'est la petitesse et l'émiettement de ces parcelles. Aucune propriété n'est d'un seul tenant.

Doit-on y voir le résultat d'héritages successifs qui auraient ainsi modelé le paysage ? C'est le cas de Guillaume et Charles Keruhel, de La Grange, qui possèdent plusieurs parcelles contigües mais ne sont-ils pas, soit oncle et neveu ou alors cousins germains ? A la même époque, en effet, Guillaume père et Guillaume fils, demeuraient ensemble à La Grange.

Hervé Even et la veuve Janin, sa belle-mère, constituent un autre exemple. La même proximité peut être observées pour Jean Loarer et Jean Marie Uhel à plusieurs reprises. Une rapide recherche le confirme : ils sont beaux-frères, Loarer ayant épousé Isabelle Uhel, sœur de Jean Marie qui sont par ailleurs apparentés à leurs voisins Keruhel.

Cette dispersion peut-elle s'expliquer également par la vente aux enchères des biens du clergé au cours de la révolution ? Il est clair que certains anciens domaniers ont pu réaliser des acquisitions et que d'autres parcelles ont été achetées par de nouvelles familles venues de Clohars ou de Moëlan.

Les allers et retours entre les deux paroisses sont fréquents au gré des alliances. Une recherche détaillée des origines des habitants de La Grange de 1823, montre que pratiquement tous, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs conjoints ou encore d'ascendants, à divers degrés, descendent des domaniers qui occupaient les lieux en 1679, c'est à dire les familles Colin, Lozachmeur, Le Gouyec ou Malcost.

Toute la côte et une bonne partie de la rive droite de la ria, en 1823, sont occupées par des landes, terres frostes, dont l'importance était grande dans l'économie rurale.

De petits bois taillis entourent toujours la chapelle en ruine dont l'ancien cimetière a été divisé et converti en courtils. Le reste est partagé entre terres labourables, quelques prés et prairies en très petit nombre de part et d'autre des ruisseaux, preuve que l'élevage est très limité. Les domaniers ne devaient

¹⁶ Cf page précédente, vue partielle (La Grange, chapelle, bord de la ria de Doëlan).



Occupation des sols

les légumes, et les vergers, plus nombreux, témoignage d'une longue tradition cidricole à Clohars. Dans les habitations, de taille très modeste pour la plupart, logent des familles nombreuses, regroupant en général jusqu'à trois générations : des grands-parents, des enfants mariés ou non et des petits-enfants, voire des neveux ou petits neveux et nièces orphelins.

La maison est de type penty traditionnel, surmontée d'un grenier et couverte de chaume, d'environ huit pieds de haut en façade, treize à quinze pieds de large et dont la longueur variait selon l'aisance toute relative des occupants. Dans le cas du prieuré, si l'on se reporte au cadastre, ce devait être de l'ordre de vingt à trente pieds tout au plus.

Souvent attenant à la maison ou à proximité, les tenanciers possédaient une ou plusieurs crèches pour leurs bêtes. Ces crèches n'avaient en général que sept ou huit pieds de haut et devaient abriter le plus souvent des porcs.

Certains, comme Hervé Even, disposaient en plus d'une grange et leur demeure semble avoir été sensiblement plus grande que les autres, jusqu'à environ quarante pieds de long. Le seul village de La Grange comptait quatre aires de battage dont deux appartenaient au même propriétaire, Hervé Even. Celui-ci possédait en outre des biens : maison, crèches, champs, vergers et courtils dans les autres villages, tout comme Charles Keruhel, Yves Bernard ou Louis Ambroise Delorme, qui, nous le savons, était marin, capitaine du chasse-marée, Pierre Marie¹⁷.

Le seul élément nouveau d'importance, construit depuis 1679, sur cette rive, sont les presses à sardines qui s'élèvent rive droite au-dessus du port de Doëlan comme on peut le voir sur le cadastre de 1823. En 1678, des sécheries de poisson, propriété des religieux de Saint Maurice, existaient sur l'autre rive, à Kernabat, où un quai avait été construit¹⁸.

Au 18^e siècle, on abandonne la technique du séchage au profit des presses à sardines qui facilitent grandement la conservation et le transport du poisson. En 1786, le sieur Jean-

avoir, tout au plus, que deux ou trois bêtes à cornes qu'ils faisaient paître sur les landes proches de la côte.

Autour des habitations se trouvent les courtils où l'on cultive

Baptiste Mus, originaire de Port-Louis, décède aux nouvelles presses de Doëlan dont sa famille était propriétaire. La présence des Mus, nés à Port Louis ou à Kernével en Plomeur, est attes-

¹⁷ Mémoire des Hommes : Cie des Indes, rôle du Pierre Marie, chasse-marée de Kerdanet et Cie en 1788.

¹⁸ Déclaration et dénombrement. Op.cit. Cf les déclarations qui suivent celle de l'abbé pour son prieuré.

tée au prieuré en 1768¹⁹ et dans les années suivantes. En 1774, une naissance a lieu à la nouvelle presse de Doëlan. Il s'agit d'Hélène Lozachmeur, fille de Guillaume, qui a pour marraine demoiselle Hélène Mus. Cette nouvelle presse à sardines était déjà mentionnée lors de la naissance de Julien Marie Galoche, fils de Martin et Brigitte Sceo le 25 janvier 1770, comme lieu de la demeure des parents.

Ces actes, permettent d'estimer l'antériorité des dites presses. L'un des fils de Jean-Baptiste Mus exploite les presses, un autre est tonnelier et un troisième est lieutenant ou second capitaine marchand et classé à Port-Louis.

En 1823, Le propriétaire des presses, rive droite, est un certain Jean Hervé, époux d'Elisabeth Delorme, née à Kersimon, au prieuré, fille de maître Louis Ambroise Delorme²⁰ qui avait entretenu des relations avec les Mus.

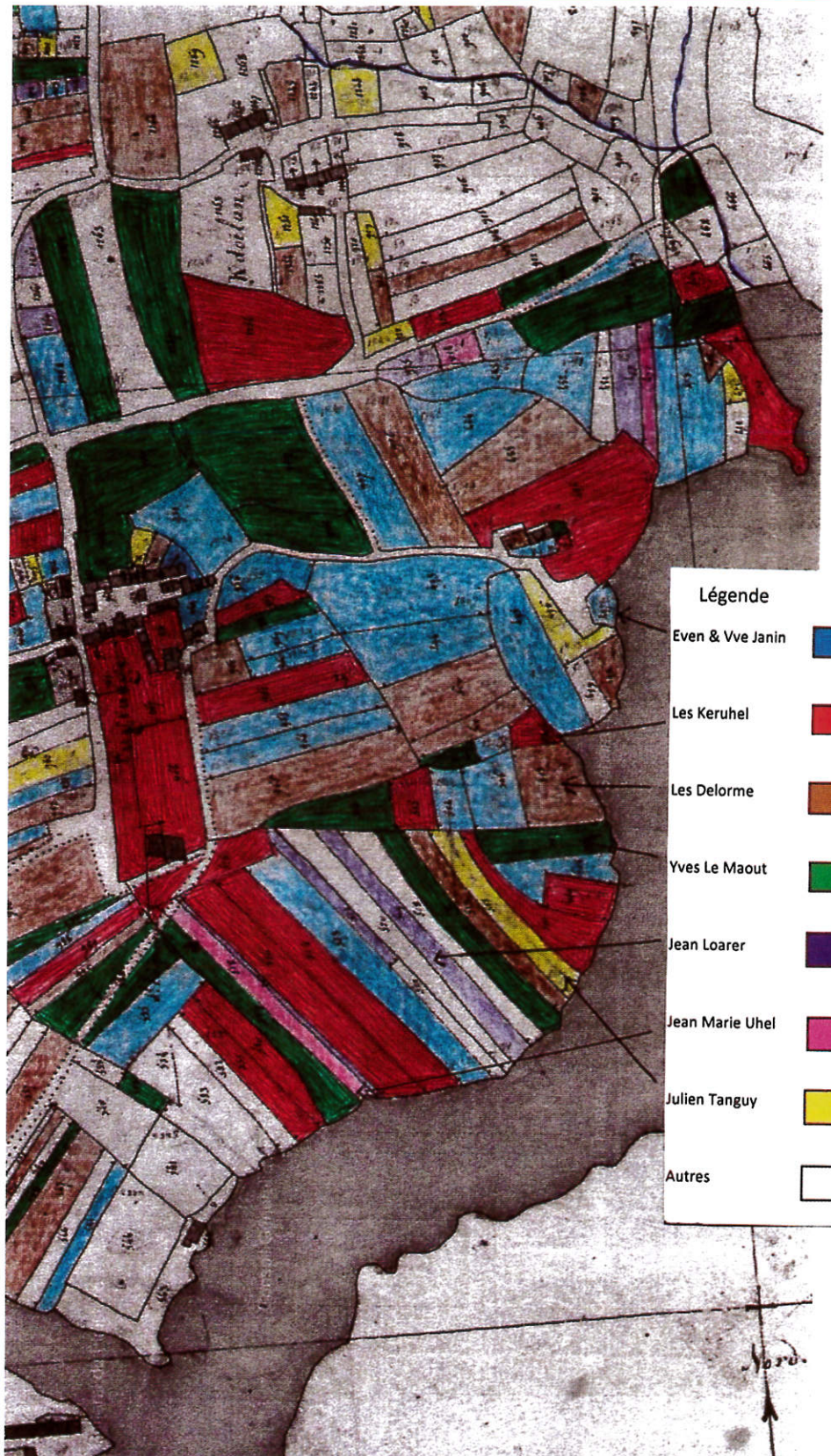
Ces exemples, illustrent parfaitement la chaîne, pêche -transformation - négoce qui lie étroitement pêcheurs, industriels négociants et capitaines de gabarres et de chasse-mariées. Ces derniers jouent aussi un rôle important en allant, en amont, chercher la roque nécessaire aux pêcheurs dans les ports de la Manche et au-delà jusqu'à Bergen, et pour finir lors des expéditions de la marchandise jusque parfois Marseille et Livourne.

La chronique de Placide Le Duc, à plusieurs reprises, fait état du port de *Doualan* qui pouvait contenir selon ses dires une vingtaine de navires.

On peut donc raisonnablement penser que des habitants des deux rives se livraient depuis fort longtemps à la pêche voire même au cabotage le long des côtes, au moins jusqu'à Nantes ou Bordeaux, qui concentraient l'essentiel de l'activité commerciale de l'arc atlantique. Les petits ports bretons y livraient du poisson séché, des blés et du bois. Ils rapportaient au retour des produits de consommation divers que l'on ne pouvait se procurer sur place, épices, fruits exotiques, articles de luxe etc.

A Doëlan, on déchargeait des marchandises, en majeure partie des vins, du tabac et du sel, qui étaient acheminées vers Quimperlé, ce qui permettait d'éviter d'avoir à remonter le cours de la Laïta et de composer avec le courant et la marée.

Ces activités, que ce soit le commerce ou la pêche, étaient



Habitants de La Grange propriétaires des parcelles

soumises à des droits que les maîtres de navires devaient acquitter. Ainsi les deux abbayes rivales de Sainte Croix et de Saint Maurice percevaient des redevances en espèces et en nature au passage ou à l'arrivée des bateaux. A titre d'exemple, les bénédictins de Quimperlé exigeaient que les pêcheurs de Doëlan leur livrent des vieilles au moment du carême. Le souvenir de cet

¹⁹ 30 juillet 1768 Bapt. De Pierre François Le Doz, fils de Guillaume. Parrain et marraine : Pierre Chardon, D^{lle} Françoise Mus, qui signent tous deux. AD 29 BM 1762 -1789 et BM 1749 - 1771.

²⁰ Cf parcellaire de 1823 et BMS de Clohars-Carnoët.

usage s'est perpétué jusqu'aux années 1950 au travers d'une fête qui se tenait au Bourgneuf et que les Quimperlois appelaient *la foire aux vieilles* sans savoir exactement à quoi cela correspondait.

Les fermiers des pêcheries de Cornouaille, régisseurs des droits du duché de Penthièvre, se plaignaient des pêcheurs de congres et de merlus de Doëlan et de Moëlan qui ne leur payaient pas les devoirs. En 1551, le fermier Jehan Le Baujouan déclare que ces derniers n'ont rien versé depuis trois ans. Il en va de même au pays Bigouden, d'où le mouvement de contestation est parti avant de gagner le pays de Quimperlé en 1547.

La pêche au 16^e siècle n'est plus aussi florissante qu'auparavant, en raison de la concurrence de la morue, qui a la faveur du marché. Les pêcheurs bretons ont donc beaucoup de mal à vivre de leur travail et refusent de payer des droits qu'ils ne peuvent plus assumer. A Doëlan et Moëlan (il s'agit du port de Brigneau), les agents des fermiers sont menacés et chassés à *coutz de pierres et bastons et doivent rebrousser chemin*²¹.

Baujouan, qui se rend sur place accompagné du bailli de Quimperlé reçoit le même accueil et parle de révolte dans son rapport. Il affirme avoir été surpris par la grande rébellion et avoir été en danger au point d'avoir dû prendre la fuite.

Le marquis de Rosmadec et le seigneur de la Porte Neuve vinrent en médiateurs recueillir les doléances des pêcheurs qui leur exposèrent leur extrême pauvreté et donc leur incapacité à payer les droits réclamés. Ils confièrent aussi être importunés par les Espagnols, qui ne cessaient de les harceler dès qu'ils prenaient la mer. Le marquis sollicita l'indulgence du Lieutenant Général pour le Roi en Bretagne à qui il demanda d'accéder aux demandes des pêcheurs de Doëlan et Moëlan²². Ils furent néanmoins condamnés à payer leurs dettes en 1557.

Le début du 17^e siècle est marqué par des épidémies de peste et de dysenterie qui vont entraîner une nouvelle situation de crise et donc de révoltes. Les pêcheurs du littoral rechignent à s'acquitter des droits de pêche. C'est dans le pays de Quimperlé que le mouvement s'embrase.

Le 14 juillet 1613, la duchesse douairière de Penthièvre demande au curé de Moëlan d'intervenir pour que les maîtres de barque paient les droits et demande qu'ils soient assignés à comparaître au port de Doëlan dès huit heures du matin²³. L'injonction reste lettre morte car personne ne se déplace.

Le 15 juillet, le sous-fermier des devoirs, Jean Boursoul, demande par assignation à quelques pêcheurs de Clohars, dont

un certain Guillaume Stephan, de venir s'enregistrer pour payer. Le même Boursoul, le 21 juillet, assigne les maîtres et leurs consorts des trois bateaux de Doëlan qui n'ont rien payé depuis un an. Il s'agit de Jehan Le Gouzronc, Jan Pochic, Michel Lozachmeur, Yvon Rioul, Raoul Geffroy, Ambroise Migouil. Il pense que ce sont les meneurs de la sédition qui entraîne la grève de l'impôt mais ils ne se présentent pas.

Le Boursoul continue les poursuites le 23 juillet contre deux pêcheurs de Brigneau, Jan Conan et Louis Le Garrec qui n'ont rien payé et continuent leur pêche impunément. Ce même jour, il attaque en justice neuf autres pêcheurs de Moëlan. Sans résultat car la fronde va durer quelques années.

En 1630, des règles sont publiées et affichées au port de Doëlan pour éviter toute contestation future. *Les pêcheurs des paroisses de Riec, Moëlan et Clouhal-Carnouet seront tenus avant que de partir aller pescher composer avec le receveur ou lui rendre tous les congres et merlus, scavoir pour le congre 10 deniers et pour chacun merlu 6 deniers et lesdits maistres composeront tant pour eux que pour leurs compagnons et paiges*²⁴...

La liste en date du 21 mai 1625 des réfractaires des paroisses de Moëlan et de Clohars qui n'ont rien payé entre 1619 et 1625 comprend 27 noms²⁵, mais il est difficile de distinguer ceux qui relèvent de telle ou telle paroisse.

Par contre, cet état permet de juger de l'importance du mouvement par rapport à la même contestation au pays Bigouden et au Cap où l'on ne note que 4 à Esquibien, 3 à Plogoff et 11 à Plouhinec. Ces révoltes montrent combien la misère parfois et la précarité toujours frappaient ces populations. Elles montrent aussi qu'elles ne se résignaient pas et étaient capables de résister courageusement.

Cette esquisse, qui n'utilise que quelques sources seulement, ne saurait être qu'une amorce d'étude généalogique d'un microcosme particulier qui mériterait d'être approfondie par l'examen des archives notariales par exemple, qui pourraient nous en apprendre bien davantage sur les transmissions, les partages mais aussi les biens, les récoltes, le cheptel, l'outillage. En un mot, l'économie domestique.

Vu la petitesse des propriétés, nous avons été amenés à penser que les ménages recouraient à des activités complémentaires. C'est, fort de cette conviction, que nous avons brièvement évoqué le sujet de la pêche et du commerce maritime, à la fin de notre étude.

Les registres paroissiaux n'indiquent que rarement l'occupation du chef de famille mais, lorsqu'au 19^e siècle, certains re-

²¹ Pierre Martin : *Les fermiers des droits maritimes en Bretagne*. Editions Les Indes Savantes pages 433 et suivantes

²² P. Martin : op-cit. AD 22 - 1 E - 1481 Lettre du marquis de Rosmadec au gouverneur et Lt GI pour le Roi en Bretagne. Août 1553

²³ P. Martin : op-cit. AD 29 31 C 1/160

²⁴ Pierre Martin : op-cit.

²⁵ Louis Garo, Bastien Dagorn, Jacques Cariou, Yvon Le Bourguen, Jan le Nozic, Jan Pezron, Jan Conan, Jan Creisn, Jan Morvan, François Le Bris, Michel Le Naviner, Charles Tolyiou, Jacques Guillou, Jan Le Borgne, Pabant Quantel, Jacques Fournier, Pascal Kermiluc, Yvon Torch, Alain Sigourmat le vieux, Guénolay le Torch, Yvon Cocgnet, Daniel Lanchou, Alain Le Barbier le jeune, Yvon Dantec, Hervé Thomas.

censements de population le font, nous voyons qu'à Doëlan le nombre de marins est considérable. Il y avait donc toutes les raisons de croire qu'il en allait de même auparavant pour les hommes du prieuré.

C'est lorsqu'un drame survient que l'on devine de quelle manière telle ou telle personne est morte.

Par exemple, les 26 avril, 7 et 8 mai 1735, quand on enterre quatre hommes, morts noyés le 21 avril précédent et dont la mer a rendu les corps, il est clair que leur chaloupe de pêche a fait naufrage. L'amirauté de Quimper et le procureur du Roi accordent le permis d'inhumer après enquête, dès le 24 avril.

Cet accident met en évidence l'organisation de la pêche côtière qui se pratiquait en famille ou entre alliés sur de petites embarcations.

Claude Keruhel, 45 ans, était le beau-frère de Jacques Uhel, 38 ans. Eux-mêmes étaient apparentés à la belle-sœur de Charles Le Delliou, 30 ans, marié à Magdeleine Audren. Le quatrième marin, François Lozachmeur, 60 ans, avait eu une belle-mère du nom de Marguerite Uhel et était marié à Marie Audren.

C'était donc bien une affaire de famille. Bien qu'eux-mêmes n'habitaient pas au prieuré, ils y eurent des ascendants et des descendants.

Le décès accidentel, le 13 novembre 1742, de Hervé Le Gouyec, de La Grange, révèle une autre activité très partagée. Il s'est noyé en pêchant du goémon.

Une autre indication indirecte provient des signatures au bas des actes. Les marins et maîtres de barques qui, selon le sys-

tème des classes institué par Colbert, en 1681, devaient servir quelques temps sur les navires du roi, apprenaient à signer. C'est ce que l'on observe, entre autres, chez les Keruhel ou les Le Doz, Le Deliou et autres. Les jeunes hommes de Clohars furent tentés de servir comme matelots, novices ou mousques sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, souvent avant de se marier, quand ils revenaient de longs périple qui pouvaient les mener jusqu'en Chine.

La vie était rude et l'on vivait chichement en ces temps-là. Dans les paroisses rurales, les journaliers pouvaient être tisseurs, tailleurs, leurs femmes fileuses ou tailleuses.

Ici, c'est la mer qui apportait les compléments nécessaires à la vie de la famille, à la fois nourriture et travail. La pêche à la sardine est une activité saisonnière à laquelle se livrent des paysans-pêcheurs durant un temps assez court et, en leur absence, les femmes s'occupent des champs et des bêtes. Lorsque s'installent des presses à sardines, les épouses et les jeunes filles vont pouvoir y trouver de l'emploi.

Ainsi, l'on voit s'ouvrir de nouvelles pistes de recherche dans les registres de l'inscription maritime et de la Compagnie des Indes, par exemple. Une telle recherche est particulièrement intéressante du point de vue tant généalogique que sociologique.

Nous tenterons de l'esquisser ultérieurement, car en embrassant toute la paroisse, elle sortirait du cadre que nous nous sommes fixé ici et qui était le seul prieuré. ■



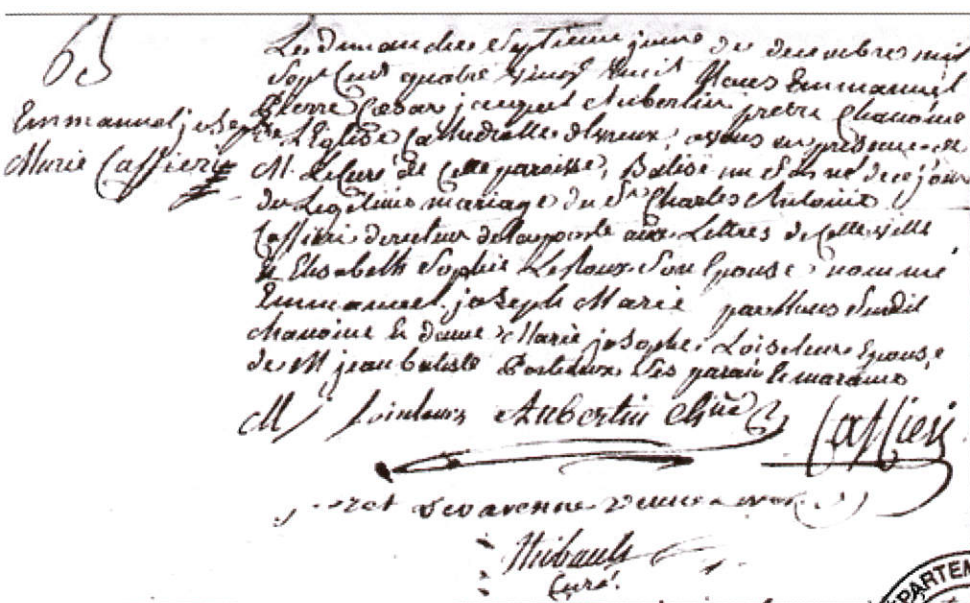
*A gauche :
Le mur et la retenue d'eau de l'ancien moulin des moines.*

*Ci-dessous :
le moulin de Kerangoff.*

Photos Gérard Scavennec.

Le douanier Caffieri et ses ancêtres

par Thierry NEDELEC, CGF n° 5742.



Acte de baptême d'Emmanuel Caffieri



La cathédrale d'Évreux
Photo Jean François Pellan

Emmanuel Joseph Marie Caffieri est baptisé le 7 décembre 1788 dans la paroisse Saint-Pierre d'Évreux (Eure)¹ ; son père est directeur de la poste aux lettres dans cette ville normande de huit mille habitants.

En janvier 1818, Emmanuel est douanier à Dinan en Crozon (Finistère), un village situé à 6 km à l'ouest du bourg. Ce poste de douane est occupé par cinq à six hommes. Ils louent des maisons dans les villages les plus proches de la côte. Dinan est un des treize postes dépendant du contrôle de Camaret.

Le Brestois Jean-François Brousmiche a décrit la pointe de Dinan vers 1830 :

C'est une côte de fer que celle se déployant du cap de la Chèvre à la baie de Dinant. Tout est ici frappé de désolation : une terre ingrate, dépourvue de verdure, battue de tous les vents, des rochers à vos pieds, des rochers surgissant du sol, et devant vous un horizon sans borne, une mer sans limite, l'océan. [...] Le château de Dinant est un rocher bizarrement découpé, qui surgit au sein des eaux, à l'une des extrémités de la baie. Il est joint à la terre ferme par un autre rocher percé, formant une voûte, un pont naturel de cinquante pieds au moins d'élévation au-dessus de la grève. Sous cette voûte se trouvent des grottes profondes, minées par les eaux de la mer, dont les parois ont tout le brillant des marbres les mieux polis².

À l'abri de cette pointe, culminant à 65 mètres d'altitude, se trouve un petit port situé à l'est de la pointe. En 1786, on y voit une maison couverte d'ardoises et deux celliers et presses

à sardines. Il n'en reste plus que quelques murs en ruines. Cet abri n'a ni digue, ni cale, de plus son accès par la route est difficile³.

La réclamation du douanier Caffieri

Emmanuel Caffieri envoie le courrier qui suit au comte de Caumont pour lui demander sa recommandation pour une mutation :

Emmanuel Marie Joseph Caffieri, sous lieutenant des Douanes Royales à dinan, village dépendant de crozon,



La pointe de Dinan

¹ Archives départementales de l'Eure, Évreux, paroisse Saint-Pierre, 8MI1591 image 288.

² Jean-François Brousmiche (1784-1863) : *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830, 1831*, (1977), p. 343-344

³ Didier Cadiou : *Le port de Dinan* dans la revue *Avel Gornog* n° 21 p.60-61 (2012)

N° 540.
St Janvier.

C. a. n° 540^o

M. N. P. M.

Emmanuel Marie Joseph Caffieri sous-lieutenant
des Douanes Royales à Dinan village dépendant de
crozon Département du Finistère Direction de Brest
désireroit obtenir son changement en regard au pays
et de la nourriture qui est contraire à sa santé y
étant toujours malade.

Mr le Comte De Caumont prie Monsieur le Comte De
St Cricq de vouloir placer plus avantageusement Mr
Emmanuel Caffieri. il seroit bien aimable de lui donner
une Lieutenance sur un autre point. c'est un bon sujet,
et qui mérite de l'avancement. Mr le Cte De Caumont
en aura une vraie obligation à Monsieur le Comte De
Saint cricq.

le 25 Janvier 1818.

demander de renseignements en
recommander ce homme
en est satisfait -

Hôtel de Caumont Rue de Grenelle St Germain N° 105.

Département du finistère, Direction de Brest, désirerait obtenir son changement eu égard au pays et à la nourriture qui est contraire à sa santé et y étant toujours malade. (NDLR : transcription conforme à l'original)

Le comte de Caumont est François Philibert Bertrand Nompur de Caumont (1772-1854). Il est député du Tarn-et-Garonne de 1815 à 1827. Il est également colonel d'état-major de la Garde Nationale à cheval à Paris⁴.

Il ajoute le commentaire suivant à cette lettre destinée au directeur des douanes, le comte de Saint-Cricq :

Mr le Comte De Caumont prie Monsieur le Comte De St Cricq de vouloir placer plus avantageusement Mr Emmanuel Caffieri. il serait bien aimable de lui donner une Lieutenance sur un autre point. c'est un bon sujet, et qui mérite de l'avancement. Mr le Cte de Caumont en aura une vraie obligation à Monsieur le Comte de Saint Cricq.

Ce 25 janvier 1818

Hôtel de Caumont, rue de Grenelle, St Germain n° 105⁵

⁴ Almanach royal de 1818 p. 126, 136, 769, numérisé.

⁵ Archives personnelles.

Pierre de Saint-Cricq est directeur des douanes françaises d'octobre 1815 à avril 1824. Il est également député de Seine-et-Marne de 1815 à 1822.

En juin 1823, il fait une tournée d'inspection des douanes en Bretagne. Il passe par Lannion, Morlaix, Brest, Quimper et Lorient. L'inspecteur des douanes Jacques Boucher de Perthes a raconté ce périple dans ses mémoires, en voici un extrait :

*"J'ai quitté M. de Saint-Cricq dimanche dernier, à Lorient, après dix-neuf jours de promenades, pendant lesquels nous avons dîné trente fois au moins [...] M. le directeur général, voyageant en ministre pour ne pas dire en prince [...]"*⁶.

Cette recommandation semble porter ses fruits car on retrouve Emmanuel Caffieri dans le nord du Finistère en 1820. Quant à la nourriture, elle n'était peut-être pas différente de celle de Crozon.

Les douaniers du service actif doivent demander l'autorisation de se marier au directeur des douanes. Pour cela, ils doivent avoir deux à cinq ans de service ou avoir plus de vingt-huit ans. L'épouse choisie doit avoir un minimum de ressources, sinon il suffit qu'elle soit honnête et bonne ménagère. En cas de refus par le directeur, il arrive que le douanier démissionne pour se marier. Ce système fonctionna jusqu'au début du XX^e siècle.

Emmanuel Caffieri, lieutenant des douanes à Landunvez, se marie le 8 février 1820 au Conquet avec Rose Élisabeth Cordier, fille d'un lieutenant des douanes.

En 1822, il est en poste à Plougastel-Daoulas.

De 1824 à 1826, il est à Kersaint (commune de Landunvez).

Le domicile de la famille est au Conquet à cette époque. Emmanuel peut visiter dans l'église de Lochrist, commune du Conquet, le tombeau du missionnaire Michel Le Nobletz construit par son grand-père Charles Philippe en 1750.

Jean-François Brousmiche décrit ce bourg vers 1830 :

On est frappé de tristesse en entrant au Conquet. Cette ville ne sera bientôt plus qu'une misérable bourgade dont une moitié des maisons sera en ruines et dont l'autre moitié se donnera aux locataires à charge des réparations et du paiement de l'impôt.

Continuellement battue des vents, dépouillée de tout abri, la ville du Conquet semble une solitude. Sur trois maisons, c'est à peine si l'on en trouve une qui soit habitable ; la ronce et le lierre couvrent les débris des autres. Le Conquet est, de plus, la ville la plus mal pavée du Finistère⁷.

Rose Cordier décède le 18 mai 1828 à Villerville (Calvados), ville dans laquelle elle est née le 28 novembre 1799 (7 frimaire



Lieutenant des brigades

an VIII). Cette commune est située en face du Havre (entre Deauville et Honfleur). À cette époque Emmanuel est lieutenant d'ordre des douanes à Dol (Ille-et-Vilaine)⁸.

Emmanuel se remarie le 13 mai 1834 à Courtils (Manche), près du Mont Saint-Michel, avec Marie Louise Jeanne Littré, née le 11 juin 1787, vivant de ses revenus. Il est à cette époque receveur des douanes à Roz-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine)⁹.

De 1839 à 1848, il est en poste à Pontaubault, une commune de la Manche (sud d'Avranches) de 360 habitants¹⁰.

Il est muté l'année suivante à Genêts (Manche) (ouest d'Avranches) et décède dans cette commune le 19 juin 1849¹¹.

Sa veuve, Marie Louise Littré, rédige son testament chez Me Alexandre Leconte La Prairie, notaire à Avranches le 14 décembre 1874. Elle y décède le 12 juin 1875, à 88 ans¹².

⁶ Boucher de Perthes : *Sous dix rois* (1863) vol. 4, pages 296 à 306, numérisé.

⁷ Jean-François Brousmiche : *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830, 1831* (1977) p. 16.

⁸ Source : Archives départementales du Calvados, commune de Villerville, décès, vue 539/641.

⁹ Source : Archives départementales de la Manche (désormais AD Manche), commune de Courtils, mariages, vue 29/154.

¹⁰ Source : annuaires du département de la Manche 1839-1849.

¹¹ AD Manche, commune de Genêts, décès, vue 208/332.

¹² Source : AD Manche, commune d'Avranches, décès, vue 57/357.

Dans le répertoire du notaire on peut lire ce résumé à la date du 17 juillet 1875 : "*Délivrance de legs : Littré Julie, demeurant à Courtils, veuve de M. François Police, et autres à Nathalie Félicité Caffieri, demeurant à Avranches, de legs contenu au testament de Marie Littré, veuve de M. Emmanuel Caffieri*".

Nathalie Caffieri, fille d'Emmanuel et de Rose Cordier, née au Conquet le 23 septembre 1826, est propriétaire place du Palet à Avranches. Elle y décède célibataire le 6 juin 1881¹³.

Voici quelques informations sur quatre générations de Caffieri, ancêtres d'Emmanuel.

I / Charles Antoine (1750-1808)

C'est le père d'Emmanuel. Il est né le 16 avril 1750 à Brest, paroisse Saint-Louis, et marié le 6 septembre 1780 à Evreux, paroisse Saint-Nicolas. C'est le quinzième enfant de Charles Philippe, deux autres suivront.

Il est receveur de la Régie générale de Conches-en-Ouche (Eure) en 1780.

En 1788, il est directeur de la poste aux lettres à Evreux (Eure).

Le 21 avril 1808, il a toujours cette même fonction à L'Aigle (Orne) lorsqu'il meurt subitement d'une attaque d'apoplexie.

Deux de ses frères ont un dossier aux Archives Nationales :

A) Charles Marie, né le 22 juin 1736 à Brest, paroisse Saint-Louis.

Il est élève sculpteur au port de Brest à partir de 1750.

En 1760, il part travailler à Paris.

En 1766, il revient à Brest pour succéder à son père.

En 1777, Louis XVI lui accorde une pension :

De Par Le Roy

Il est permis au Sr Caffiery second M^e sculpteur de la marine au Port de Brest de se retirer du service que sa santé ne lui permet pas de continuer et, sa Majesté étant satisfaite de ses services, Elle lui a accordé Trois cens Livres de pension sur le fonds de la marine dont il Jouira sa vie durant à commencer de ce Jourd huy.

Fait à Versailles le 16 Fevrier 1777

Louis¹⁴

Charles Marie habite à cette époque à Versailles. Il décède à Paris le 22 juin 1794.

B) Antoine Guillaume, né le 1^{er} avril 1745 à Brest, paroisse Saint-Louis.

En 1756, il est employé au port de Brest comme élève de la Marine.

En 1760, il embarque comme mousse sur le vaisseau de 74 canons *Courageux*, jusqu'à sa capture par les Anglais le 15 août 1761.

Puis de 1762 à 1780, il fait de nombreux voyages aux Indes, avec escale à l'Isle de France (Ile Maurice).

Le lieutenant de vaisseau André Charles de La Jaille écrit le 6 avril 1782 à propos d'Antoine Caffieri :

Nous, Lieutenant de Vaisseau, Commandant La frégate du Roy l'Engageante, certifions que Le Sr Caffieri de Parquisac¹⁵, Lieutenant de frégate auxiliaire a servi sous nos ordres en cette qualité depuis Le mois d' août 1779 Jusqu' à ce jour [...] que son zèle s'est toujours manifesté autant que Sa Bravoure dans Les rencontres avec L'ennemi ; que sa manœuvre est précise et son commandement Sur : enfin que pendant près de trois ans il a parfaitement rempli Les fonctions d'un bon officier et que je regrette que sa mauvaise Santé Le force à désarmer¹⁶.

Le dernier embarquement d'Antoine cité aux Archives Nationales a lieu en 1783 sur La Guyanne.

Il décède le 4 avril 1790 à Brest, paroisse Saint-Louis.

Françoise Gilberte, une des sœurs de Charles Antoine, est baptisée le 16 février 1744 à Brest Saint-Louis. Ses parrain-marraine sont Charles Marie, son frère, âgé de 8 ans, et Marie Anne, sa sœur, âgée de 12 ans. Les deux signent l'acte. Elle meurt le 26 octobre 1746.

II / Charles Philippe (1698-1766)

Il naît le 6 mars 1698 à Dunkerque, et se marie le 5 avril 1731 à Brest Saint-Louis avec Marie Mestier.

En 1722, il est maître sculpteur au Havre.

En 1729, il remplace son père à Brest où il exécute au moins 42 dessins de vaisseaux à Brest de 1731 à 1765¹⁷.

Le 12 juin 1740, Charles Philippe achète la terre de Parquisac¹⁸, en Guipavas, pour 600 livres¹⁹.

En 1750, il sculpte le tombeau en marbre noir veiné de blanc et la statue de Michel Le Nobletz (1577-1652). Ce tombeau est installé dans l'église de Lochrist (commune du Conquet), puis transféré en 1856 dans la nouvelle église du Conquet.

Charles Philippe décède le 14 mai 1766, et Marie le 30 novembre 1772.

L'intendant de la Marine à Brest Charles Claude de Ruis Embitto écrit au ministre de la Marine :

A Brest le 4 Xbre 1772

Monseigneur

La veuve du S. Caffiery premier sculpteur de ce port vient de mourir. elle jouissait d'une pension de 400 lt sur le fonds des

¹³ AD Manche, commune d'Avranches, décès vue 45/321.

¹⁴ Source : Archives Nationales (désormais AN), MAR/C/7/50, dossier 34, numérisé.

¹⁵ Parquisac : terre en Guipavas héritée de son père.

¹⁶ Source : AN, MAR/C/7/50, dossier 33, numérisé.

¹⁷ Voir la liste dans Les Caffiéri, sculpteurs et fondeurs-ciseleurs (1887) p. 471-472, numérisé.

¹⁸ Parquisac : ce nom de lieu a disparu. C'est peut-être une déformation de Parc Vizac, Vizac étant un village situé à l'ouest du bourg de Guipavas.

¹⁹ Archives Départementales du Finistère, inventaire de la série B, B 1468.



Eglise Sainte-Croix du Conquet
Monument funéraire de Dom Michel Le Nobletz,
sculpté par Charles Philippe Caffieri.
Photo Henri Moreau

invalides. elle laisse cinq garçons et deux filles. Permettez moi de vous demander vos bontés en faveur de ces dernières qui se trouvent absolument sans ressource, leur mère n'ayant laissé que des dettes occasionnées par la nécessité de pourvoir à l'éducation de ses enfants.

Leur ayeul, leur grand pere et leur pere ont tous été, Monseigneur, maitres sculpteurs à Brest et l'on a toujours été content de leurs services et de leur conduite ; Presque tous leurs parens du coté maternel ont été chirurgiens de la marine et estimés.

Je pense, Monseigneur, que vous ne desaprouverez pas que j'aye l'honneur de recommander ces deux filles à vos bontés en leur accordant la reversibilité de la pension de leur mère pour les mettre en état de se retirer dans un couvent, seule ressource qui leur reste dans la situation malheureuse où elles

se trouvent.

Je suis avec respect

Monseigneur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Par un autre courrier, on apprend que "les filles de la De Caffieri jouiront chacune de la pension de 150 # que vous avez bien voulu leur accorder à compter du Jour de la mort de leur Père sur le fonds des invalides²⁰".

III / François Charles (1667-1729)

Il naît le 26 juin 1667 à Paris, paroisse Saint-Hippolyte.

Son père l'associe très tôt à ses travaux au château de Versailles. En 1686, son nom figure sur les comptes des Bâtimens du Roi.

Il est maître sculpteur du roi au Havre en 1687, son salaire est de mille livres par an.

En 1691, il est envoyé à Dunkerque. Il se marie deux ans plus tard dans cette ville. Voici la transcription de son acte de mariage :

L'an de Grace mil six cent quatre vingt treize, le vingt huitième iour du mois de Juillet, Je soussigné, après La publication de trois bans sans aucune opposition entre Le sieur françois charles Caffieri et Anne dezarable, garçon et fille mes paroissiens, ay reçu Leur Consentement mutuel & les ay joint en mariage par paroles du present, temoin philippe Caffieri Le pere de l'épousant Le sieur Jean Baptiste Lempereur, Commissaire de La Marine, françois dezerable, Estienne Berrin Ingénieur, qui ont signé au présent Registre²¹.

François Charles est muté à Brest le 26 janvier 1717.

En 1728, son salaire est de 1200 livres par an.

Il décède le 29 avril 1729 à Brest, paroisse Saint-Louis. Son acte de sépulture est signé par six personnes, dont Joseph Amourette, maître sculpteur, et Pierre Coupery, maître peintre²².

IV / Philippe Caffieri (1634-1716)

Filippo Caffieri est né à Rome le 17 décembre 1634.

Il arrive en France en 1660 à la demande du cardinal Mazarin (né dans le royaume de Naples le 14 juillet 1602) pour exercer son métier de sculpteur dans les châteaux royaux : Le Louvre, Versailles, etc...

Il se marie le 20 juillet 1665 à Paris, paroisse Saint-Hippolyte avec Françoise Renault de Beauvallon. Ils ont onze enfants de 1666 à 1681. Peu avant son mariage, il est naturalisé français et signe, désormais, Philippe Caffieri(i).

²⁰ Source : AN MAR/C/7/50, dossier 35, numérisé.

²¹ Archives départementales du Nord, mariages Dunkerque, vue 501/1063.

²² Archives municipales Brest, Brest Saint-Louis, GG 74, vue 24.

En 1687, il est nommé par Louis XIV ingénieur, dessinateur, inspecteur général de la Marine et sculpteur de ses vaisseaux.

Il est au Havre en 1687, puis à Dunkerque à partir de 1691.

En avril 1714, à 80 ans, il laisse sa place à son fils aîné, François Charles.

Puis Philippe Caffieri achète une charge de mesureur de bois à Paris. Il meurt le 7 septembre 1716, rue Saint-Victor à Paris, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Plusieurs autres membres de cette famille sont également des artistes reconnus :

Jacques (1678-1755),
Philippe (1714-1774)
et Jean Jacques (1725-1792).

Ce dernier, le membre le plus connu de cette dynastie, eut l'occasion de séjourner dans le pays de ses ancêtres.

En juillet 1749, il arrive à Rome comme pensionnaire de l'Académie de France. En 1752, il sculpte une Trinité pour l'église Saint-Louis des Français de Rome et reçoit des compliments du pape lors de l'inauguration du nouveau chœur de cette église en avril 1753. Puis il fait un court séjour à Naples et rentre à Paris au début de 1754²³. ■

Bibliographie

Couffon René : *La sculpture au port de Brest aux XVII^e et XVIII^e siècles* (1951), numérisé.

Erlande-Brandenburg A. et Vich C. : *Catalogue des plans des bâtiments à voile conservés dans les archives de la Marine* (2010), 468 pages, numérisé

Guiffrey Jules : *Les Caffiéri, sculpteurs et fondeurs-ciseleurs* (1887), 542 pages, numérisé

Herluison Henri : *Actes d'état civil d'artistes français* (1873) p. 62-64, numérisé

Sur le site Internet histoire-de-la-douane.org :

Bordas Jean : *Pierre de Saint-Cricq (1772-1854)*, article en deux parties

Lefoulon Joséphine : *Un aspect de la vie quotidienne du douanier au XIX^e siècle : le mariage des agents de brigade.*

Les ascendants d'Emmanuel Caffieri

Génération I

1 Emmanuel Joseph Marie **CAFFIERI** ° 07.12.1788 EVREUX^a (27) + 19.06.1849 GENÈTS (50)

Génération II

2 Charles Antoine **CAFFIERI** ° 16.04.1750 BREST^b s x 06.09.1780 EVREUX^c + 21.04.1808 L'AIGLE (61)

3 Elisabeth Sophie **LEROUX** ° 06.02.1755 EVREUX^d + 01.03.1823 L'AIGLE (61)

Génération III

4 Charles Philippe **CAFFIERI** ° 06.03.1698 DUNKERQUE^e (59)x 05.04.1731 BREST^b + 14.05.1766 BREST^b

5 Marie **MESTIER** ° 04.09.1709 BREST^f + 30.11.1772 BREST^b

6 Charles Godefroy **LEROUX** ° 24.10.1722 TURENNE (19) x 08.02.1747 EVREUX^g + 01.10.1787 EVREUX^h

7 Agathe (ou Anne) Sophie **DAMONVILLE** °16.03.1716 LES BAUX-STE CROIX (28) + 08.01.1795 EVREUX (19 ni-vôse an III)

Génération IV

8 François Charles **CAFFIERI** ° 26.06.1667 PARISⁱ x 28.07.1693 DUNKERQUE^e + 29.04.1729 BREST^b

9 Anne **DEZERABLE** ° 26.07.1673 MONTREUIL^j (62) + 06.01.1737 BREST^b

^a St-Pierre

^b St-Louis

^c St-Nicolas

^d St-Pierre

^e St-Eloi

^f Sept-Saints

^g St-Germain de Navarre

^h St-Nicolas

ⁱ St-Hippolyte

^j Notre-Dame

²³ Denis Lavalley : *Une décoration à Rome au milieu du XVIII^e siècle* (1981) p. 300-302, numérisé.

Fâcheuse erreur

par Jean-Louis LE HAN, CGF n° 14366.

L'histoire se déroule fin 1858 - début 1859 et je l'ai découverte en dressant la généalogie de ma branche maternelle (issue du Léon pour sa totalité) et en compulsant plus précisément les registres d'état civil de Cléder.

Marie Yvonne Rozec, née le 6 novembre 1828, et Hervé Mear, né le 24 décembre 1811, tous deux à Cléder, se sont plu et ont décidé de se marier.

Marie Yvonne a vécu à Cléder au lieu-dit Vourn avec ses parents, Yves Rozec et Anne Le Bras, et ses frères et sœur, François dit Jacob, Marie Anne, Alain (ce dernier père de mon grand-père maternel), Olivier et Denis, au moins jusqu'à ses vingt-trois ans puisqu'elle figure avec sa famille dans les recensements de cette commune de 1836, 1841, 1846 et 1851.

Puis l'on retrouve la famille à Plouescat, au lieu-dit Kergoal, au recensement de 1856.

L'empereur Napoléon III est aux commandes du pays mais nos tourtereaux (pour l'époque plus tout jeunes ni l'un ni l'autre, trente et un ans pour elle et quarante-huit ans pour lui), tout à leur affaire, n'en ont cure.

Ils en sont même à envisager la date de leurs épousailles. Bien sûr il y a quelques formalités à prévoir : d'abord en avertir

la mairie puis en parler à Monsieur le Curé car, à l'époque, pas de vrai mariage sans passer à l'église.

Avec Monsieur le Curé, pas de problème, Marie Yvonne et Hervé sont de bons paroissiens : ils vont à la messe tous les dimanches, font leurs Pâques tous les ans, et leurs parents respectifs sont eux aussi de bons catholiques.

Tout se présente donc pour le mieux. Restent les formalités à la mairie.

Un beau matin, Marie Yvonne et Hervé se décident donc à y passer, ce qui ne devrait pas être bien long puisqu'ils sont nés l'un et l'autre à Cléder.

Mais là, patatras !

Pour l'acte de naissance d'Hervé pas de problème, mais pour celui de Marie Yvonne, impossible de le trouver : il y a bien une naissance déclarée à la date du 6 novembre 1828, mais c'est celle d'un garçon prénommé Yves.

On regarde d'un peu plus près. La déclaration de cet enfant a bien été faite par le père de Marie Yvonne, Yves Rozec, mais il n'a pas eu de jumeaux. L'acte est libellé comme suit¹ :

L'an mil huit cent vingt huit, le Six novembre par devant nous François Guillerm adjoint Maire délégué, Officier de l'état civil de la Commune de Cléder, Canton de Plouezede, Département du Finistère est comparu Yves Rozec Cultivateur du domicile en cette commune lequel nous a présenté un enfant du sexe Masculin, né ce jour à onze heures du matin, au domicile de son père Yves Rozec et d'une femme Marie Yvonne Rozec épouse d'aujourd'hui et a déclaré vouloir donner le prénom d'Yves au dit enfant. La dite déclaration a été faite en présence de Messieurs Gueron, âgé de quarante trois ans et de Jean Rozec, âgé de quarante cinq ans, les deux Cultivateurs, Domiciliés de Cléder lesquels, après qu'il leur en a été donné lecture, ont déclaré en avoir signé.

The image shows a handwritten document in French, which is a birth act. The text is written in cursive and matches the transcription provided in the adjacent text block. It details the birth of a male child named Yves on November 6, 1828, at the home of Yves Rozec and Marie Yvonne Rozec in Cléder. The document is signed by the mayor and witnesses.

Acte de naissance de "Yves" Rozec, du 6 six novembre 1828 à Cléder.

¹ Archives départementales du Finistère, archives en ligne 1MI EC 43/17, image 157/580.

de la commune de Cléder, canton de plouzévédé, Département du Finistère, est comparu Yves Rozec cultivateur du vourn en cette commune, agé de de trente neuf ans, lequel nous a présenté un enfant du Sexe Masculin né ce jour à onze heures du Matin, au vourn, de lui déclarant et d'anne bras Son épouse & auquel il a déclaré vouloir donner le prénom D'yves : les dites déclarations & présentation faites en présence d'yves guerer agé de quarante trois ans & de Jean Rozec agé de quarante cinq ans, les deux cultivateurs domiciliés de Cléder, Lesquels, après qu'il leur En a été donné lecture, ont déclaré ne Savoir Signer.

Signé Guillerm

Il faut se rendre à l'évidence : comme Marie Yvonne n'a pas changé de sexe – tout le monde peut en attester, Cléder a toujours été une commune étendue mais tout le monde se connaît et une telle transformation ne serait pas passée inaperçue – il y a donc eu une erreur dans la déclaration de naissance ! Marie Yvonne revenue à la maison, il a dû y avoir du barouf à Kergoal en Plouescat.

Le pauvre Yves Rozec a dû en entendre !

Pourtant on peut difficilement lui reprocher de ne pas avoir relu l'acte, puisqu'à l'évidence il ne sait pas lire. L'acte de son mariage à Cléder, le 7 février 1820, avec Anne Le Bras précise "Lesquels après lecture n'ont Signé".

D'ailleurs sur les pages de gauche et de droite de ce même registre pour la période concernée, les actes en date des 4, 10 et 11 novembre mentionnent tous pour les déclarants et témoins "ont déclaré ne savoir signer".

Eh oui, l'école primaire obligatoire n'existe pas encore et peu de paysans savent lire et écrire !

De surcroît la langue parlée à l'époque dans le Léon est bien entendu le breton, même si bien sûr quelques gens instruits pratiquent aisément le français, et il n'est donc pas sûr qu'une lecture de l'acte de 1828 à voix haute ait été faite et qu'elle ait pu être d'une quelconque utilité.

Pour ce qui est de Marie Yvonne, il n'y a pas de doute sur son sexe : aux recensements précités de Cléder et de Plouescat elle est citée parmi les membres de la famille sous ce prénom.

Alors que faire ?

Il n'est pas à exclure qu'à la mairie

on ait écrit aux services du Parquet du tribunal de Morlaix, celui étant déjà chargé comme de nos jours de la surveillance des registres d'état civil.

Il est possible qu'Yves ne se soit renseigné lui-même auprès de quelqu'un d'instruit et qui compte dans la commune...

Tout ceci prend du temps et les services de monsieur le Procureur Impérial ont dû en tout cas expliquer qu'il est absolument indispensable de solliciter du tribunal un jugement rectificatif d'état civil.

Oui, mais comment fait-on concrètement ?

Peut-être le Parquet aurait-il pu saisir lui-même le tribunal mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent et il faut faire appel à un avoué.

Pour faire simple, disons que jusqu'en 1972 celui qui a recours à la justice devant le tribunal civil, devenu tribunal de Grande Instance en 1958, a affaire pour la procédure écrite à un avoué et pour les plaidoiries à un avocat. Une loi de 1971, entrée en application en 1972 a fusionné les deux professions dans la nouvelle profession d'avocat.

Marie Yvonne, ou plutôt vraisemblablement ses parents – sans doute après avoir été conseillés sur ce point car c'est évidemment la première fois de leur vie qu'ils ont affaire à des gens de justice – doivent choisir un avoué de Morlaix et leur préférence se porte sur M^e Bienvenu, le bien nommé, pour les tirer d'affaire.

Heureusement qu'à l'époque les hommes de loi (notaires, avoués, avocats et d'une manière générale les hommes d'affaires) de Basse-Bretagne, en plus du français parlent tous le breton, sinon cela aurait été fort compliqué pour eux en ces temps où le breton est la langue usuelle de tous surtout dans le Léon.

Mais encore faut-il aller jusqu'à Morlaix.

Dans son roman *Madame Bovary* paru en 1857 – soit donc un an ou deux avant notre histoire vraie – Gustave Flaubert décrit l'ar-

rivée des invités à la noce d'Emma et de Charles Bovary, dans ce monde rural où se déroule "l'action", en ces termes :

Les conviés arrivèrent de bonne heure dans des voitures, carrioles à un cheval, chars-à-bancs à deux roues, vieux cabriolets sans capote, tapissières à rideaux de cuir, et les jeunes gens des



Le tribunal de Morlaix

villages les plus voisins dans des charrettes où ils se tenaient debout, en rang, les mains appuyées sur les ridelles pour ne pas tomber, allant au trot et secoués dur.

Yves, Anne et Marie Yvonne ne viennent certainement pas à Morlaix en cabriolet ou en "tapissière à rideaux de cuir" mais plus vraisemblablement en charrettes ou en char à bancs et l'aller-retour prend plusieurs heures même si Morlaix n'est qu'à une bonne trentaine de kilomètres de Plouescat.

C'est une expédition qui demande toute la journée : en plus du trajet il faut attendre son tour dans la salle d'attente de l'avoué, car il va en effet de soi qu'il n'est pas possible, comme aujourd'hui, de prendre préalablement rendez-vous.

Même si l'affaire est rondement menée par l'avoué, elle entraîne bien "du train" : M^e Bienvenu doit expliquer la solution juridique à ces braves paysans, leur faire comprendre qu'il faut des documents, des témoins etc.

Il est indispensable donc aussi que les témoins aillent jusqu'à Morlaix, ce qui n'est déjà pas une mince affaire pour Yves, Anne et leur fille .

Toujours est-il qu'une fois tous les éléments réunis, ce qui a pris un certain temps, M^e Bienvenu ne traîne pas.

Sa requête à Monsieur le Président du Tribunal civil séant à Morlaix est du 17 février 1859.

Il y expose qu'une erreur a été commise sur la déclaration de naissance du 6 novembre 1828 et que *"l'exposante (Marie Yvonne) offre de procurer par témoins qu'à la dite époque du six novembre mil huit cent vingt huit sa mère n'a pas eu d'autres enfants que l'exposante qui reçut le prénom de Marie Yvonne"* et demande en conséquence au tribunal de dire *"qu'il y a erreur dans l'acte de naissance du six novembre mil huit cent vingt huit sus-réfééré en ce qu'il y est énoncé que l'enfant est du sexe masculin et a reçu le prénom d'Yves tandis qu'il aurait dû être énoncé que le dit enfant était du sexe féminin et avait reçu les prénoms de Marie Yvonne"*.

Après audition des témoins, le 18 février 1859, soit le lendemain, le tribunal, sous la présidence de Monsieur Godefroy rendait séance tenante, son jugement en ces termes :

Ouï Monsieur Bazil, juge, à ce commis en son rapport Mr Cahel, Procureur Impérial en ses conclusions ovales (sic),

Oui également en leurs dépositions reçues sous la foi du serment :
1°) Anne le Bras (la mère de Marie Yvonne), âgée de soixante deux ans, cultivatrice demeurant à Kergoal en Cléder (sic)

2°) Yves Guerer, âgé de trente neuf ans, cultivateur demeurant au Vourn en Cléder

3°) Jacob Rosec, trente six ans, cultivateur demeurant au Vourn en Cléder (il s'agit de son frère François dit Jacob)

4°) Marie Rozec, cinquante trois ans cultivatrice, demeurant en Cléder [...]

[...] Considérant que les faits posés dans la requête qui précède sont suffisamment établis tant par la déposition des témoins entendus que par les divers documents produits ; le Tribunal, par les motifs, dit et juge que c'est par erreur que dans son acte de naissance dressé par l'officier de l'état-civil de la Commune de Cléder le six novembre mil huit cent vingt huit l'exposante a été qualifiée du sexe masculin et sous le prénom de Yves tandis qu'elle aurait dû être inscrite comme appartenant au sexe féminin et sous les prénoms de Marie Yvonne [...]

Le tribunal ordonnant la transcription de son jugement sur les registres des naissances (cela est fait sur celui du mois de février 1859² sous le numéro 26) et en marge de l'acte de naissance du 6 novembre 1828.

Le jugement est enregistré le 19 février 1859 (à l'époque les jugements sont soumis à la formalité de l'enregistrement avec des droits à payer).

Il faudrait une bonne dose de mauvaise foi pour prétendre que la justice de l'époque est lente : requête présentée le 17 février, jugement rendu dès le lendemain !

Cette affaire – qui a dû quand même coûter des sous et il n'y en a probablement pas trop chez Yves Rozec et Anne Le Bras – se termine donc au mieux.

Marie Yvonne et Hervé peuvent se marier à Cléder le 26 février 1859³ ; selon la formule consacrée, ils ont vécu heureux et eu plusieurs enfants... ■

² ADF, archives en ligne, 1MI EC 43/19, image 65/581.

³ ADF, archives en ligne, 1 MI EC 43/23, image 184/570, acte 12.

Ascendance de Marie Yvonne ROZEC

Génération I

1 Marie Yvonne **ROZEC** ° 06.11.1828 CLÉDER X 19.05.1875 CLÉDER

Génération II

2 Yves **ROZEC** ° 12.07.1788 CLÉDER X 07.02.1820 CLÉDER + 17.10.1859 PLOUESCAT
3 Anne **BRAS** ° 18 Frimaire an IV CLÉDER + 18.03.1870 CLÉDER

Génération III

4 Charles **ROSEC** ° 04.11.1738 CLÉDER x 11.02.1784 CLÉDER + 7 Messidor an XII CLÉDER
5 Marie **BELLEC** ° 23.05.1758 CLÉDER + 01.10.1830 CLÉDER
6 Jacob **BRAS** ° 09.11.1753 SIBIRIL X 27.07.1791 CLÉDER + 10.07.1812 CLÉDER
7 Catherine **BOZEC** ° 03.04.1762 CLÉDER + 09.04.1837 CLÉDER

Génération IV

8 Jean **ROSEC** ° 14.02.1713 CLÉDER X 22.06.1735 CLÉDER + 04.02.1786 CLÉDER
9 Anne **GUEGUEN** ° 05.11.1713 CLÉDER + entre 1754 et 1774 CLÉDER
10 Ollivier **BELLEC** ° 17.01.1708 CLÉDER X 30.01.1741 CLÉDER + 23.02.1780 CLÉDER
11 Marie **MOYSAN** ° 17.05.1722 SIBIRIL + 25.01.1782 CLÉDER
12 René **BRAS** ° 07.12.1718 CLÉDER X 28.11.1747 SIBIRIL + 11 Ventôse an IV CLÉDER
13 Catherine **QUERÉ** ° 11.06.1726 SIBIRIL + 15.03.1747 CLÉDER
14 François **BOZEC** ° 29.03.1738 CLÉDER X 04.07.1758 CLÉDER + 12.02.1790 CLÉDER
15 Jeanne **PHILIP** ° 04.12.1737 CLÉDER + 18.04.1790 CLÉDER

Génération V

16 Charles **ROSEC** ° 22.12.1686 CLÉDER X 10.02.1706 CLÉDER + 20.08.1728 CLÉDER
17 Catherine **PRISER** ° ca 1676 CLÉDER + 31.12.1743 CLÉDER
18 Nicolas **GUEGUEN** ° ca 1658 CLÉDER X 25.10.1687 CLÉDER + 03.08.1728 CLÉDER
19 Marie **KERLEROUX** ° 06.02.1670 CLÉDER + 23.02.1752 CLÉDER
20 Yves **BELLEC** ° ca 1669 CLÉDER X avant 1697 ?? + 03.12.1729 CLÉDER
21 Catherine **GUEGUEN** ° 20.03.1673 CLÉDER + 30.09.1736 CLÉDER
22 Yves **MOYSAN** ° 24.03.1696 SIBIRIL X 25.06.1721 PLOUGOULM + 23.11.1727 SIBIRIL
23 Marguerite **ROLLAND** ° 05.03.1689 ST-POL-DE-LÉON + 16.02.1726 PLOUGOULM
24 Paul **BRAS** ° 13.11.1688 CLÉDER X 04.02.1712 CLÉDER + après 1726 CLÉDER
25 Gabrielle **LE MILIN** ° 20.12.1685 CLÉDER + 28.04.1727 CLÉDER
26 François **QUERÉ** ° 24.04.1676 SIBIRIL X 08.02.1714 CLÉDER + 12.09.1762 CLÉDER
27 Marie **STEPHAN** ° 17.09.1689 CLÉDER + 16.11.1759 CLÉDER
28 François **BOZEC** ° 07.11.1705 CLÉDER X 17.11.1731 CLÉDER + 16.01.1768 CLÉDER
29 Françoise **GUIVARCH** ° 26.02.1699 CLÉDER + 07.07.1771 CLÉDER
30 Jean **PHILIP** ° 23.05.1712 CLÉDER X 01.02.1736 CLÉDER + 25.09.1765 CLÉDER
31 Marie **LE CREACH** ° 21.04.1716 CLÉDER + 13.09.1739 CLÉDER

Génération VI

32 Paul **ROSEC** ° ca 1659 ?? X avant 1686 ?? + 17.01.1729 CLÉDER
33 Adélice / Cécile **ROCHOU** ° 03.12.1660 CLÉDER + 01.02.1733 CLÉDER
34 Allain **PRISER** ° 01.01.1640 CLÉDER X avant 1666 ?? + 11.03.1719 CLÉDER
35 Renée **QUILLEVERÉ** ° 15.02.1646 CLÉDER + 04.10.1715 CLÉDER
38 Jean **KERLEROUX** ° ?? CLÉDER X avant 1666 + entre 1678 et 1701 CLÉDER
39 Marie **GOARANT** ° 23.03.1642 CLÉDER + 25.01.1680 CLÉDER
40 Yves **BELLEC** ° ca 1635 X avant 1657 ?? + 05.04.1702 CLÉDER
41 Marie **CREFF** ° ca 1635 + entre 1681 et 1700 CLÉDER
42 Salomon **GUEGUEN** ° 14.06.1640 CLÉDER X avant 1670 + 21.09.1711 CLÉDER
43 Marguerite **MONFORT** ° 30.06.1644 CLÉDER + 14.01.1708 CLÉDER
44 Jean **MOYSAN** ° 28.05.1668 SIBIRIL X ca 1695 ?? + 02.07.1730 CLÉDER
45 Marie **QUILLEVERÉ** ° ca 1671 ?? + 11.12.1706 PLOUGOULM
46 Jean **ROLLAND** ° ca 1660 ?? X 29.05.1684 s ?? + 27.08.1705 PLOUVORN
47 Marie **JACQ** ° ca 1663 PLOUVORN + 19.11.1743 PLOUÉANAN
48 René **BRAS** ° 09.03.1644 CLÉDER X 06.10.1687 CLÉDER + entre 1696 et 1712 CLÉDER
49 Marie **CORBÉ** ° ca 1661 ?? + après 1731 CLÉDER
50 Guillaume **LE MILIN** ° 14.04.1634 CLÉDER X avant 1674 SIBIRIL + 30.01.1711 CLÉDER
51 Jeanne **LENES** ° 17.06.1643 SIBIRIL + 04.02.1712 CLÉDER
52 François **QUERÉ** ° 06.03.1647 SIBIRIL X avant 1676 + 21.11.170 SIBIRIL
53 Jeanne **LE BRAS** ° ca 1650 ?? + entre 1676 et 1709 SIBIRIL
54 Yves **STEPHAN** ° ca 1648 ?? X avant 1686 ?? +19.01.1723 CLÉDER
55 Béatrice **BASTARD** ° 06.02.1661 CLÉDER + 21.03.1733 CLÉDER
56 Christien **BOZEC** ° ca 1667 ?? X 18.02.1700 CLÉDER + 09.10.1724 CLÉDER
57 Marie **ELARD / HELARD** ° 30.11.1678 CLÉDER + 31.10.1762 PLOUESCAT
58 Paul **GUIVARCH** ° 17.01.1658 CLÉDER X 16.08.1692 CLÉDER + 02.04.1702 CLÉDER
59 Cécile **BARZ** ° 18.08.1666 CLÉDER + 02.06.1730 CLÉDER
60 Paul **PHILIP** ° 14.08.1663 PLOUESCAT X 06.07.1699 CLÉDER + 01.04.1737 CLÉDER
61 Jeanne **CONGAR** ° 16.04.1672 PLOUESCAT + 27.11.1735 CLÉDER
62 Nicolas **LE CREACH** ° 20.03.1679 CLÉDER X 04.03.1715 TRÉFLAOUÉANAN + 10.05.1741 CLÉDER
63 Laurence **POSTEC** ° 18.01.1690 PLOUGOULM + 04.07.1747 CLÉDER

Généalogie établie par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Des officiers et des pilotes des deux marines (1629 - 1789)

Deuxième partie

par Bernard LUTUN, CGF n° 11173.

3. Des pilotes et de la formation des officiers de marine.

Le recrutement et la formation des officiers de marine pris dans la noblesse.

Colbert a repris le plan de 1629 pour les écoles d'hydrographie. Deux écoles publiques tenues par des maîtres rétribués par l'État sont attestées en 1666, à Dieppe et au Havre. Un ordre de 1666 prescrit l'établissement d'écoles de canonnage. Dans un mémoire du 8 octobre 1670 envoyé aux intendants et commissaires généraux chefs du service de la Marine dans les ports, le ministre envisage à nouveau les deux types d'écoles, comme si rien n'avait été fait qu'au Havre et pour les seuls pilotes. L'école d'hydrographie leur est d'abord réservée, alors que l'école du canon est faite pour les canonniers et pour les officiers de marine.

Alors qu'en 1671 les écoles d'hydrographie sont ou se mettent en place dans les ports du Havre, de Brest, Rochefort, Marseille et Toulon, les écoles de canonnage sont toujours dans les limbes.

Le comte d'Estrées (1724-1721) reçoit l'ordre de déclarer aux soldats des équipages que tous ceux qui se rendront habiles au canon toucheront la paie de canonier, qui est plus forte ; cette mesure d'incitation doit multiplier le nombre de bons canoniers et porter tous les soldats à la manœuvre du canon.

L'opinion publique dans la Marine ne paraît pas favorable à l'enseignement théorique pour les futurs officiers de marine, ou tout au moins à celui qui serait prodigué dans les écoles d'hydrographie des ports de guerre. D'Alméras (v.1617-1676), un capitaine de vaisseau ancien, juge par exemple en 1667 qu'il serait vain de tirer les enseignes des collèges ou des académies (protestantes) ; la pratique de la mer et les leçons d'escrime et de mousquet suffisent selon lui à leur formation. L'intendant Arnoul, qui est allé en mission en Angleterre et en Hollande, juge que l'on peut recruter des capitaines "sur la réputation qu'ils s'étaient acquise dans les vaisseaux marchands, où il se trouve quelquefois des occasions aussi chaudes que dans la guerre".

Une compagnie des gardes de l'Amiral est montée en 1669 afin de former les futurs officiers de marine : elle est constituée en compagnie d'infanterie et composée de gentilshommes, au moins en théorie. Ceux qui sont encore présents lors de la campagne en mer se plaignent qu'on les fatigue trop avec le quart,

et l'on en conclut qu'"il n'y a pas [de] difficulté de les en dispenser, puisqu'ils ne veulent pas profiter des moyens de s'instruire" ! On veut s'en tenir à une formation pratique pour ces futurs officiers, alors que l'on cherche à inculquer des éléments de théorie aux pilotes.

A cette époque, l'officier de vaisseau commande surtout la troupe embarquée (un tiers du total), tandis que le pilote de mer conduit le navire et que le maître dirige la manœuvre. La première compagnie d'élèves-officiers est un échec à cause du recrutement et du programme d'instruction. Le recrutement se fait jusqu'en 1683 sans la forme de la compagnie et par l'incorporation de nombreux officiers de l'Armée qui doivent apprendre le service sur le tas eux aussi.

Le 11 mai 1678 le comte d'Estrées, l'un de ces derniers — il a été admis directement au premier grade, celui de vice-amiral ! —, met son escadre au sec sur les récifs des îles d'Aves aux Antilles, causant un désastre peut-être unique dans les annales des marines militaires : 7 vaisseaux, 3 frégates et 7 navires auxiliaires sont perdus. Quoi qu'il dise par ailleurs des pilotes de l'escadre, Colbert est obligé d'avouer que les "anciens capitaines de la Marine, nés matelots et nourris dans la mer, ne seraient point tombés dans un aussi funeste désastre que celui-là ; par conséquent il faut les cultiver et avoir le rôle de tous les capitaines marchands qui sont habiles navigateurs pour s'en servir dans les occasions."

Colbert est prisonnier de son système ou contraint par la volonté de son maître : les roturiers ne sont plus que des *exceptions indispensables*, tel Jean Bart (1650-1702), ce corsaire de Dunkerque qui possède sa propre flottille et qui entre en 1679 dans la marine royale en qualité de lieutenant de vaisseau, passe capitaine de frégate en 1686, capitaine de vaisseau en 1689 et chef d'escadre en 1694, cette dernière élévation s'accompagnant de l'anoblissement et de la décoration de l'ordre de Saint-Louis¹.

Le ministre ne peut donc qu'engager, puis astreindre la noblesse qui entre au service de la Marine à s'y instruire. Il peut d'ailleurs s'appuyer sur l'opinion du père Fournier s.j. (1595-1652), qui avait écrit dans son Hydrographie de 1643 : "Le capitaine doit entendre la sphère et la carte de navigation, afin qu'un pilote ne lui en puisse faire accroire. Il doit bien placer sa mousqueterie, manier avec jugement les voiles pour gagner l'avantage du vent." Les gens de qualité ne peuvent tout savoir sans avoir rien appris². L'ordonnance de 1689 n'ad-

¹ L'ordre a été créé en 1693 pour récompenser le mérite militaire des officiers.

² Mascarille dit au contraire dans *Les Précieuses ridicules*, scène 9 : "Les gens de qualité savent tout sans avoir jamais rien appris".

met que des gentilshommes dans les rangs des officiers de marine entrant au service en qualité de gardes, mais il s'en faut de beaucoup que la règle soit observée sous le règne de Louis XIV.

Colbert se sert des écoles d'hydrographie établies pour les pilotes. Par l'ordonnance du 22 décembre 1678, Louis XIV prescrit aux gardes et aux enseignes d'assister aux leçons d'hydrographie et de canonnage, puis aussi de construction. En 1680 l'obligation est étendue aux lieutenants de vaisseau. En 1682 l'emploi du temps des gardes de Rochefort comprend ou doit comprendre neuf heures d'hydrographie et six heures de construction par semaine, par alternances, ainsi que trois matinées pour l'exercice du canon et autant pour l'exercice du mousquet ; les absences sont signalées à la Cour.

En mai 1681 l'armement de trois frégates pour l'instruction pratique est envisagé, et il a lieu l'année suivante sous les ordres de Tourville (1624-1701). L'essai n'a pas de suite, et les campagnes d'instruction ne sont pas prévues dans l'ordonnance de 1689 ; il faut attendre l'année 1774 pour que ce moyen de premier ordre, réclamé à diverses époques, soit enfin mis en œuvre.

En 1683 Colbert pense que le moment propice à la restauration de compagnies de gardes est venu : c'est en effet celui de la création de compagnies de cadets dans les places de guerre. Ces nouvelles compagnies présentent les mêmes inconvénients que l'ancienne. Les officiers de marine ne se croient militaires que par le soldat, soit comme gardes de la Marine, soit comme officiers des compagnies franches d'infanterie créées en 1690, alors qu'ils devraient se considérer comme tels par le matelot. On aurait cherché d'autres moyens que les compagnies militaires si l'on avait considéré qu'à la mer le matelot a le service essentiel et que le soldat n'est qu'un accessoire.

La mesure prise en 1683 comporte une conséquence logique : la fermeture de la carrière à ceux qui n'ont pas été gardes de la Marine. Cependant, ne prendre d'officiers que parmi les gardes signifie également astreindre tous les officiers à l'apprentissage préalable et, implicitement, au passage par tous les grades "normaux" de la hiérarchie. Colbert a compris qu'ils devaient en imposer aux pilotes par leur science, et qu'en effet ils ne s'imposeraient à eux que par ce moyen.

Ce programme est loin d'être réalisé en 1756 : il y a encore trop d'officiers de marine ignorants et qui s'en vantent, et l'état d'esprit du corps n'est pas bon. On pouvait prévoir dès avant le

début des hostilités de la guerre de Sept ans (1756-1763) que la France serait vaincue sur mer, même avec l'appui de l'Espagne.

Les fonctions des officiers de marine à la mer.

Examinons les articles du livre 1^{er} de l'ordonnance monumentale du 15 avril 1689 (23 livres, 108 titres, 1 386 articles) qui concernent les fonctions et le service à la mer et dans le port des officiers de marine et des pilotes de mer, c'est-à-dire la navigation proprement dite³. Pour fixer les idées, disons que suivant le dernier règlement d'armement, daté du 1^{er} janvier 1786, l'effectif d'un vaisseau de 74 canons est de 707 officiers et hommes en guerre et 497 en paix. Les officiers de vaisseau sont au nombre de 12, les pilotes 8 ou 6, les timoniers 6 ou 5. Les timoniers sont à la barre et placés sous les ordres des pilotes de quart, qui observent aussi les astres et les signaux. L'équipage reste divisé en deux quarts, mais le règlement admet les trois quarts expérimentés par le capitaine Cook (c'est la journée de huit heures). Les officiers de vaisseau sont divisés en cinq voire quatre quarts seulement, mais ils ont d'autres occupations que le quart à la mer.

Avant de partir, le capitaine-commandant doit s'informer des qualités et des défauts du bâtiment qui lui est confié auprès de ceux qui l'ont commandé avant lui, au moyen de leur rapport de campagne, ou du constructeur, s'il est neuf, et de la manière de le gouverner. Lorsque le vaisseau sort du port, les officiers de port ou pilotes le conduisent sur rade ; lorsqu'il y est mouillé, le capitaine en prend la responsabilité. L'auteur de l'ordonnance se contente de dire que le Roi s'en remet à lui pour faire agir ses officiers "dans toute l'étendue de leurs fonctions pour les mouvements à donner au vaisseau, dans la route et les occasions de combat et de tourmentes." Les pilotes sont de ce nombre bien sûr. Lors des mouillages, il fait sonder les lieux qu'il connaît, et avant de mouiller dans les lieux qu'il ne connaît pas. Il arrive que le capitaine embarque un pilote côtier connaissant tel ou tel parage loin de la France.

Il tient un journal de sa route, pointe sa carte⁴, prend hauteur, estime son sillage ; il examine tous les jours le point des pilotes, "écouterà leurs raisons et prendra sur le tout le parti le plus convenable". Il fait faire le point par les officiers de marine, les oblige à tenir leur journal et défend au pilote de leur communiquer son propre journal pour éviter le copiage, pouvant seulement leur montrer la table de loch, une planche en bois qui contient des informations de la navigation qu'il a transcrites d'heure en heure⁵.

³ Nous empruntons aussi à Jean Boudriot, *Le vaisseau de 74 canons*, Paris, 4 volumes, chez l'auteur, édition de 1988, tome II, chap. 11, article du maître-pilote et tome IV, p. 32-33, 44-49 et 306-344.

⁴ "Pointer" la carte, c'est mettre sur une carte réduite le point d'intersection de la latitude et de la longitude pour savoir où l'on se trouve et connaître la route à suivre pour se rendre à sa destination. On pointe la carte tous les jours à midi et à chaque changement de route.

⁵ Cette faculté n'est pas mentionnée dans l'ordonnance, qui ne parle pas de table de loch mais de loch. Elle est signalée par Jean Boudriot, qui décrit la situation de 1780, à l'époque où les officiers de marine, surtout les jeunes, ont fait de grands progrès.

Le loch est un flotteur qui est lesté afin de s'enfoncer d'abord dans l'eau perpendiculairement à l'avancement du navire ; relié à une ligne déroulante, il permet de déterminer la vitesse relative d'un navire sur l'eau en surface par rapport à la masse d'eau dans laquelle il se déplace. Cette mesure est indispensable à la navigation à l'estime. Si le courant est connu et mesurable, la vitesse vraie par rapport au fond se déduit de la vitesse relative par une somme vectorielle. La distance parcourue est mesurée sur la ligne, qui est divisée en parties égales par des nœuds. Lorsque le sablier de 30 secondes finit, on arrête la ligne et la division de la longueur de ligne filée par le temps donne la vitesse relative approchée du navire, que l'on corrige en estimant le sillage. Plus la mer est calme, meilleure est la mesure.

Il n'est pas dit que le point fait par les officiers est examiné : ce doit être encore un exercice d'écolier. Les pilotes ont donc le dessus sur eux dans leur spécialité. Au contraire, le chef de quart doit commander la manœuvre à la voix, le maître ne faisant que répéter son commandement.

Les lieutenants emportent les instruments de navigation suivants : une carte plate (planisphère), une carte réduite (avec des degrés de latitude plus petits à l'équateur qu'aux pôles), un quartier de réduction pour faire le point, une arbastrille (ancêtre du sextant), des compas, une table des sinus et des déclinaisons.

Le premier pilote ou maître-pilote se charge de tous les instruments de navigation affectés au vaisseau et pris au magasin général, et aussi des pavois, pavillons, flammes et girouettes⁶. Il vérifie le bon fonctionnement des instruments et du gouvernail. Il tient "soigneusement" son journal, et il est examiné par le conseil de marine du port au retour de campagne en présence des officiers généraux présents et du maître d'hydrographie. On ne dit rien à cette époque du journal de navigation du capitaine ni de ceux des lieutenants : le journal du 1^{er} pilote fait visible-ment autorité, comme le rapport ou devis de campagne du capitaine, pour le bâtiment. Les pilotes sont également chargés de l'instruction des gardes.

Une carrière pour les pilotes de l'État (1765).

À la fin de son pénible ministère (1758-1761), René-Nicolas Berryer (1703-1762) échafaude avec le premier commis Truguet (1703-1781) un plan de relèvement de la Marine qui permet d'entraîner en temps de paix les officiers de marine au prix d'une réduction du matériel, parce qu'il est beaucoup plus rapide et sûr d'augmenter le matériel en vue de la guerre ou pendant celle-ci que d'y préparer des officiers oisifs et indisciplinés.

L'idée des états-majors permanents refait donc un instant surface. Le successeur de Berryer jusqu'en 1766, le duc de Choiseul-Stainville (1719-1785), la soutient longtemps, mais avec la marine matérielle d'avant la guerre, soit 60 vaisseaux et non 40.

Il juge que l'état moral du corps militaire de la Marine ne permettra jamais de vaincre l'Angleterre, sauf à ouvrir le recrutement aux roturiers des milieux maritimes. Cette autre idée commence à s'accréditer en elle-même, et la supériorité du corps des officiers de la Compagnie des Indes, dont le recrutement est mixte, y est largement reconnue. Mais le ministre considère davantage l'émulation des nobles par la concurrence de roturiers que la constitution d'un corps réellement mixte.

Hélas, Choiseul est un homme impulsif et qui manque de persévérance. Il ne sait pas garder son plan secret, et le corps noble, stigmatisé par ses fautes individuelles et collectives pendant la dernière guerre, a le temps de se ressaisir et d'intriguer à la Cour pour faire obstacle au projet d'un ministre soi-disant tout puissant. Choiseul a reproché à Louis XV son immobilisme mais, si l'on considère la révolution que ce prince a laissé s'accomplir dans la magistrature en 1770, on peut penser que son ministre avait des chances de réussir dans la Marine en 1762, s'il avait été plus adroit.

Du reste, si la noblesse maritime s'arc-boute sur l'ordonnance de 1689 qui réserve le grand corps aux "gentilshommes", il s'en faut de beaucoup que le recrutement ait été conforme à cette norme sous le grand roi. Il l'est devenu ensuite.

Mieux encore, les armes savantes de l'Armée, Génie et Artillerie, sont encore ouvertes aux roturiers qui vivent noblement, comme on dit alors ; la Marine, par les connaissances qu'elle exige, s'assimile à ces deux armes, ne serait-ce que par le cours d'études théoriques qui est le même (c'est le cours de mathématiques de Bézout !), et on aurait pu suivre la même voie dans l'intérêt du service.

La nouvelle institution des volontaires faisait donc partie des moyens de réforme du corps des officiers de marine prévus par Choiseul : elle aurait été la deuxième voie d'accès, offrant les mêmes grades aux roturiers qu'aux nobles, quoique par une formation séparée et plus pratique, par les écoles d'hydrographie⁷.

L'ordonnance du 14 septembre 1764 relative aux gardes de la Marine limite au contraire le rôle des volontaires à celui d'officiers de réserve pour le temps de guerre, en améliorant la situation des pilotins surnuméraires qu'ils remplacent. Les officiers bleus ou auxiliaires pour le temps de guerre sont donc maintenus.

L'ordonnance générale du 25 mars 1765, qui remplace partiellement celle de 1689, conserve les écoles d'hydrographie de Brest, Toulon et Rochefort, mais "pour l'instruction des jeunes élèves-pilotes et navigateurs qui se destinent au service des vaisseaux de S.M."⁸ *Le pilotage devient donc une carrière dans la marine militaire.* Les officiers-mariniers entretenus sont peu nombreux ; jusqu'alors les marins parvenaient assez tard à l'entretien et non sans avoir longuement navigué dans les deux marines, quoiqu'il y ait eu des exceptions.

Cette *école de maistrance*, qui précède de plus d'un demi-siècle celle qui a été ouverte à Brest en 1819 pour les maîtres des ports, est la première institution créée dans la Marine à son profit ; elle s'accorde bien avec le concours pour les places de maître entretenu qui est simultanément établi dans

⁶ Règlement du 6 octobre 1674 pour la police générale des arsenaux de marine, titre VI, art. 6. Lorsque les montres marines sont au point, elles s'ajoutent aux instruments des bords : réglées sur le méridien du lieu de départ, elles conservent l'heure de ce lieu, ce qui permet de calculer la longitude en mer. Parmi les instruments usuels figurent des sabliers pour marquer les quarts à la mer.

⁷ Là comme ailleurs, on trouve une correspondance avec l'époque actuelle : la formation des ingénieurs par les grandes écoles se double depuis quelques années d'une formation dite par apprentissage à cause du contrat, mais en réalité par alternance, avec des compétences acquises de façon non académique, contrairement à l'enseignement déductif que les savants ont fini par imposer sous Louis XV dans le Génie, l'Artillerie, les Ponts et Chaussées et quelques autres services publics plus discrets. Les ingénieurs soumis au régime de l'alternance sont plus de 5 000, sur un total annuel d'environ 40 000 ingénieurs diplômés.

⁸ Ordonnance du Roi concernant la Marine, du 25 mars 1765, art. 511 à 519.

les grands ports. Le professeur enseigne publiquement, le Roi fournit les moyens pédagogiques, mais s'en remet aux lumières du maître pour la division et la nature des leçons. Cette école dépend de l'intendant, auquel le professeur rend compte des progrès, de l'assiduité et de la conduite des élèves. Un ou deux pilotes entretenus s'y trouvent pour faire faire les règles d'arithmétique aux élèves les moins avancés et répéter les leçons.

Dès 1766, le mathématicien Bézout (1730-1783), dont l'emploi d'examineur des gardes de la Marine a été créé en 1764, a interrogé (les examens sont oraux) les élèves de l'école d'hydrographie de Toulon et, en 1768, il reçoit l'ordre d'examiner les élèves-pilotes des trois ports en même temps que les gardes. Cette politique est poursuivie même pendant la Révolution. Le concours d'accès aux places de gardes, rebaptisés élèves de la Marine, est institué en 1788, et celui de 1789 est le premier et le dernier réservé à la noblesse.

2. La réforme Castries (1786).

Un corps mitoyen d'officiers de marine.

La dernière forme de l'enseignement maritime est intimement liée à la transformation du "petit corps" des officiers de marine (ou des grades dits intermédiaires) et donc des officiers auxiliaires. La Marine ne peut se passer d'eux à cause du recrutement nobiliaire du grand corps et des besoins en officiers en temps de guerre, lesquels seraient sans emploi en temps de paix et servent donc en général à titre temporaire.

La ligne de démarcation entre les officiers du grand corps et les autres officiers entretenus était pratiquement infranchissable, écrit le ministre, et les quelques promotions ont été faites sans ordre. "L'opposition qui régnait entre les deux marines était véritablement nuisible, encore plus par l'opinion que par le fait, en ce qu'elle fournissait aux partisans de la marine marchande, même à l'occasion des sujets les plus médiocres de cette marine intrus au service du Roi, matière abondante à des réclamations aussi vives que s'il eût été question des sujets les plus distingués, ce qui entretenait l'animosité, répandait l'esprit de parti dans le public."

Les sous-lieutenants de vaisseau, qui remplacent les officiers des trois grades intermédiaires, seront promus lieutenants et pourront parvenir au grade de capitaine de vaisseau (mais non à ceux d'officier général) dans les mêmes conditions que les lieutenants issus des élèves : tel est le principe de la nouvelle formation du corps de la Marine, dont le nouveau cadre, nettement plus nombreux, est le suivant : 840 sous-lieutenants, 680 lieutenants, 100 majors et 100 capitaines de vaisseau.

Le nouveau grade de sous-lieutenant de vaisseau ; les volontaires.

La sélection des capitaines marchands doit donc être grandement améliorée. Il faut attirer de bons éléments dans la Marine, et faire en sorte qu'ils ne répugnent pas à venir servir sur les vaisseaux du Roi. *Le grade de sous-lieutenant de vaisseau est créé pour les volontaires*, et les grades supérieurs sont ouverts aux meilleurs d'entre eux. Les volontaires suivent l'instruction pratique des élèves à la mer et sur la corvette d'instruction, mais non leur instruction en salle. Volontaires et élèves embarqués ont les mêmes fonctions dans la manœuvre et au combat, ils mangent ensemble ; cependant les volontaires de 1^e classe restent subordonnés aux maîtres, contrairement aux élèves de 1^e classe.

Le ministre escompte que la réforme des écoles d'hydrographie va produire de meilleurs navigateurs ; il convient de plus de former de bonne heure au service militaire ceux qui "annoncent une tendance à se consacrer dans les circonstances au service du Roi" par l'état de volontaire. Les conditions et les traitements doivent être rapprochés, mais en évitant l'assimilation complète, parce que les volontaires ne sont pas destinés au seul service du Roi et, lorsqu'ils y seront, ils n'auront pas le même avancement, parce que les sous-lieutenants ne serviront le Roi que par intermittences, seuls les services pour l'État étant naturellement comptés. On doit encore observer que l'institution des volontaires n'est pas nouvelle : c'est l'extension donnée en 1786 qui constitue la nouveauté.

L'inscription sur le registre des volontaires est soumise à plusieurs conditions : d'abord la naissance, être fils de gentilhomme ou de sous-lieutenant de vaisseau ou de port, de négociant, armateur, capitaine marchand ou de parents vivant noblement⁹ ; condition d'âge, 16 ans ; de navigation, 12 mois ; d'instruction, savoir lire, écrire et compter, la préférence allant à ceux qui ont des connaissances de pilotage. Ces conditions sont vérifiées et les admissions sont soumises à la décision du ministre ; ceux qui ne sont pas admis sont inscrits sur les matricules des gens de mer, s'ils veulent continuer à naviguer.

Les volontaires sont divisés en trois classes de solde, et ces soldes sont nettement supérieures à celles des matelots. Les volontaires passent de la 3^e à la 2^e classe comme les élèves. Ceux de la 2^e classe passent à la 1^e classe après trois ans de navigation depuis leur inscription, dont deux sur les bâtiments de l'État, et s'ils rapportent des certificats de bonne conduite des capitaines sous lesquels ils ont servi. L'accès au grade de sous-lieutenant est ouvert aux volontaires de 1^e classe ayant en tout six ans de navigation comme les élèves, qui passent directement lieutenants, et présentant des témoignages favorables et le certificat d'examen d'une école d'hydrographie. Il est aussi

⁹ Il est toujours question de gentilshommes dans les ordonnances, jamais de nobles, alors que le terme a une définition juridique précise : quatre générations nobles en ligne masculine au moins. Ici la noblesse et même la vie noble suffisent, c'est-à-dire un comportement et une occupation compatibles avec la noblesse. Les professions ouvertes sont plus nombreuses que ne l'admettent les historiens en général. Mais bien des gentilshommes qui envoient un fils dans la Marine le font par nécessité, autrement dit à cause de leur pauvreté relative, qui les prive du genre de vie noble qu'on leur suppose toujours, ou qui fait même vivre leur famille dans la gêne. Ceux qui n'ont que les quatre degrés doivent tenir au recrutement établi dans les compagnies de gardes, mais les connaissances demandées coûtent de plus en plus cher en scolarités ou en leçons particulières.

PILOTE FRANÇAIS

(ENVIRONS DE BREST)

Rédigé

Par M. Beautemps-Beaupré *Ingénieur Hydrographe en Chef de la Marine,*

Membre de l'Académie Royale des Sciences de l'Institut de France

et de la Société Royale des Sciences de Göttingen

PUBLIÉ PAR ORDRE DU ROI

Sous le Ministère de Son Excellence M le Marquis de CLERMONT-TONNERRE

Pair de France, Secrétaire d'Etat au Département de la Marine et des Colonies.

Au Dépôt-général de la Marine

en 1811.



Vue du Golfe de Brest.



de guerre ou les bâtiments de charge. Ce sont des progrès, mais on est loin d'avoir tiré du tiers état tout ce qu'il peut donner à la Marine : voilà la limite de la réforme de 1786.

Contre l'association des deux marines.

Le comte de La Luzerne nous l'indique à sa manière : selon lui, toute association des deux marines pour se fournir des officiers nuit à l'État. Parmi les opinions fausses, la supposition selon laquelle la marine de commerce doit fournir un grand nombre d'officiers de valeur pendant la guerre, puisqu'elle procure une grande quantité d'excellents matelots. Aucune autre puissance maritime n'a, selon lui, "présupposé ou même imaginé" pareille proposition. Les bâtiments de commerce naviguent assez peu car ils restent des mois au port d'arrivée pour faire des recouvrements et compléter la cargaison de retour ; le service n'y est pas aussi exact que sur les bâtiments de l'État ; les lois de la Marine ont tendu à en extirper l'esprit mercantile, il ne faut surtout pas l'y réintroduire.

La Luzerne invoque une circonstance négligée à tort : "Sire, le *métier* d'un officier de la marine militaire est celui de tous où l'attrait de la gloire et le désir du lucre peuvent le moins se concilier. Quiconque se voue à la navigation doit opter." Il ajoute que l'esprit militaire ne convient pas mieux à la marine marchande. Elle retient, comme tout bon prêteur, ses meilleurs éléments par l'espérance de salaires élevés et, si l'État parvenait à les lui chiper, il *lèserait* les négociants sans avoir un véritable officier militaire de plus. S'il se trouvait à nouveau des corsaires comme la France en a connus, ou des officiers-mariniers qui accompliraient des exploits, il conviendrait de les incorporer dans le corps des officiers de marine car "il est naturel qu'entre beaucoup d'hommes qui font réellement le métier de guerrier, sous quelque dénomination que ce soit, il s'en trouve quelques-uns qui en acquièrent le talent". Ce qui importe surtout, c'est que les membres adoptifs soient aussi bien traités, aient les mêmes moyens de parvenir aux grades élevés que les autres membres de la famille.

Les considérations développées dans le *Mémoire adressé au Roi* de 1791 justifient suffisamment la prudence de ce ministre, qui a trouvé en arrivant 423 officiers de cette sorte de corps mixte, et n'en a pas laissé davantage en quittant sa place, mais ces officiers suffirent presque à remplir la place qui leur est assignée dans le règlement d'armement de la flotte magnifique de vaisseaux et de frégates qu'il lègue à la France. Ils ont rendu des services à la révolution, lorsque les officiers nobles se sont sauvés ou ont refusé de la servir.

ouvert aux capitaines marchands qui se sont distingués dans leur état sans avoir été volontaires ou sans avoir obtenu la 1^e classe.

La pépinière des sous-lieutenants de vaisseau est donc constituée par les volontaires, si l'on excepte les premiers maîtres d'équipage et les premiers maîtres-pilotes qui peuvent obtenir ce grade sans en exercer les fonctions. On peut penser dans ce dernier cas et avec La Luzerne (1737-1799), successeur du maréchal de Castries, qu'une telle promotion est une faute, parce qu'une paie supérieure et non un grade devrait distinguer ces maîtres des autres¹⁰. Les appointements sont toujours aussi médiocres. Mais les auxiliaires sont désormais entretenus, du moins dans une grande mesure, le cadre du grade unique étant deux fois et demi plus fort que l'effectif réel du petit corps au plus haut de la guerre d'Amérique ; en temps de paix il leur est permis de travailler au commerce sans y être obligés et, pendant leur absence, *ils perçoivent la demi-solde*. Les fonctions à terre des sous-lieutenants sont variées. Pendant la guerre, ils peuvent toujours commander les petits bâtiments

¹⁰ La mesure a pour effet de déconsidérer le premier grade d'officier-marinier aux yeux des marins, alors qu'ils y attachent depuis toujours un grand prix, écrit La Luzerne. Pourtant d'autres maîtres accèdent à ce grade pour en exercer les fonctions, tel François Arnaud, maître-canonnier employé à la fonderie de Ruelle, promu sous-lieutenant de vaisseau et devenu en 1787 contrôleur technique de la fonderie, détaché de la direction de l'artillerie de Rochefort, pour remplir l'emploi créé par l'ordonnance du 26 novembre 1786. A.N. Fonds Marine, C7-8.

La réforme des écoles d'hydrographie.

Ces écoles ont eu et ont encore en 1784 de bons maîtres et même d'authentiques savants parmi leurs professeurs ; seulement la Marine les délaisse, et quelques professeurs peu instruits en font un commerce. Castries veut faire de bons choix de professeurs et les faire inspecter, fixer le programme et la méthode par des livres, donner des récompenses aux bons élèves pour encourager l'émulation.

a) Les hydrographes-examineurs.

Le dispositif comprend donc en premier lieu la nomination de deux "hydro-graphes-examineurs" qui ont pour mission :

1° de s'assurer que les professeurs suivent le programme et les méthodes arrêtés ;

2° d'examiner les navigateurs publiquement et de délivrer des certificats à ceux qu'ils jugent suffisamment instruits.

Les professeurs sont nommés à la suite d'un concours public, les amirautés étant chargées de la publicité et de l'organisation. Le choix de l'élu est laissé à l'Amiral, sauf s'il s'agit des écoles des quatre ports de guerre de Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, le ministre nommant alors les jurés et choisissant l'élu sur la liste de deux noms de l'amirauté locale. L'enseignement de l'hydrographie est libre, les corps de ville ou autres peuvent créer des écoles, mais le titre de professeur d'hydrographie est protégé.

b) Les professeurs des écoles.

Les professeurs des écoles officielles doivent enseigner le pilotage et l'usage des instruments nautiques à tous les gens de mer qui se présentent : le règlement du 1^{er} janvier 1786 ne fixe pas de conditions d'admission. En revanche le législateur rappelle ou précise les conditions de délivrance des certificats. Tous les ans, les examinateurs font, pendant leur tournée, l'examen des élèves des écoles et de ceux qui, sans les avoir fréquentées, sont classés, âgés de plus de vingt ans et désireux de le passer.

Cet examen public a lieu devant les officiers de l'amirauté dans le ressort de laquelle se trouve l'école et quatre anciens capitaines de navire nommés par ces officiers ; les officiers municipaux, les syndics et députés des chambres de commerce sont invités à y assister. Les examinateurs sont seuls juges de l'aptitude des candidats et ils délivrent le certificat à ceux qui, selon leur jugement, ont montré assez de théorie. Dans les quatre ports "principaux", les meilleurs élèves reçoivent des instruments nautiques pour prix : quand on connaît leur valeur, on comprend qu'il s'agit d'un grand moyen d'émulation.

c) Les conditions de réception.

Il faut aussi naviguer : pour être reçus capitaines marchands, les candidats doivent être âgés de vingt-cinq ans, avoir navigué pendant cinq ans sur des bâtiments marchands et neuf mois sur des bâtiments du Roi (un mois de navigation pour le Roi compte pour deux mois au commerce à partir de neuf et quarante mois respectivement) et subir un examen pratique sur la navigation et la manœuvre. Notons en passant que les pro-

grès des élèves-officiers de marine se voient aussi par l'exigence des navigations : elles sont fixées et dépassent enfin ce qui est imposé depuis un siècle aux capitaines marchands ; ce sont celles des *midshipmen*. Ceux qui satisfont aux conditions énoncées sont reçus capitaines par les officiers de l'amirauté, entre les mains desquels ils prêtent serment, et sont autorisés à commander au long cours et au grand cabotage.

Les candidats au diplôme de maître au petit cabotage ne subissent pas l'examen théorique sur la navigation, ils doivent seulement savoir lire et écrire ; âgés de vingt-cinq ans au moins et justifiant de quatre années de navigation marchande, ils sont interrogés "sur la connaissance des côtes, ports, havres et parages compris dans l'étendue de ladite navigation au petit cabotage", par deux anciens maîtres et non par un hydrographe-examineur. *La réception des pilotes hauturiers est supprimée : dans la marine marchande aussi, les officiers doivent faire le point eux-mêmes.* Sur les bâtiments armés pour la pêche côtière, les maîtres non reçus sont encore tolérés, mais les navires équipés pour les grandes pêches doivent être commandés par des capitaines reçus pour le long cours, comme précédemment et sauf exception.

La Luzerne signale les bons effets du règlement de 1786 sur le niveau des connaissances des nouveaux capitaines, mais il voudrait, pour la sécurité des équipages, astreindre aux mêmes conditions l'exercice des fonctions d'officier marchand, parce que ces officiers sont susceptibles de remplacer les capitaines. Le règlement prescrit seulement de n'inscrire sur les rôles en qualité de seconds capitaines que des gens de mer âgés de vingt et un ans au moins et ayant 48 mois de navigation ou de services (pour l'État) depuis leur inscription sur le registre des volontaires, et comme officiers pour tous les genres de navigation, que des volontaires ou des gens de mer âgés de dix-huit ans au moins et qui auront fait 12 mois de navigation.

Un règlement particulier a été rendu le 17 mai 1789 pour l'école de Brest, qui a peut-être été suivi dans les trois autres ports de guerre. Pour y être admis, il faut être âgé de douze ans au moins, savoir lire, écrire et compter. Les marins qui veulent devenir pilotes de l'État et les volontaires qui désirent profiter des leçons de l'école en demandent la permission au directeur de l'école, qui est le directeur du port. Les examens publics trimestriels conduisent à la délivrance de certificats qui permettent aux élèves d'accéder au grade d'aide-pilote et à celui de sous-lieutenant de vaisseau ou de volontaire de 1^e classe, pourvu que les uns et les autres aient le temps de navigation prescrit, soit trois ans pour les volontaires de 1^e classe, quatre ans pour les aides-pilotes entretenus et six ans pour les sous-lieutenants de vaisseau. Les écoles d'hydrographie des ports de guerre sont clairement engagées dans la formation d'officiers militaires.

Conclusion

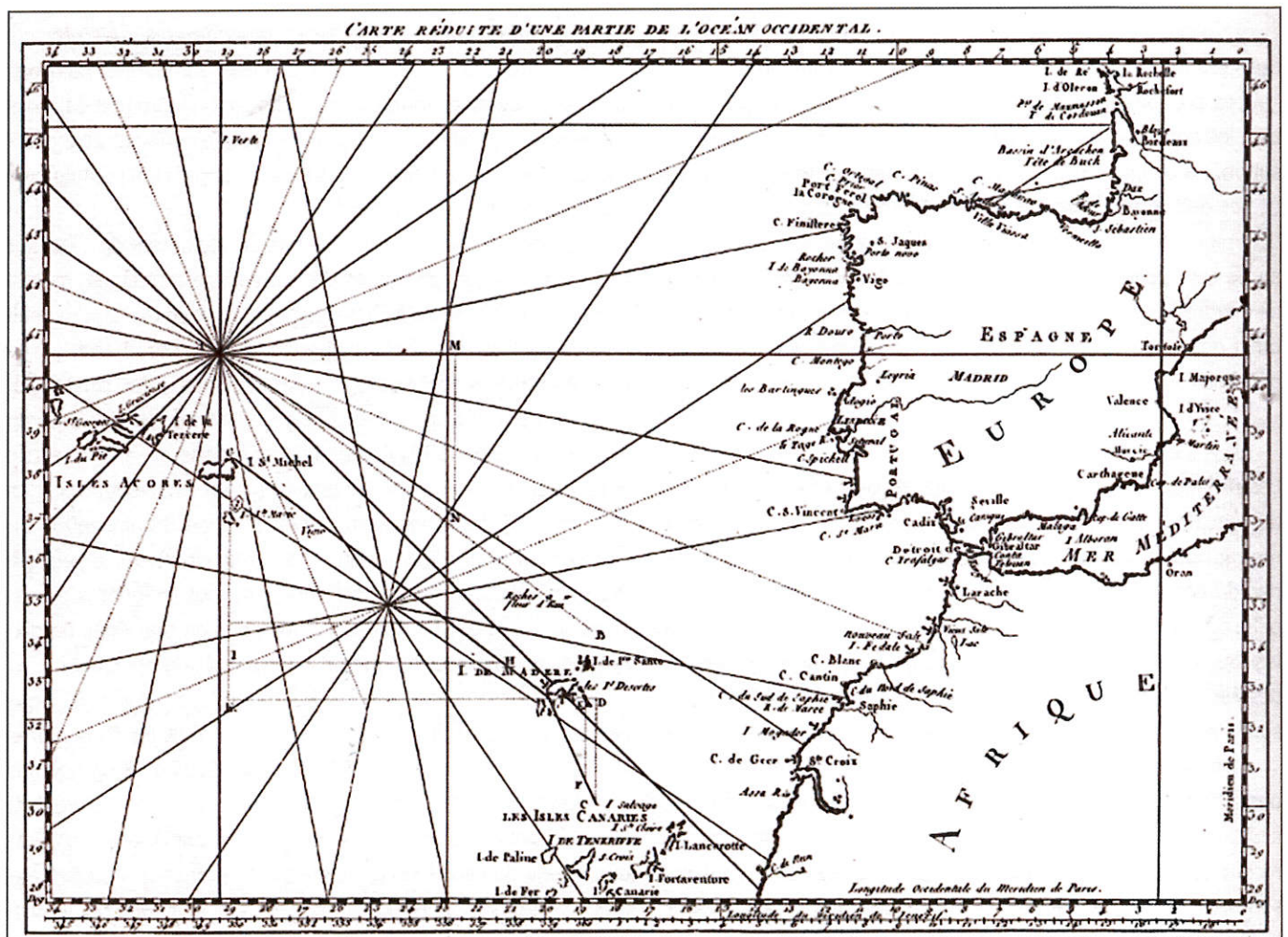
L'ordonnance du 31 octobre 1784 sur les Classes conserve quatre catégories de marins en principe exemptés de service en temps de paix : les capitaines au long cours ou au grand cabotage,

les capitaines au petit cabotage, les pêcheurs et les pilotes lamaneurs. Seuls ces derniers sont entièrement exemptés, les autres l'étant sous conditions car ils sont plus nombreux que ne l'exige la navigation marchande, de même que les marins classés parmi les officiers-mariniers pour le service du Roi dépassent largement les besoins de ce service, même au plus fort d'une guerre.

Les trois examens de 1681 subsistent néanmoins, quoique la catégorie des pilotes de mer ait disparu. L'incertitude subsiste quant aux pilotes côtiers car la loi du 10 août 1791 relative aux écoles de la Marine distingue toujours les pilotes côtiers des maîtres au petit cabotage, cependant soumis au même examen de réception. Un décret du 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV) reproduit les dispositions de 1791 et ajoute que la Marine n'em-

barquera en qualité de pilotes côtiers (donc dans une fonction de la marine militaire) que des gens de mer ayant servi au commerce pendant trois ans en qualité de maîtres au petit cabotage¹¹.

C'est une dernière occasion de souligner que les catégories des deux marines ne coïncident pas et que l'État n'est pas tenu de respecter celles du commerce dans l'emploi des gens de mer qu'il n'entretient pas. La confusion créée par l'Assemblée nationale en 1791 dans le recrutement des officiers des deux marines à la suite de la suppression de la noblesse s'étend aux pilotes, mais nous n'en dirons rien ici. Si la séparation est ensuite rétablie, la dépendance et l'infériorité de la marine marchande vis-à-vis de la marine militaire ont longtemps subsisté. ■



L'île de Fer, la plus occidentale des Canaries, ou l'extrémité du monde connu à l'ouest sous les rois Ptolémées, sert de méridien d'origine en France, officiellement jusqu'en 1792, mais le méridien de Paris le supplante dès le règne de Louis XIV.

Sur cette carte, les deux graduations du bas se rapportent aux deux méridiens (l'indication 360° marque l'origine du méridien de l'île du Fer, dit ici de Ténériffe). C'est une carte réduite dont nous ne connaissons pas la taille mais qui doit être extraite du cours de Bézout : Il s'agit de parcourir 189 lieues marines selon certaines routes en partant du point G (île Saint-Michel) : le point d'arrivée L à calculer (et à demi caché) par les élèves est au sud de Madère, près de la côte.

Source : Jean Boudriot, *Le vaisseau de 74 canons*, tome 4, chez l'auteur, édition de 1988, p. 327-328.

¹¹ Un autre décret du 25 octobre 1795 comprend les timoniers parmi les officiers-mariniers ; il y a donc désormais, dans la maîtrise de pilotage, les pilotes côtiers, les pilotes lamaneurs et les timoniers.

Faits divers, faits d'hier

Relevés dans *La Dépêche de Brest*

Kerlouan. — Une grave affaire.

— Le parquet de Brest vient d'être saisi d'une grave affaire.

La femme Bihannic (Anne)⁹, âgée de 53 ans, célibataire, demeurant chez son beau-frère, David (Goulven), au village de Kéranguan, en la commune de Kerlouan, décédée le 20 courant et enterrée le lendemain, serait morte à la suite de coups qui lui avaient été portés par son neveu, David (Yves)¹⁰, 24 ans, cultivateur, demeurant chez ses parents, au même lieu. La gendarmerie de Lesneven a aussitôt ouvert une enquête.

Au commencement du mois, vers six heures du soir, un cultivateur, nommé Prigent (Joseph), travaillait dans son champ, quand il vit Yves David lancer un coup de croc en fer à la tête de sa tante Bihannic, laquelle s'est écriée : "Ah ! mon Dieu, je suis tuée !" A ce moment, Yves David s'étant tourné et ayant aperçu Prigent, s'est dirigé vers sa maison, et sa victime est allée dans la grange pour prendre des panais.

"J'étais outré de la conduite de ce jeune homme à l'égard de sa tante", a déclaré ce témoin à la gendarmerie, "et si j'avais eu un fusil entre les mains, je n'aurais pas hésité un seul instant à tirer sur lui..."

La pauvre femme, qui était aveugle depuis plus de vingt ans et qui, néanmoins, vaquait aux occupations de la ferme, dut s'aliter pour ne plus se relever. Elle avait deux blessures : l'une derrière la tête, l'autre au coin de l'œil gauche. Aucun médecin n'a été appelé pendant les vingt jours qu'elle est restée alitée.

La gendarmerie a été informé par le garde champêtre de la commune de Kerlouan, prévenu par la rumeur publique. De nombreux témoins ont été entendus. David invoque un alibi.

La Dépêche, 27 mars 1892

Kerfeunteun. — On nous écrit :

Vol. — Dans les journées des 19 et 21 courant, le sieur Hascoët (Jean), dit Béret-Blanc, âgé de 18 à 20 ans, sans profession ni domicile fixe, parcourait la commune de Kerfeunteun, coupant les queues et les crinières des chevaux qu'il rencontrait. Il avait commencé le 19 par le village de Kermoguer, où il a coupé quatre queues et quatre crinières ; le 21, il a visité les villages de Savardy, où il a coupé quatre queues ; Kérisit, où il en a coupé une ; Parcty-Stanquen (une queue), Kerencloarec (une queue) et Tymaforment, où il en a coupé quatre.

Il a été vu par le sieur Maguer, chiffonnier, au village de Parcty-Stanquen, comme il accomplissait deux de ces méfaits : il était porteur d'un sac ayant contenu du phosphate où il mettait le crin, et d'un gros bâton. Les renseignements recueillis sur lui ne sont pas bons. Il a dû passer, après ce vol, quelques jours à Quimper, où il aura très probablement vendu le crin volé. Depuis, il s'est réfugié, dit-on, à la campagne, pour échapper aux gendarmes.

La Dépêche, 27 mars 1892

L'AFFAIRE DE KERLOUAN

Arrestation du meurtrier

Le parquet est rentré avant-hier, à minuit 20, venant du village de Keraguan en Kerlouan, où, en sa présence, le docteur Anner a procédé à l'autopsie du cadavre de la femme Bihannic, âgée de 52 ans, morte des suites d'un coup de croc en fer que lui aurait porté son neveu, David (Yves), âgé de 24 ans.

Les constatations médico-légales faites par le docteur Anner ont permis de reconnaître que la mort de la victime était bien due au coup de croc qu'elle avait reçu.

M. Picot, juge suppléant faisant fonctions de juge d'instruction, a aussitôt décerné un mandat d'arrêt contre le meurtrier, qui a été écroué à la maison de sûreté de la caserne de gendarmerie de Lesneven.

Aujourd'hui, David sera conduit à Brest, de brigade en brigade, et incarcéré à la maison d'arrêt du Bouguen, sous mandat de dépôt.

La Dépêche, 27 mars 1892

Plogastel-Saint-Germain. — On nous écrit :

Vol. — Depuis une dizaine de jours, le sieur Coroller, cultivateur au village de Tiffiou, s'apercevait de la rapide disparition des choux qu'il avait plantés dans un de ses champs. Pour découvrir le ou les voleurs, il s'embusqua, dans la nuit du 24 au 25 courant, avec deux de ses domestiques, et surprit, vers deux heures du matin, la femme Gioaguen, de Minéogant, qui coupait les choux. Après l'avoir laissée couper un certain nombre de pieds, Coroller, aidé de ses domestiques, saisit la voleuse et l'emmena chez lui, où elle fut gardée à vue jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie. Interrogée, elle a reconnu avoir eu l'intention de voler des choux ; mais elle nie énergiquement être allée, avant la nuit du 24 au 25, dans le champ de Coroller. Ce dernier a compté qu'on lui avait volé environ 240 pieds de choux qu'il estime à la somme de vingt francs.

La Dépêche, 29 mars 1892

Saint-Pabu. — On nous écrit le 29 : Incendie.

— Un incendie s'est déclaré hier soir, vers 4 h. 12, chez le sieur Chanel, au bourg de Saint-Pabu. Un citoyen dévoué, M. Job, se rendit en toute hâte au clocher pour sonner le tocsin ; les voisins parmi lesquels le maire, le directeur et la directrice de l'école communale et leurs élèves, le recteur et le vicaire accoururent et, après quelques efforts, on put se rendre maître du feu. Quand les douaniers de l'Aber-Benoit arrivèrent, tout était terminé.

La Dépêche, 31 mars 1892

Châteaulin. — On nous écrit : Pendu.

Le sieur Le Noc (Louis-René), âgé de 47 ans, journalier, demeurant rue Notre-Dame à Châteaulin, a été trouvé pendu, le 27 courant, vers quatre heures du soir, à un arbre du bosquet de

⁹ Marie Anne BIHANNIC, fille de Jean et de Marie Yvonne ABALAIN, née le 27 janvier 1840 à Kermarguel en Kerlouan.

¹⁰ Yves David, fils de Goulven et de Marie Jeanne Bihannic, né le 21 juillet 1867 à Kerlouan (Keragnan).

Cosquinquis, entre la ligne de chemin de fer et la vieille route de Quimper, à environ deux kilomètres de Châteaulin. Le Noc³ avait été vu vers 1 h. non loin de l'endroit où il s'est pendu, par le sieur Guyader, loueur de voitures, auquel il a déclaré qu'il se pendrait, avant la fin de la journée. Le Noc avait des habitudes d'intempérance ; il n'avait pas paru à son domicile depuis environ deux mois. Le cadavre a été remis à la famille, avec ordre de le faire inhumer le lendemain.

La Dépêche, 31 mars 1892.

Le naufrage du "Prince Soltykoff". Récompense méritée.

— On se rappelle le naufrage du steamer anglais Prince Soltikoff, capitaine Flindt, jaugeant 900 tonneaux et monté par dix-huit hommes d'équipage, qui, en se rendant de Cardiff à St-Nazaire avec un chargement de 2,000 tonneaux de charbon, sombra dans la nuit du 13 au 14 décembre dernier, près d'Ouessant. Projetés de tous côtés, sans une épave à laquelle ils pussent s'accrocher, les hommes de l'équipage essayèrent de gagner la terre à la nage, mais ils avaient deux kilomètres à franchir par une mer affreuse, et ils périrent tous, sauf le second, M. Kelk, qui put saisir une chaloupe et qui fut recueilli par des marins pêcheurs de Landunvez, dans la baie de Portsall.

Ces trois pêcheurs, Joseph Forest, François Milin⁴ et Jean-Marie Daouben⁵ viennent de recevoir chacun du gouvernement anglais une gratification de 75 fr. et une médaille de sauvetage anglaise en argent.

La reine d'Angleterre a aussi adressé une lettre de remerciement à la veuve Tréhouet, qui, après le naufrage, a hébergé et donné des soins à M. Kelk.

La Dépêche, 1^{er} avril 1892.

Fouesnant. — On nous écrit : Accident.

— Le 25 mars, vers 6 h. 1/2 du soir, le jeune Le Bec (Joseph), âgé de cinq ans, du village de Kersouren, montait, malgré la défense d'un domestique occupé autour d'un broyeur d'ajonc, sur la plateforme d'un manège mis en mouvement par des chevaux. A un moment donné, sans que le domestique pût s'en rendre compte, le pied droit de l'enfant fut pris dans un engrenage et broyé jusqu'à la cheville. Heureusement, les chevaux sentant une forte résistance, s'arrêtèrent; sans cela, le pauvre petit aurait eu toute la jambe broyée. Il a été transporté le 27 à l'hôpital de Quimper. *La Dépêche*, 1^{er} avril 1892.

Le Guilvinec. — On nous écrit : Naufrage.

— Dans la nuit du 29 au 30 mars, vers une heure et demie du matin, le bateau *Notre-Dame de Bon Voyage*, n° 877, du quartier de Quimper, se trouvait à environ trois milles au large, non loin des récifs dits "les Etaux", quand un fort coup de vent le fit chavirer. Tous les marins formant l'équipage s'accrochèrent aux filets qui flot-

taient, pendant que le bateau coulait à pic. Au même instant, le bateau la *Jeanne*, n° 812, du même quartier, entendant les appels des naufragés, vint à leur secours et les recueillit au nombre de huit, à l'exception du sieur Diquélou⁶, marin pêcheur, dont le corps n'a pu être retrouvé. Ce malheureux laisse une veuve âgée de 42 ans et une fille de 13 ans, sans ressources. Le patron du bateau naufragé, le sieur Lucas, du Guilvinec, subit, du fait de ce sinistre, une perte de 1,700 francs, comprenant 500 francs pour le bateau et 1.200 francs pour les filets, au nombre de soixante. Il n'était pas assuré.

La Dépêche, 3 avril 1892.

Plouhinec. — On nous écrit : Infanticide.

— Le 29 mars dernier, la nommée Anne Bozec, veuve Pérennou⁷, âgée de 41 ans, journalière au service des époux Le Goff (Yves), cultivateurs au lieu de Lézoualac'h, en Plouhinec, est accouchée clandestinement, dans la crèche de ces derniers, d'un enfant du sexe masculin.

Le lendemain, vers cinq heures et demie du matin, elle se rendit comme d'habitude à son travail. Environ deux heures plus tard, le jeune Douérin, domestique à la même ferme, étant allé dans la crèche, aperçut la litière qui était maculée de sang. Il en fut surpris et manifesta son étonnement à ses maîtres : la femme Le Goff alla vérifier les allégations de son petit domestique et soupçonna immédiatement sa journalière d'être accouchée. Elle l'interrogea, mais cette femme nia énergiquement son accouchement.

Pendant le repos de midi, la femme Le Goff appela une voisine, la femme Ansquer, et ces deux femmes interrogèrent à nouveau la veuve Pérennou et la prièrent de leur faire connaître ce qu'elle avait fait de l'enfant dont elle devait être accouchée, s'il était mort ou vivant, et de le leur présenter. Mais cette femme leur répondit par des fins de non-recevoir, leur déclarant même qu'elle n'avait point été enceinte, malgré que dans le village sa position eut été connue de tout le monde. Après son dîner, elle se rendit dans son grenier, où elle se renferma à clef, intérieurement.

Soupçonnant un crime, la femme Le Goff fit prévenir la gendarmerie, qui se rendit sur les lieux, et, après une perquisition opérée chez la veuve Pérennou, le petit cadavre fut trouvé dans le grabat de cette dernière.

Le parquet de Quimper fut immédiatement informé et se transporta sur les lieux, le 1^{er} avril courant, afin de procéder à une enquête sur les faits.

M. le docteur Hébert, d'Audierne, a procédé à l'autopsie du petit cadavre et a constaté de nombreuses contusions sur le cou : on voyait la marque des pressions qui avaient été opérées par les mains et qui ont amené la mort par suffocation de ce petit être.

Malgré l'évidence des faits, l'inculpée dit qu'elle n'a point donné volontairement la mort à son enfant, qu'elle a eu une syn-

³ Louis René Le Noc est né le 15.09.1844 à Kerdavid en Bannalec, de François, journalier, et Françoise Anquetil. Il avait épousé le 3 juillet 1871 à Châteaulin Louise David, née le 27 février 1835 à Cast. Il était alors "marin à la division de Brest". A son décès il était carrier.

⁴ François Milin, ° 18.11.1857 à Tremazan en Landunvez, fils de Jean François et de Marie Josèphe Guéna, époux d'Annette Garo, + 22.07.1902 à Tremazan en Landunvez.

⁵ Jean Marie Daouben, ° 05.03.1835 à Landunvez, fils d'Olivier et de Marie Mengant, x 03.01.1864 à Landunvez Marie Françoise Milin, + 24.04.1921 à Tremazan en Landunvez.

⁶ La victime du naufrage est Jean Marie Diquélou, né le 04.05.1854 à Combrit, fils de Jean et Marie Anne Boënnec. Il a épousé le 25.09.1877 à Treffiagat Marie Jeanne Le Bec, née le 02/12/1848 à Plonéour-Lanvern. Leur fille Marie Louise est née le 09.12.1878 à Kerfriant en Plomeur, et a épousé le 26.04.1899 au Guilvinec Pierre Jean Goarin, marin, né le 14.02.1875 à Loctudy.

⁷ Anne Bozec est née le 06.04.1850 à Plözévet, de Thomas, tisserand, et Anne Gueguen. Elle a épousé le 12.11.1879 à Plözévet Yves Pérennou, journalier, né le 29.08.1840 à Peumerit, et décédé le 15.04.1885 à Léahonel en Plouhinec.

cope et que lorsqu'elle a recouvré ses sens, son enfant, qu'elle n'a entendu ni crier ni pleurer, était mort.

La veuve Pérennou n'en est pas à son coup d'essai ; déjà, il y a près de deux ans, elle était accusée d'avoir donné la mort à un enfant nouveau-né, dont elle était accouchée. Les faits ayant été portés tardivement à la connaissance de la justice, les constatations ne furent pas assez précises pour permettre au médecin chargé de l'autopsie de déclarer si l'enfant était né vivant et viable, la mort de l'enfant remontant déjà à plusieurs semaines et le cadavre, qui avait été trouvé sous l'âtre du foyer, étant dans un état de putréfaction très avancé.

Cette femme ne fut, par suite, poursuivie que devant le tribunal correctionnel, pour défaut de déclaration à l'état civil. Cette fois, l'autopsie est concluante, et cette mère dénaturée ne sera pas quitte à aussi bon marché ; elle aura à répondre de son crime devant la cour d'assises,

La veuve Pérennou n'étant entourée d'aucun soin, M. le docteur Hébert a décidé qu'il serait urgent de la transporter à l'hospice de Quimper, ce qui a été fait sitôt l'enquête terminée.

La Dépêche, 3 avril 1892.

L'arrivée de la "Calédonie". Terrible accident.

— Un bateau de pêche coulé, Quatre noyés

Nous avons annoncé hier l'arrivée de la *Calédonie*, venant de Nouméa, qui a mouillé sur rade dimanche soir, à cinq heures. Cette arrivée a été malheureusement marquée par un terrible accident qui n'a guère été connu que dans la matinée d'hier,

L'abordage

Dimanche matin, vers 2 heures 20, la *Calédonie* se trouvait à peu près à vingt-cinq milles dans le S-O. de Penmarch, quand l'officier de quart, M. Pélicier, aperçut, de la passerelle, un bateau qui montra d'abord un feu blanc, puis, presque aussitôt, un feu vert. Pour l'éviter, M. Pélicier commanda aussitôt bâbord. Au même moment, le bateau faisait voir un feu rouge. Par suite de la courte distance qui les séparait, la *Calédonie* se trouvait dans l'impossibilité de lui montrer le feu de la même couleur qui l'aurait engagé à se garer. L'officier de quart commanda donc machine en arrière à toute vitesse, mais il était, trop tard. L'étrave, du paquebot, passant à bâbord, heurta le bateau qui, complètement démoli, ne tarda pas à couler. Les hommes qui le montaient poussaient des cris déchirants.

Le sauvetage

Deux d'entre eux purent saisir la ligne de loch de leur bateau, mais ils durent lâcher prise pour s'accrocher à des avirons flottant sur l'eau. Les autres avaient coulé presque immédiatement.

Le paquebot stoppa aussitôt et l'un des canots, accroché aux porte-manteaux, fut mis à la mer. Il était monté par le lieutenant du bord, M. Frioux, et par trois hommes de l'équipage.

Deux hommes purent ainsi être sauvés. Conduits à bord de la *Calédonie*, le docteur Roques, médecin de la marine, qui se trouvait

sur la *Calédonie* comme commissaire du gouvernement, leur prodigua les soins que nécessitait leur état, tandis qu'on leur donnait des vêtements de rechange.

Pendant ce temps, le canot explorait à nouveau le lieu du sinistre, mais toutes les recherches furent vaines. A six heures du matin, il ralliait la *Calédonie* après avoir recueilli quelques épaves et des effets d'habillement.

Les victimes

Le bateau abordé est un bateau de pêche, l'*Alma*, inscrit à Quimper. Il était monté par six hommes.

Les quatre victimes sont Toularod (Jean), patron⁸ ; Signor (Pierre)⁹, Gouzien (Vincent)¹⁰ et Diquelou (Martin)¹¹, tous inscrits à Quimper.

Une enquête a été ouverte hier par M. Kerdoncuff, commissaire-adjoint de l'inscription maritime.

Les deux survivants ont déclaré qu'ils avaient bien remarqué les feux du paquebot à bâbord et à tribord, par le travers de la passerelle, mais, occupés à dégager leurs lignes de pêche, ils n'allumèrent leur fanal qu'environ trois minutes avant l'abordage. La *Calédonie* filait à ce moment trois noeuds seulement. Ce malheur semble donc dû à l'imprudence des victimes.

Les deux survivants, conduits avant-hier matin au bureau de la mariné, ont été expédiés chez eux, après avoir été entendus par le commissaire-enquêteur.

La *Calédonie* a terminé ses opérations à Brest. Elle attend que la brume qui couvre la rade se soit dissipée pour reprendre la mer, à destination de Liverpool.

La Dépêche, 5 avril 1892.

Plougoum. — On nous écrit le 2 : Noyé.

— Dirou (François)¹², âgé de 44 ans, cultivateur, s'était rendu à la grande marée du 30 mars, avec deux de ses voisins, pour couper du goémon. Ils revenaient chez eux et se trouvaient à environ un kilomètre de l'île de Sieck, quand un coup de vent fit chavirer leur embarcation.

Dirou coula immédiatement et ses voisins, ne pouvant lui venir en aide, se sauvèrent à la nage, mais à grand peine. Ils étaient exténués, quand ils abordèrent au rivage.

Le cadavre de Dirou n'a été retrouvé que le lendemain. Après les constatations légales, il a été remis à la famille.

La Dépêche, 5 avril 1892.

Île de Sein : on nous écrit le 3 : Mort d'un pêcheur.

On a trouvé hier matin, vers 5h, dans le port de l'île de Sein, le cadavre du nommé Fouquet (Pierre-Yves), âgé de 45 ans. Fouquet était arrivé la veille au soir d'Audierne, où il était allé vendre du poisson ; la mer tant basse, il avait mouillé son bateau à la cale dit Men-Briel, puis il était venu souper chez lui. Vers minuit, il était sorti, disant à sa femme qu'il allait amarrer son bateau. Depuis, que s'est-il passé ? Fouquet est-

⁸ Martin Jean Joseph Toullarat, patron de chaloupe, né le 31.10.1852 à Combrit, fils de Joseph Marie et Marie Jeanne BÎgaise / Biguais, époux de Marie Josèphe Bîger (mariage le 23.05.1876 à Combrit).

⁹ Pierre Jean Le Signor, marin pêcheur, né le 10.02.1853 à Combrit, fils d'Yves et Jeanne Le Nours, époux de Marie Jeanne Le Prince (mariage du 22.04.1877 à Combrit).

¹⁰ Vincent Gouzien, marin pêcheur, né le 15.12.1865 à Combrit, fils de Vincent Thomas et Marie Nahellec, époux de Marie Josèphe Toularastel (mariage du 27.05.1888 à Combrit).

¹¹ Martin Diquelou, marin pêcheur, né le 24.08.1861 à Combrit, fils d'Hervé et de Marie Le Pemp, époux de Marie Jeanne Le Letty (mariage du 16.12.1888 à Combrit).

¹² François Dirou, fils d'Yves et de Louise Le Bian, est né le 19.04.1848 au bourg de Santec (St-Pol-de-Léon). Il a épousé Marie Françoise Castel le 24.05.1879 à Roscoff et demeure à Brennentec en Plougoum. Le décès a été constaté sur la plage du Guillec à Sibiril.

il tombé à la mer en voulant tirer son bateau ? Ou a-t-il succombé à une attaque ? Très laborieux et très économe, il subvenait avec le produit de sa pêche à l'entretien d'une nombreuse famille ; il laisse une veuve et sept enfants, dont l'aîné n'a que 11 ans, absolument sans ressources.

Fouquet¹³ était très considéré dans le pays ; il était conseiller municipal républicain et membre du bureau de bienfaisance.

La Dépêche, 7 avril 1892

Douarnenez.

— On nous écrit le 8 : Un coup de vent en mer.

Hier soir, vers trois heures, le canot de pêche Saint-Joseph, n°140, jaugeant environ trois tonneaux, patron Jadé (Louis)¹⁴, et monté par cinq jeunes gens de 14 à 10 ans, et un homme de 60 à 65 ans, revenait de la pêche, lorsque entre la Jument et la pointe Millet, il a été assailli par un tourbillon de vent qui a fait chavirer le bateau, lequel a coulé immédiatement.

Une partie de l'équipage a pu se maintenir sur l'eau jusqu'à l'arrivée du sieur Guillou (François), patron du canot *Notre-Dame de Lourdes*, qui a recueilli à son bord quatre des jeunes marins et le patron ; mais ce dernier, à moitié asphyxié, n'a pu survivre : il mourait avant d'arriver à terre. Il laisse une veuve et deux jeunes enfants. Quant au sixième marin de l'équipage, on n'a pu, malgré toutes les recherches, le retrouver. C'est un nommé Doaré (Louis), âgé de 16 ans, seul soutien de sa mère, veuve, et de trois jeunes sœurs.

La Dépêche, 9 avril 1892.

Découverte d'un cadavre.

— Le 2 courant, le cadavre du sieur Larnicol¹⁵, âgé de 25 ans, cultivateur à Kerguen, en Saint-Jean-Trolimon, a été découvert à la grève de Vitin. Larnicol avait été enlevé, le 13 mars dernier, par une lame de fond au moment où il ramassait des coquillages en compagnie de son camarade Durand. Le cadavre ayant été reconnu par la famille, le maire de Penmarc'h l'a fait inhumer et a dressé son acte de décès.

La Dépêche, 9 avril 1892.

Noyé.

— Hier matin, vers six heures, un individu informait le préposé des douanes Olier, de service au port de commerce, que, passant derrière le Château, il avait aperçu un homme noyé dans le petit bassin. Le préposé des douanes courut au poste de police et, accompagné de trois agents, se rendit à l'endroit indiqué. Le fait était exact. Près de la jetée ouest du bassin, à 2 mètres 50 environ de l'escalier, un homme était debout dans l'eau, les mains croisées sur la poitrine.

Son chapeau — un chapeau de paysan à larges bords fixé sous le menton par un cordon — émergeait seul et avait maintenu le corps dans la position verticale, assez inexplicable au premier abord. Les agents allèrent chercher une longue perche au bureau des ponts et chaussées, avec laquelle ils retirèrent le cadavre.

Dans l'une des poches, on trouva un certificat d'admission à l'hospice civil de Brest, daté du 4 courant et délivré au nom de Manach (Jean)¹⁶, âgé de 38 ans, sans domicile fixe, né à Saint-Méen le 18 novembre 1853, veuf de Marie-Yvonne Argouarch.

L'identité établie, le corps fut placé dans un cadre requis à cet effet et transporté à la morgue de l'hospice civil par quatre ouvriers. Manach était pauvrement vêtu. Il avait travaillé comme charretier chez M. Vaillant et chez MM. Bazin et Poste, mais depuis quelque temps il se trouvait sans travail.

La veille au soir, vers dix heures et demie, le préposé des douanes Kervella, de service sur le pont, apercevant Manach se diriger seul à cette heure derrière le Château, lui avait demandé où il allait. Manach lui avait répondu : "Je vais me perdre".

Le préposé n'attachait pas tout d'abord d'importance à ce propos ; mais une demi-heure plus tard, quand le sous-brigadier des douanes Nouvel vint faire sa ronde, M. Kervella lui fit part de ce que lui avait dit Manach et tous deux le recherchèrent quelques instants. Ne le trouvant pas, ils crurent qu'il était parti.

L'heure des obsèques n'est pas encore fixée.

La Dépêche, 20 avril 1892. ■

¹³ Pierre Yves Fouquet est né le 01.01.1857 à l'île de Sein, fils de Michel et de Marie Catherine Thymeur. Il a épousé le 03.11.1878 Anne Marie Milliner, née le 10.01.1853 à Sein. D'après la base RECIF du CGF, ils ont eu 6 enfants, tous nés sur l'île :

- Pierre Michel, né le 21.01.1880, + 24.08.1962 à Sein ; x1 à Sein 28.09.1902 Marie Josèphe Salaün ; x2 à Sein 20.09.1942 Marie Louise Josèphe Guilcher.

- Jean Noël, ° 28.04.1881, + 27.06.1956 à Sein ;

- François Guénolé, °24.07.1882, + 05.02.1963 à Sein, x1 à Sein 27.01.1918 à Sein Pélagie Marie Anne Milliner, x2 à Sein 06.02.1928 Ursule Marie Epicrate ;

- Paul Joseph, °23.12.1883, +17.08.1958 à Sein, x 18.08.1929 à Sein Anne Pauline Porsmoguer ;

- Anne Marie, ° 19.06.1885, + 12.01.1952 à Sein ; x 19.11.1905 à Sein Joseph Guilcher.

A son décès, Pierre Yves Fouquet laisse cinq enfants. Son épouse Anne Marie Milliner accouche le 07.01.1893 d'un fils posthume, Pierre Yves, + 28.02.1964 à Ploneour-Lanvern, x 12.09.1920 à Sein à Marie. Claire Guilcher.

¹⁴ Louis Marie Jadé, °31.12.1829 à Douarnenez, fils de Clet Michel et de Marie Catherine Belbeoch, x1 03.01.1854 à Douarnenez Marie Julienne Le Corre, x2 11.06.1870 à Douarnenez Anne Quentrec.

¹⁵ Louis Larnicol, ° 01/12/1866 à Saint Jean Trolimon, fils de Louis et de Catherine Le Rhun, x 10.07.1891 à St Jean Trolimon à Françoise Arnoult.

¹⁶ Jean François MANACH, fils d'Allain de Marie Anne SAOUT, né le 20.11.1853 à Poulloupry Bian en St-Méen, x 26.09.1880 à Lambazellec Marie Jeanne Argouarch, ° 03.02.1859 à Plouzévédé.

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



sommaire

Nos joies, nos peines	p. I	Mise à jour Recif de Septembre, Octobre et Novembre 2020	p. IX à XVIII
Dernière heure / Nouvelles des Antennes Appel à article	p. II à III	Assemblée Générale Extraordinaire du CGF	p. XIX à XX
Nouveaux adhérents	p. IV à VI	Assemblée Générale au CGF	p. XXI à XXII
Agenda / Mise à jour des comptes Généabank	p. VI	Renouvellement d'adhésion 2021	p. XXIII à XXIV
Questions des adhérents / Entraide Consignes de rédaction	p. VII à VIII		

nos joies, nos peines

Décès :

Madame Maryvone BASTIT, née LE QUERHIC, mère de Marie-Françoise BASTIT-LESOURD, CGF 4402 M, est décédée à Nantes (44) le 16 avril 2020.

Madame PERSON, mère de Joanny PERSON, CGF 3180 Q, est décédée en juillet 2020.

Madame Marie Yvette EMERY, née LE MOIGNE, épouse de Yves EMERY, CGF 7818 Q, est décédée le 7 août 2020 à Vabres (30).

Madame Sylvie PHALIPPOU, CGF 5394 Q, est décédée le 10 août 2020 à Fontenay lès Briis (91).

Monsieur Théodore BOTTE, CGF 664 Q, est décédé le 3 septembre 2020.

Monsieur Robert MARION, CGF 291 M, est décédé à Morlaix le 17 septembre 2020.

Monsieur Bernard JOUMARIN, CGF 10430 M, cousin d'Alain et Patricia GAUDÉ (CGF 3627 M et 2878 M) est décédé à Ermont (95) le 26 septembre 2020.

Monsieur Hervé BARRE, CGF 14780 Q, est décédé en octobre 2020.

Monsieur Pierre CAVARD, CGF 10187 B, est décédé en novembre 2020.

Madame Joëlle MENARD, épouse de Jacques LOUSSOUARN, CGF 14169 Q, est décédée en novembre 2020.

A leurs familles dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN
vos demandes d'insertion dans le n° 157 :**

13 FÉVRIER 2021

DERNIÈRE HEURE : MESSAGE IMPORTANT CONCERNANT LE SITE DES ARCHIVES DU FINISTÈRE

Les Archives du Finistère viennent de nous faire savoir que le 27 novembre 2020, leur nouveau site serait mis en ligne. Ce nouveau site va entraîner des conséquences importantes au niveau du CGF.

Le passage de Mnesys vers le nouveau prestataire n'a pas permis d'obtenir une table de concordance entre les URL de Mnesys et les nouvelles URL, générées par le nouveau moteur de recherche "Bach".

Il en résulte que tous les liens que nous avons mis en place vers les photos des AD, les registres matricule ou autres ne seront plus opérationnels.

Il est évident que cela va entraîner à notre niveau des dysfonctionnements importants et que cela va être un travail colossal de rétablir tous les liens rompus.

La bonne nouvelle, c'est que désormais les AD29 ont mis en place des URL stables pour accéder aux ressources numériques et que le problème de la fin d'Adobe Flash au 1^{er} janvier prochain ne se posera pas.

Nous ne pouvons que vous demander patience et compréhension suite à ces changements qui vont impacter pendant quelque temps les liens vers les URL des AD29 de nos relevés

Jean François PELLAN

nouvelles des antennes

antenne de Brest

Nous sommes à la mi-octobre quand j'écris ces lignes que vous lirez pour les fêtes de fin d'année. L'actualité de 2020 demeure cette épidémie de coronavirus. Tout le monde en parle et cela devient lassant, ne trouvez-vous pas ? Pris par le prisme de la généalogie, je me suis dit qu'une autre approche était possible. Avez-vous parfois regardé votre généalogie sous l'angle des grands événements climatiques, les guerres, ou encore les épidémies ?

Vos ancêtres les ont subis. Comment leurs vies (et leurs morts), en ont-elles été impactées ?

Nicolas Graignic, un historien amateur you tubeur, (sa chaîne est *Istoerioù Breizh*) a fait des recherches sur les maladies. Selon lui, quatre grandes épidémies ont ravagé la région lors du dernier millénaire.

En mai 1832, celui qu'on désignerait aujourd'hui par le terme de patient zéro arrive en diligence à Quimper. Atteint du choléra, il meurt rapidement mais ses compagnons de voyage transmettent la bactérie un peu partout dans la ville. En six mois, 40 % des gens contaminés décèdent en Bretagne (3018 sur 7375). Durant la même période, le choléra fait 100 000 morts en France.

La variole fait son apparition dans la région environ quarante années plus tard. Il est dit que c'est un chanteur de rues qui amène la maladie à Vannes. De là, le virus atteint Brest, Quimper et Landerneau... Avec la guerre de 1870, les mouvements de soldats et la concentration de blessés dans les hôpitaux favorisent la propagation du virus. En 1872, le Morbihan et le Finistère comptent chacun plus de huit mille victimes pour plus de 90 000 au niveau national.

Débarqué à Brest en 1741, un équipage venu des Antilles amène dans ses bagages la dysenterie et le typhus. Ces deux maladies se répandent rapidement en Bretagne.

Fin 1742, on estime à 40 000 le nombre de victimes sur une population bretonne totale de 1 500 000 individus. En 1757, un nouvel équipage ramène les deux virus que l'on appelle dès lors « *maladies de Brest* » et qui font environ 20 000 morts. Et une nouvelle fois, en 1779, les deux virus tuent encore 40 000 personnes, ce qui nous fait en à peu près 40 ans 100 000 morts en Bretagne. La dysenterie sévit encore en Finistère au départ de Brest en 1872 et 1888 mais de façon moins meurtrière.

La peste noire fait beaucoup de ravages en Bretagne au Moyen-Âge, mais les informations sur le sujet sont rares. En 1348, elle atteint Quimper, après avoir débuté en 1347 à Marseille. Les autres villes sont touchées très rapidement. Cinq ans plus tard, un tiers de la population européenne a disparu (25 millions sur 75 millions). Cette peste noire réapparaît sporadiquement en Bretagne jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

D'autres épidémies, comme la grippe espagnole, sévisent aussi, mais la documentation les concernant est peu fournie.

Selon Philippe Hamon, historien à l'université Rennes II, la Bretagne s'appauvrit aux XVIII^e et XIX^e siècles, les épidémies font de nombreuses victimes, notamment autour des ports.

Nicolas Graignic rappelle que l'humanité a traversé des épidémies violentes mais s'en est toujours rapidement remise. Alors relativisons, restons optimistes et faisons confiance à la science pour contrer le coronavirus. Et en attendant, voyez donc si certains de vos ancêtres n'ont pas été les victimes d'une de ces pandémies.

Michel Durose
Président

antenne de morlaix

Bonjour à toutes et à tous,

A l'instant où j'écris ces quelques lignes, nous entrons dans la seconde période de confinement en raison de la deuxième vague de la pandémie du Covid 19. Par contre quand vous lirez ce texte, il se sera écoulé 2 mois, et nous devrions normalement à ce moment préparer ou participer aux fêtes de Noël et du nouvel an.

Deux mois, c'est à la fois très court pour endiguer la circulation du virus, mais très long pour celles et ceux soumis au confinement, qui sont séparés de leur famille, des enfants et petits enfants et autres membres de la famille ainsi que les amis. Mais c'est le prix à payer pour que nous ayons une chance de vaincre ce virus dans l'attente d'un hypothétique vaccin qui je l'espère sera disponible au printemps ou à l'été 2021.

De nouveau nous avons dû interrompre les permanences, mais du fait de cette pandémie, par crainte et à juste raison, peu d'adhérents venaient fréquenter nos locaux, parfois personne, malgré une application stricte des gestes barrières.

Heureusement, grâce aux fantastiques bases du CGF, nous pouvons nous adonner à notre passion, la généalogie, et pour la grande majorité d'entre nous, ayant la possibilité d'utiliser internet, ces recherches nous permettent de nous échapper face à ces longues journées de confinement.

Nous avons la chance de posséder des outils de recherche fantastiques, et pour cela un grand coup de chapeau à nos informaticiens bénévoles, qui sont les chefs d'orchestre, se dévouant corps et âmes, sans compter leur temps, pour donner à tous les adhérents les moyens de faire ou de parfaire leurs recherches généalogiques.

Je termine en vous souhaitant de passer de bonnes fêtes, ne sachant si ces festivités pourront se dérouler normalement, et mes vœux concernent particulièrement et prioritairement la santé, pour toutes et pour tous, ainsi que pour votre famille, en espérant que l'année 2021 sera une année post covid, et que nous retrouvions notre vie d'avant la pandémie.

Thierry Noirel
Président

antenne de quimper

L'antenne venait de rouvrir très prudemment en limitant l'accès, respectant les gestes barrière pour que tout se passe bien. Le 30 octobre on doit fermer et on ne sait pas combien de temps cela peut durer. Heureusement le site du CGF reste ouvert et permet le télétravail, non seulement pour nos adhérents qui souhaitent effectuer des recherches, mais aussi pour toutes les chevilles ouvrières du CGF, salariés, responsables informatiques, trésoriers, saisisseurs, releveurs...) qui peuvent continuer à effectuer leur travail habituel. Merci à eux.

Au passage, allez donc faire un tour sur Bagad. On y trouve le début d'une longue liste de «célébrités» ou «personnalités» avec lesquelles vous cousinez peut-être sans le savoir. Une seule obligation, déposer sa généalogie sur Bagad (c'est d'une facilité enfantine, il n'y a qu'à suivre les instructions) car c'est cela qui permet de faire ensuite des recherches de cousinages. Le résultat est surprenant.

Amusez-vous bien !

Christian Bolzer

APPEL A ARTICLES

Vous appréciez notre revue.

Vous appréciez les articles qui vous sont proposés.

Pour enrichir le contenu du LIEN, la rédaction souhaite avoir des articles d'avance et fait donc appel à ses lecteurs pour qu'ils lui en remettent.

Si vous connaissez des personnes dans vos cercles de connaissance, capables d'en fournir, n'hésitez pas à les inciter à nous en transmettre également.

Adressez vos articles à l'adresse suivante : cg29@cgf.bzh

ou au siège social : Centre Généalogique du Finistère, salle municipale, rue du Commandant Tissot 29200 BREST

nouveaux adhérents

18187Q	GEGAT Pierre	56100 LORIENT	
18188B	CORMERAIS Pascale	44360 CORDEMAIS	LE COZ, LOUARN
18189B	AMIS Yvette	29860 PLABENNEC	
18190B	HANDAL Cecilia	94220 CHARENTON LE PONT	RECOURT, FEVRIER (Brest, Plomodiern, Châteaulin)
18191Q	LEROUX Marie-Paule	7025 TAS RICHMOND AUSTRALIE	COSQUER, QUEMERE, BOURHIS, MEUR, HEMERY
18192B	ROUX Catherine	78280 GUYANCOURT	
18193M	BARAZER Jean-Francois	22950 TREGUEUX	BARAZER, GUIVARCH (Kergloff, Roscoff)
18194B	PLUCHON Alain	29860 PLABENNEC	LE ROY, THERENE, PLUCHON
18195Q	RABAUD Carl	44400 REZE	PAILLARD, HEMERY, PHILIPPE, PERON (Leuhan, Langolen, Coray)
18196B	STÉPHAN Xavier	29800 ST DIVY	
18197M	SPEYBROEK Jean-Michel	68720 ZILLISHEIM	LAURENS / LAURANS (Pleyber-Christ)
18198M	LE FLOCH Yves	85100 LES SABLES D'OLONNE	LE FLOCH, LE FAILLER (Poullaouen) / TANGUY (Locmaria-Berrien) / POULIQUEN, LE PARC (La Feuillée, Lampaul-Guimiliau)
18199Q	JULIEN Josiane	69500 BRON	MOAL, GUEGAN, QUERE, KERRET
18200Q	BERNARD Justine	29390 LEUHAN	MARC (Brignogan, Lesneven) / BERNARD (Carantec, Nord de la France) / CORCUFF (Brest) / KEREBEL (Kerlouan, Plounéour-Trez)
18201Q	BOULVEN Frédérique	76400 CONTREMOULINS	BOULVEN (Plouégat-Moysan)
18202Q	HENAFF Fabrice	97438 STE MARIE (ILE DE LA REUNION)	
18203B	PATONNIER Yvon	07000 PRIVAS	GLIDIC, GUILLOU, BEGUEL, CLEGUER, LE ROUX, CLOAREC, CABIOCH, L'AMINOT, LE CODEC, LE LEHA, LE GALL (Saint-Pol-de-Léon, Roscoff, Santec, Brest)
18204M	GIROT Daniel	85170 LE POIRE SUR VIE	
18205B	FALLOURD Pascal	75020 PARIS	GOURMELEN, TORILLEC, GUEGUENIAT, LE FOUEST, MARCHADOUR, QUINIQUIDEC (Telgruc-sur-Mer, Landévennec, Argol, Crozon)
18206B	POUSSOU Dominique	29200 BREST	KEROUANTON, BELLEC, LOTTROUS, LE BERRE, BIDEAU, BOULIC, BOCHANT, DERRIEN, INIZAN, CLEACH, DANIELOU (Gouesnou, Guipavas, Lambézéllec, Bourg-Blanc, Bodilis, Plouescat, Plounévez-Lochrist, Quimper, Kerfeunteun, Plougar, Pluguffan)
18207B	LAMOUR Axelle	29200 BREST	LAMOUR (Lampaul-Plouarzel, Plouarzel, Ploumoguier, Plougouvelin, Porspoder, Landunvez) / BRAMOULE (Plougerneau, Guissény, Kerlouan) / PAUL (Saint-Pol-de-Léon, Plouzévédé, Tréflaouénan, Cléder) / OURVEO (Landivisiau, Brest)
18208M	GALLO Marie Laure	78930 VERT	LE GUEN, BOUREL, L'AMINOT (Cléder, Plouescat, Lesneven)
18209B	JOSSE Erwan	29217 PLOUGONVELIN	MORVAN, CORNEC, JAM, DREAU (Saint-Thois) / QUELEN, LE GALL, SALAUN (Tréflévenez)
18210B	LAGADEC Virginie	29890 GOULVEN	
18211Q	SIMONET Fabienne	56100 LORIENT	MINGAM (Pleyber-Christ) / AUFFRET (Poullaouen) / THOMAS (Brest)
18212B	LETEURTE Fabienne	29570 ROSCANVEL	MORVAN (Tréflévenez, Dirinon, Hanvec, Le Tréhou) / CRENN, HERRY, CADIOU, LE REST, ABGRALL, LE FAOU (Tréflévenez)
18213Q	LE LAMER Jean-Yves	29000 QUIMPER	PERSON (Plounéventer) / PERROT (Le Conquet)
18214Q	BARGAIN Yanick	45380 LA CHAPELLE ST MESMIN	BARGAIN
18215B	LE BRIS Yolaine	22170 PLELO	LE BRIS (Tréglonou) / BOUCHER, LAZENNEC, L'HOSTIS (Lannilis) / APRIOU (Landéda) / L'HARIDON (Plouvien) / CAMPION (Guipronvel) / JUSTIN (Plouguin)
18216Q	FLAO Céline	80480 SALOUEL	
18217Q	MANUEL-SAMSON Arnaud	29200 BREST	LANCIEN, LE MAO, MAHE, MANUEL (Bannalec, Kernével, Rospenden, Leuhan, Le Juch, Douarnenez, Scaër, Lanriec, Beuzec-Conn, Concarneau)
18220B	MOREAU Nicolas	29200 BREST	MOREAU, NIHOARN, MAZE, BRANELLEC (Brest, Quimper, Plouider, Lesneven, Ploudaniel)
18221B	DEDUYTSCHÉ Marie-Ange	38000 GRENOBLE	OMNES (Saint-Pabu)
18222B	MEVEL Jeannine	29200 BREST	MEVEL (Brest) / MAGADUR, MOAL, CARN (Crozon) / CAPITAINE, KERAUDREN (Lanvéoc)
18223B	GENET Georges	29800 LA ROCHE MAURICE	

18224M	TANGUY Charliène	29600 STE SEVE	TANGUY, POL, MER, VAILLANT
18225B	POULIQUEN Thierry	92330 SCEAUX	POULIQUEN, HELIES, CHARRETEUR
18226B	MARZIOU Jean	64410 MERACQ	
18227B	AUTRET Yvette	29470 PLOUGASTEL DAOULAS	
18228B	JACOP Bernard	76370 GREGES	JACOP / JACOB, HAMON, ROBINAUX (Trégarantec, Telgruc-sur-Mer)
18229B	AIMINO Virginie	06000 NICE	ZACH, UZENAT, PERROT, LE GUEN, LE BILLON, MORVAN, CREACH-CADEC, MAZE, CORRE, GRALL, TANGUY, BALABOUS (Brest, Guipavas, Landerneau, Trémaouézan, Plouedern, Ploudaniel, Saint-Thonan, Plouvien, Lambézellec)
18230B	MOULIS Aline	33390 CARS	LE GUEN, GORET, KERVENNIC, COLIN (Le Relecq-Kerhuon, Guipavas, Brest, Flourin)
18231B	DIVERRÈS Monique	29820 BOHARS	LE MEUR, LE RHUN, CLOAREC, DIVERRES (Inillac, Hanvec, Brasparts, Lopérec)
18232Q	FALCHIER Jean-Yves	70000 VELLEFAUX	FALCHIER, PHILIPOT, TOUX (Le Cloître-Pleyben, Plonévez-du-Faou, Collorec)
18233Q	MARTIN-MADEC Jean-Yves	72200 LA FLECHE	MADEC GALLIC MARTIN LE COZ
18234B	KERVAREC Jean-Yves	49100 ANGERS	KERVAREC (Ploaré) / LE ROUX (Tréffiat) / LE GALL (Pouldreuzic)
18235Q	LE ROCH Pierre	78530 BUC	
18236B	NICOLAS René	29200 BREST	BOURHIS, NICOLAS, NEDELEC, VINCOUR, SINQUIN
18237Q	BRILLET François	44340 BOUGUENAIS	ROUYER, KERROUX, HARGOUALCH
18238Q	PEILLET Jacques	29720 PLONEOUR LANVERN	PEILLET (Quimper et sa région)
18239Q	PEILLET Renée	29720 PLONEOUR LANVERN	PEILLET (Quimper et sa région)
18240B	ILIOU Louis	29200 BREST	
18241B	MINOT Jean Pierre	29200 BREST	
18242Q	COTTERET Jacques	59800 LILLE	FRAVAL (Le Trévoux, Querrien, Bannalec) / HETET (Le Trévoux) / PILORGE (Querrien)
18243B	PERON Erwan	75015 PARIS	PERON, FLOCH, RIOU (Landivisiau) / CABIOCH, MANACH, KERIEL, BERRIC, MANSSON (Landerneau) / GUIRIEC (Rumengol, Hanvec) / ROLLAND (Quimerch) / LE BIAN (Plouedern) / CABIOCH, MONCUS, MOAL, ALLAIN, PRIGENT (Roscoff) / JEZEQUEL, LE LAGADEC, RIOU (Plougoum) / GUEGUEN
18244B	TANGUY Pascale	83400 HYERES	TANGUY (Landeau) / DUIGOU (Saint-Thois, Châteauneuf-du-Faou) / BICREL, LE PAGE, MORVAN (Plouyé) / ETES, HETES, DORVAL (Châteauneuf-du-Faou) / SALAUN, BARBE (Locmaria-Berrien) / LE DREAU (Saint-Thois)
18245B	MÉAR Patricia	35000 RENNES	MEAR, BELLEC, CREFF, LE BIHAN, PRIGENT (Brest, Cléder) / LE GOASTER, MARC, CAMUS, JOLIVET (Le Conquet, Brest, Saint-Renan, Sein, Ouessant) / RIOU, CONNAN, LE CONTELLEC, LANDOIS, ABARIOU, ARGOUACH, SEVEZEN, SINOUE, GILLET, LANNUZEL
18246Q	ARGALON Anne	33160 ST AUBIN DE MEDOC	ARGALON, LE GUERN (Guengat) / DAGORN (Locronan) / OLLIVIER, SELLIN (Névez)
18247Q	GLATZ Renaud	56100 LORIENT	Briec, Saint-Guérolé Penmarc'h, Saint-Jean Trolimon
18249B	LE BRETON Cédric	29800 ST THONAN	LE BRETON, KERVELLA, HERNOT
18250M	HAMON Robin	44300 NANTES	HAMON (Lanmeur, Morlaix, Saint-Jean-du-Doigt, Guimaëc)
18251Q	KERGUELEN André Jean	22100 ST SAMSON SUR RANCE	KERGUELEN, BRAS, CRAFF, PIRIOU, CAST, FLOCH (Ergué-Armeil, Landrévarzec Briec)
18252Q	LABROUSSE Françoise	18000 BOURGES	KERBIDIE / KERBUDIC / QUERBUDIC, LAGADEC (Plonévez-Portzay, Quimperlé)
18253B	MARRON Géraldine	86000 POITIERS	BROUSTAIL, LA CAILLE, FAQUET (Brest, Saint-Renan)
18254Q	LE GUEN Monique	76000 ROUEN	GUEN, CREO, KERNEIS, POIGNONNET, KERHOAS, HOUE (Lopérec, Brasparts, Pleyben, Quimerch, Le Cloître-Pleyben, Saint-Rivoal, Gouézec, Hanvec)
18255M	SAOUT Denis	29430 PLOUESCAT	SAOUT (Plouneventer, Lanhouarneau, Ploudiry) / MORVANT (Moëlan-sur-Mer)
18256B	MARTIN Patricia	V94RW7K LIMERICK IRLANDE	POULIQUEN, MADEC (Plouneour-Ménez)
18257M	BONNET Jocelyne	78114 MAGNY LES HAMEAUX	ENEZ, MER, BERREHAR, CASTEL, MALGORN, TANGUY (Taulé, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Morlaix)
18258Q	MESTE Catherine	31520 RAMONVILLE ST AGNE	NERZIC, Kerdanet, BIHAN, MORVEZEN, DE CLEVEDE, FLECHER (Bannalec, Scaër, Lanvénequen, Leuhan, Le Faouët)
18259Q	CHEMINAIS Michel	78700 CONFLANS STE HONORINE	LE FUR (Riec-sur-Bélon, Pont-Aven)

18260Q	CARRET Viviane	93220 GAGNY	GUEVEL, GOUDEFRANCHE (Primelin) / BOUR, NORMANT, PERRIN, MAUBRAS (Cléden-Cap Sizun)
18261Q	PERRODEAU Eric	91370 VERRIERES LE BUISSON	JEGOU, BODERE, BARGAIN, GUIRRIEC, PLOUZENNEC
18262B	COCHARD Patrick	21600 LONGVIC	
18263B	NÉDÉLEC Laurent	60000 BEAUVAIS	NEDELEC, LE NAOUR
18264Q	LE MADEC Mireille	29700 PLOMELIN	POGEANT, BERRE (Plovan)
18265Q	FLAMEY Laetitia	33380 MIOS	PENNANEACH, LOUBOUTIN, DAOULAS, FLOCH, TANNIOU, MAREC, TALLEC, HUCHET (Trécesson)
18266M	GUYOMAR-MAGUER Claudie	29800 LANDERNEAU	GUYOMAR, DILASSER
18267B	FOUCHÉ Luc	49100 ANGERS	FOUCHÉ, HELLEC (Hennebont (56), Roscanvel) / GIQUELAY, ANDRÉ (Irvillac, Dirinon) / MAZÉ (Lopérec) / GUILLOU, SALAUN, MONTFORT, OLLIVET(Hanvec) / LE BOT, MERRET (Daoulas) / COUCHOURON (Le Tréhou) / GUILLANDE, ROYER, CASSIN, LE CHEVALIER
18268Q	LE BRIS Claude	44810 HERIC	
18269Q	CUENIN Arnaud	92380 GARCHES	ANDRE (Motreff, Maël-Carhaix) / TANGUY (Plouigneau)
18270B	PROUZEAU Françoise	13090 AIX EN PROVENCE	LUCAS, ROUX, GRIGNOUX, COUILLEC
18271B	LE ROUX Claudie	29830 ST PABU	LE GOFF (Lannilis) / INIZAN (Brest) / GOURIOU (Coat-Méal) / HELLES (Plourin)
18272Q	BELLAMY Christiane	37000 TOURS	BARRIOU, KERGUÉLEN, GUENNEAU, COROLLER, CARIOU (Plo-néis, Pluguffan, Quimper, Ergué-Armel, Landrévarzec)

agenda

DATE LIMITE DE RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS :

LUNDI 4 JANVIER 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ANTENNES DU CGF :

Eu égard aux circonstances, les Assemblées d'antenne ne pourront se tenir lors du 1^{er} trimestre 2021. Des dates pour la tenue de celles-ci seront proposées ultérieurement par le Conseil d'Administration de l'association qui aura lieu le 13 mars 2021.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU CGF :

**le Samedi 13 Mars 2021 à 9h 30
au Juvénat Notre-Dame - Penn Feunteun - 29150 CHÂTEAULIN**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CGF :

**le Samedi 27 Mars 2021 à 9h 30
au restaurant Tal ar Milin à Penzé - 29670 TAULÉ**

MISE À JOUR DES COMPTES GENEABANK

Les pochaines mises à jours des comptes Généabank seront effectuées le :

Jeudi 7 janvier 2021 (pour le premier trimestre 2021)

Jeudi 1^{er} avril 2021 (pour le deuxième trimestre 2021)

Jeudi 1^{er} juillet 2021 (pour le troisième trimestre 2021)

Jeudi 7 octobre 2021 (pour le quatrième trimestre 2021)

Questions

156 - 1 : parents de Michel KERVIEL

Recherche les noms, naissances, décès et mariage des parents de Michel KERVIEL (° le 06.12.1697 à Combrit).

156 - 2 : parents de Pierre CORCUFF

Recherche les noms, naissances, décès et mariage des parents de Pierre CORCUFF (° en 1692 à Plonéour-Lanvern).

156 - 3 : Alain LE HENAFF et Catherine HENAFF

Recherche les naissances, décès et lieu du mariage du couple Alain LE HENAFF et Catherine HENAFF dont Catherine (° le 08.10.1707 à Peumerit).

M. Claude Constantin CGF 14640 Q

16 Clos de Verrières 91370 VERRIERES LE BUISSON
claude.constantin100@orange.fr

156 - 4 : Edouard LENGRAND et Marthe CONDEVAUX

Recherche en août 1939 le remariage à Blida (Algérie) ou région Toulon-Fréjus (83) d'Edouard LENGRAND, industriel à Blida, veuf d'Odette BLANC, et Marthe CONDEVAUX.

156 - 5 : Auguste Cyprien BARGILL(I)AT et Julia Marie FLOCH

Recherche en septembre-octobre 1895, le remariage dans la région de Marseille (13) ou dans le Finistère, d'Auguste Cyprien BARGILL(I)AT, capitaine au long cours, veuf en 1^{ères} noces de Francine Michelle FLOCH, et Julia Marie FLOCH, née 02.04.1874 (où ?). La publication de ce mariage est indiquée dans le journal marseillais « *Le Petit Provençal* » en date du 08.09.1895. L'époux demeurant à Marseille, elle devrait figurer dans le registre de Marseille.

M. Raymond BARGILLAT CGF 7505 Q

36 rue Michel Servet 69100 VILLEURBANNE
raymond.bargillat@wanadoo.fr

156 - 6 : Marie Jeanne MARECHAL

Recherche la date et le lieu de décès de Marie Jeanne MARECHAL (° le 13.08.1853 à Plovan), fille de Isidore MARECHAL (° le 17.02.1814 à Plobannalec) et de Marie Jeanne LE BERRE (° le 14.07.1829 à Plovan).

156 - 7 : Louis (Noël) LE GOFF

Recherche la date et le lieu de décès de Louis (Noël) GOFF (° le 20.02.1848 à Tréogat) ; marié le 22.01.1877 à Plovan avec Marie Jeanne MARECHAL. Le père de Louis est Gorgon LE GOFF (° le 22.03.1822 à Tréogat) et sa mère Jacqueline BILIEU (° le 22.06.1822 à Plonéour).

156 - 8 : Michel BILIEU

Recherche la date, le lieu de naissance et de mariage de Michel BILIEU (+ le 03.07.1849 à Peumerit) ; fils de Alain BILIEU et Marguerite COPIAS (ES) ; Michel se marie avec Jacqueline LE RHUN.

Mme Viviane CASTANIE CGF N° 12517Q
castanie@gmail.com

156 - 9 : Guillaume LE BOULCH

Recherche naissance et ascendance, aux environs de Berrien, de Guillaume LE BOULCH, X le 03.10.1791 à Plouyé avec Jeanne LEVEQUE.

M. Jean-Pierre MOUETTE CGF 16641 M

57, Rue Saint-Denis 92100 Boulogne-Billancourt
jpmouette@orange.fr

156 - 10 : Alain COËT et Marie QUÉÏNEC

Recherche probablement à Plounéour-Ménez, Lopérec ou environs, ascendances et descendance du couple Alain COËT et Marie QUÉÏNEC X le 14 Pluviôse an IV à Plounéour-Ménez dont Guillaume (° le 16 ventôse an XI à Plounéour-Ménez ; X le 12.05.1826 à Plounéour-Ménez avec Anne LAURENT.

156 - 11 : François LAURENT et Françoise le BRAS

Recherche, probablement à Plounéour-Ménez, Plouigneau, Plourin-lès-Morlaix ou environs, ascendances et descendance du couple François LAURENT et Françoise LE BRAS ; X le 23.11.1789 à Plouigneau dont Anne (° le 19 Messidor an VIII à Plounéour-Ménez ; X le 12.05.1826 à Plounéour-Ménez avec Guillaume COËT.

156 - 12 : Corentin LE COUSSE et Catherine GUYOMARC'H

Recherche, probablement à Berrien, La Feuillée ou environs, ascendances et descendance du couple Corentin LE COUSSE et Catherine GUYOMARC'H ; X le 19.02.1776 à Berrien dont Pierre (° le 25 Brumaire an VII à Berrien ; X le 05.02.1820 à La Feuillée avec Marguerite CRÉOFF

156 - 13 : Henri CRÉOFF et Marie le BAUT

Recherche, probablement à la Feuillée ou environs, ascendances et descendance du couple Henri CRÉOFF et Marie LE BAUT ; X le 13.02.1792 à La Feuillée dont Marguerite (° le 1^{er} Messidor an VI à La Feuillée, X le 05.02.1820 à La Feuillée avec Pierre LE COUSSE).

M. André LANNUZEL CGF n° 5576 Q

lannuzelandre@gmail.com

156 - 14 : Louis JAOUEN

Recherche, probablement au Trévoux ou environs, ascendances de Louis JAOUEN (° ca 1707 à Saint-Thurien ou Querrien ; X avec Marie Françoise NIVINIC), père de Claude JAOUEN (1735 - 1819).

Mme Claudine PAGES CGF n° 18161 Q

31 rue Reine Astrid 44300 NANTES
andre_claudine@hotmail.com

entraide

. Enseignante en histoire, j'effectue un travail sur un corsaire français du XVIII^e siècle, Gilles-René de l'Age (Delage, ou encore de Lage) et souhaiterais obtenir des informations sur son ascendance.

Je dispose déjà de quelques renseignements concernant la famille Delage mais il me faudrait établir des liens de parenté (notamment si le père de Gilles-René, Léon (ou Léonor ?) Delage, est bien le descendant de Paul Delage fixé en Bretagne (Arzano, Quimper, ...) en 1610. Or je réside en Vendée et il m'est difficile de me déplacer pour l'instant.

Pourriez-vous m'aider ? Est-il possible d'effectuer ces recherches à ma place aux archives départementales de Quimper ? Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

En attente des réponses que vous pourrez m'apporter avec mes bien vifs remerciements

Laurence KERISIT
lm.kerisit@orange.fr

. J'essaie d'aider une amie. Ses recherches durent depuis 60 ans ! Elle vient de retrouver son père (décédé) grâce à des tests ADN. Mais elle recherche toujours sa mère qui l'a abandonnée à sa naissance en janvier 1937 à Paris. Ses propres dossiers DASES n'apportent rien. Nous avons tout lieu de croire que sa mère était proche de Madeleine Résillot, née le 22 octobre 1912 à Lambézellec, laquelle, suite au décès de son père « Mort pour la France », a été adoptée par la Nation (Jugement du Tribunal civil de Brest 30 octobre 1919). Madeleine s'est mariée à Arcueil, en 1934 et vivait en 1936 avec son mari à Paris 18^e. Elle est maintenant décédée. Ce qui importerait serait de trouver le parcours de Madeleine Résillot entre le décès de son père le 14 juillet 1915, et l'année 1934. Nous n'avons rien sur sa mère, née Francine Marie Le Gac.

Je cherche à obtenir, sans savoir où m'adresser, le jugement du tribunal civil du 19 octobre 1919 concernant Madeleine Résillot et son dossier « d'Adoptée Pupille de la Nation » et éventuellement le nom des pupilles de la nation du Finistère (ou de Brest) née dans les années 1912 – 1918. Auriez-vous la possibilité de me donner quelques conseils ?

Je vous remercie vivement de l'aide que vous pourrez m'apporter.

*Marie Claude Déprez
609 route d'Aix 7330 Chindrieux*

. Je suis à la recherche d'infos sur la famille de ma grand-mère maternelle. Sur le registre militaire son père Julien Daniel, né en 1895, est indiqué vivre à Beuzec-Cap-Sizun au village de Lesvigan, en septembre 1940 alors qu'il est originaire du Nord. Il a dû fuir à l'arrivée des allemands en mai. J'aimerais savoir comment il est arrivé là et ce qu'il y a fait, et combien de temps il est resté. Il a dû arriver avec ses enfants âgés d'environ 15 - 20 ans mais sa femme est décédée dans le Nord en 1939.

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter. Existe-t'il des registres de recensement de cette époque ?

*Nathalie Grancher
nathg1702@aol.com*

CONSIGNES POUR REDIGER VOS QUESTIONS OU APPORTER VOS REPONSES

Afin de faciliter le travail des personnes qui saisissent vos questions et vos réponses, merci de suivre les consignes suivantes :

- écrire **lisiblement**
- indiquer votre nom et votre numéro d'adhérent
- ne pas envoyer plus de quatre questions par revue
- utiliser les symboles généalogiques classiques (° pour la naissance, X pour mariage et + pour décès)
- utiliser des points pour séparer les divers éléments d'une date (écrire 01.01.2010 et non 01/01/2010)
- écrire les patronymes en majuscules
- écrire les noms de lieu en majuscules
- toujours mentionner une date, même approximative.

Pour les réponses :

- indiquer impérativement le numéro de la question à laquelle vous répondez
- faire une réponse rédigée (et ne pas envoyer simplement un tableau généalogique en pièce jointe)

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN*
vos demandes d'insertion dans le n° 157 :**

13 FEVRIER 2021

Mise à jour de la base RECIF

Septembre 2020

Résumé des évolutions depuis la précédente mise à jour

LES AJOUTS

Bannalec [Décès] Ajout 1876 - 1878	320 actes	Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1758 - 1758	409 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1879 - 1881	356 actes	Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1759 - 1759	442 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1882 - 1884	430 actes	Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1760 - 1760	379 actes
Bénodet [Décès] Ajout 1901 - 1905	132 actes	Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1761 - 1761	376 actes
Berrien [Décès] Ajout 1953 - 1957	138 actes	Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1762 - 1762	454 actes
Beuzec-Cap-Sizun [Décès] Ajout 1870 - 1877	474 actes	Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1763 - 1763	439 actes
Bodilis [Décès] Ajout 1954 - 1972	251 actes	Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1764 - 1764	334 actes
Bodilis [Décès] Ajout 1973 - 1992	228 actes	Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1765 - 1766	429 actes
Bohars [Décès] Ajout 1987 - 1987	110 actes	Carantec [Décès] Ajout 1954 - 1960	268 actes
Bohars [Décès] Ajout 1988 - 1988	80 actes	Carantec [Décès] Ajout 1961 - 1962	76 actes
Bohars [Décès] Ajout 1989 - 1989	95 actes	Carantec [Décès] Ajout 1993 - 1997	215 actes
Braspars [Décès] Ajout 1951 - 1951	35 actes	Carantec [Décès] Ajout 1998 - 2002	193 actes
Braspars [Décès] Ajout 1952 - 1953	66 actes	Carhaix-Plouguer [Mariages] Ajout 1940 - 1945	168 actes
Braspars [Décès] Ajout 1954 - 1954	26 actes	Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1914 - 1916	122 actes
Braspars [Décès] Ajout 1955 - 1955	30 actes	Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1917 - 1919	307 actes
Braspars [Décès] Ajout 1956 - 1956	31 actes	Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1920 - 1920	72 actes
Braspars [Décès] Ajout 1957 - 1957	35 actes	Cléder [Décès] Ajout 1993 - 1997	255 actes
Braspars [Décès] Ajout 1958 - 1958	33 actes	Crozon [Décès] Ajout 1947 - 1947	130 actes
Braspars [Décès] Ajout 1959 - 1960	46 actes	Crozon [Décès] Ajout 1973 - 1973	102 actes
Braspars [Décès] Ajout 1973 - 1985	317 actes	Crozon [Décès] Ajout 1973 - 1974	106 actes
Brennilis [Décès] Ajout 1933 - 1942	139 actes	Crozon [Décès] Ajout 1973 - 1974	106 actes
Brest [Mariages] Ajout 1916 - 1916	291 actes	Crozon [Décès] Ajout 1975 - 1975	118 actes
Brest [Mariages] Ajout 1916 - 1916	130 actes	Crozon [Décès] Ajout 1981 - 1981	112 actes
Brest [Mariages] Ajout 1918 - 1918	397 actes	Crozon [Décès] Ajout 1986 - 1990	603 actes
Brest [Mariages] Ajout 1918 - 1918	209 actes	Crozon [Décès] Ajout 1991 - 1995	671 actes
Brest - Hôpital [Décès] Ajout 1780 - 1781	552 actes	Crozon [Décès] Ajout 2000 - 2005	630 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1684 - 1684	225 actes	Ergué-Armel [Décès] Ajout 1914 - 1916	236 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1685 - 1685	214 actes	Ergué-Armel [Décès] Ajout 1914 - 1919	38 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1686 - 1687	478 actes	Ergué-Armel [Décès] Ajout 1915 - 1916	11 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1688 - 1689	507 actes	Ergué-Armel [Décès] Ajout 1917 - 1919	189 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1744 - 1744	349 actes	Ergué-Armel [Décès] Ajout 1920 - 1923	224 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1745 - 1745	345 actes	Gouesnach [Décès] Ajout 1908 - 1912	78 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1746 - 1747	410 actes	Gouesnach [Décès] Ajout 1913 - 1917	93 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1746 - 1746	416 actes	Gouesnach [Décès] Ajout 1914 - 1918	10 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1748 - 1748	403 actes	Gouesnach [Décès] Ajout 1918 - 1920	44 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1748 - 1749	446 actes	Gouesnach [Décès] Ajout 1921 - 1925	64 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1684 - 1685	481 actes	Gouesnou [Décès] Ajout 1943 - 1943	20 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1686 - 1687	296 actes	Gouesnou [Décès] Ajout 1944 - 1944	76 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1688 - 1689	604 actes	Gouézec [Naissances] Ajout 1896 - 1896	70 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1755 - 1756	498 actes	Gouézec [Naissances] Ajout 1897 - 1897	71 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1756 - 1756	494 actes	Gouézec [Naissances] Ajout 1898 - 1898	69 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1756 - 1756	73 actes	Goulien [Naissances] Ajout 1903 - 1907	176 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1757 - 1757	424 actes	Goulien [Mariages] Ajout 1885 - 1892	59 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1757 - 1757	424 actes	Goulien [Mariages] Ajout 1893 - 1902	81 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1757 - 1757	500 actes	Goulien [Mariages] Ajout 1903 - 1912	83 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1757 - 1757	53 actes	Guiclan [Mariages] Ajout 1943 - 1945	244 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1758 - 1758	442 actes	Guimiliau [Mariages] Ajout 1944 - 1945	35 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1758 - 1758	499 actes	Huelgoat [Décès] Ajout 1954 - 1962	297 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1758 - 1760	487 actes	Kerfeunteun [Décès] Ajout 1903 - 1905	163 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1760 - 1760	320 actes	Kerfeunteun [Décès] Ajout 1906 - 1908	138 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1761 - 1761	179 actes	Kerfeunteun [Décès] Ajout 1909 - 1911	161 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1761 - 1761	179 actes	Kerfeunteun [Décès] Ajout 1912 - 1914	168 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1762 - 1762	313 actes	Kerfeunteun [Décès] Ajout 1914 - 1916	176 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1902 - 1902	409 actes	Kerfeunteun [Décès] Ajout 1917 - 1918	130 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1903 - 1903	486 actes	Kergloff [Décès] Ajout 1993 - 2002	73 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1904 - 1904	441 actes	La Martyre [Décès] Ajout 2003 - 2005	12 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1905 - 1905	365 actes	La Martyre [Décès] Ajout 2007 - 2012	39 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1906 - 1906	410 actes	Lampaul-Guimiliau [Mariages] Ajout 1943 - 1953	138 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1907 - 1907	394 actes	Landerneau [Décès] Ajout 1984 - 1985	658 actes
Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1750 - 1752	630 actes	Landerneau [Décès] Ajout 1986 - 1987	650 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1754 - 1754	104 actes	Landrévarzec [Naissances] Ajout 1914 - 1920	331 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1755 - 1755	132 actes	Landudec [Décès] Ajout 1921 - 1921	13 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1765 - 1765	158 actes	Landudec [Décès] Ajout 1948 - 1965	251 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1766 - 1766	154 actes		
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1758 - 1758	499 actes		

Landudec [Décès] Ajout 1966 - 1981	251 actes	Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1945 - 1946	216 actes
Lannédern [Mariages] Ajout 1908 - 1912	31 actes	Plougonven [Décès] Ajout 1951 - 1962	539 actes
Lannédern [Mariages] Ajout 1917 - 1922	62 actes	Ploujean [Mariages] Ajout 1943 - 1945	277 actes
Lannédern [Mariages] Ajout 1923 - 1936	102 actes	Plourin-lès-Morlaix [Mariages] Ajout 1941 - 1945	239 actes
Le Relecq-Kerhuon [Décès] Ajout 1905 - 1905	16 actes	Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 1983 - 1992	352 actes
Lesneven [Décès] Ajout 2006 - 2006	167 actes	Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 1993 - 1994	68 actes
Locunolé [Naissances] Ajout 1890 - 1894	224 actes	Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 1995 - 1997	114 actes
Locunolé [Naissances] Ajout 1895 - 1899	250 actes	Plouvorn [Décès] Ajout 1981 - 1990	299 actes
Locunolé [Naissances] Ajout 1900 - 1902	149 actes	Plovan [Naissances] Ajout 1838 - 1838	51 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1891 - 1895	54 actes	Plovan [Naissances] Ajout 1920 - 1920	43 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1896 - 1900	49 actes	Plozévet [Naissances] Ajout 1915 - 1915	90 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1901 - 1905	64 actes	Plozévet [Naissances] Ajout 1916 - 1916	69 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1906 - 1911	71 actes	Plozévet [Naissances] Ajout 1917 - 1917	68 actes
		Plozévet [Naissances] Ajout 1918 - 1918	92 actes
Milizac [Naissances] Ajout 1661 - 1673	455 actes	Plozévet [Naissances] Ajout 1919 - 1919	78 actes
Milizac [Naissances] Ajout 1674 - 1681	487 actes	Plozévet [Naissances] Ajout 1920 - 1920	161 actes
Milizac [Naissances] Ajout 1682 - 1687	314 actes	Plozévet [Mariages] Ajout 1929 - 1929	39 actes
Milizac [Naissances] Ajout 1689 - 1689	34 actes	Plozévet [Mariages] Ajout 1930 - 1930	53 actes
Milizac [Naissances] Ajout 1691 - 1694	175 actes	Plozévet [Mariages] Ajout 1932 - 1932	28 actes
Milizac [Naissances] Ajout 1695 - 1700	278 actes	Pont-Aven [Décès] Ajout 1893 - 1902	438 actes
Milizac [Mariages] Ajout 1659 - 1687	332 actes	Pont-de-Buis-lès-Quimerch [Décès] Ajout 1965 - 1969	266 actes
Milizac [Mariages] Ajout 1691 - 1700	112 actes	Pont-de-Buis-lès-Quimerch [Décès] Ajout 1970 - 1974	264 actes
Milizac [Décès] Ajout 1662 - 1663	24 actes		
Milizac [Décès] Ajout 1668 - 1678	467 actes	Quimper [Mariages] Ajout 1925 - 1925	137 actes
Milizac [Décès] Ajout 1679 - 1687	390 actes		
Milizac [Décès] Ajout 1689 - 1689	28 actes	Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1817 - 1818	197 actes
Milizac [Décès] Ajout 1691 - 1692	81 actes	Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1819 - 1820	224 actes
Milizac [Décès] Ajout 1693 - 1700	279 actes	Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1820 - 1822	226 actes
		Riec-sur-Belon [Mariages] Ajout 1893 - 1895	81 actes
Penhars [Décès] Ajout 1891 - 1893	140 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1910 - 1910	50 actes
Peumérit [Naissances] Ajout 1920 - 1920	63 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1911 - 1911	46 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1899 - 1899	61 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1912 - 1912	39 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1899 - 1900	62 actes	Rosporden [Naissances] Ajout 1915 - 1916	90 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1901 - 1901	65 actes	Rosporden [Naissances] Ajout 1917 - 1919	126 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1902 - 1902	56 actes	Rosporden [Décès] Ajout 1927 - 1930	153 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1903 - 1907	259 actes	Rosporden [Décès] Ajout 1931 - 1933	118 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1908 - 1908	58 actes	Rosporden [Décès] Ajout 1934 - 1936	102 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1909 - 1909	50 actes		
Ploaré [Décès] Ajout 1910 - 1910	48 actes	Saint-Derrien [Décès] Ajout 1973 - 1982	84 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1911 - 1911	53 actes	Saint-Derrien [Décès] Ajout 1983 - 1992	77 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1912 - 1912	54 actes	Saint-Jean-du-Doigt [Décès] Ajout 1983 - 1992	116 actes
Plogastel-Saint-Germain [Décès] Ajout 1995 - 2002	175 actes	Saint-Jean-du-Doigt [Décès] Ajout 1993 - 2002	97 actes
Plogonnet [Décès] Ajout 1959 - 1961	86 actes	Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1989 - 1995	445 actes
Plogonnet [Décès] Ajout 1962 - 1965	98 actes	Saint-Renan [Décès] Ajout 1978 - 1981	380 actes
Plogonnet [Décès] Ajout 1966 - 1968	96 actes	Saint-Renan [Décès] Ajout 1982 - 1986	572 actes
Plomelin [Naissances] Ajout 1916 - 1916	33 actes	Saint-Thois [Naissances] Ajout 1829 - 1829	27 actes
Plomelin [Mariages] Ajout 1919 - 1921	97 actes	Saint-Urbain [Décès] Ajout 1997 - 2012	114 actes
Plomelin [Mariages] Ajout 1922 - 1926	91 actes	Saint-Vougay [Naissances] Ajout 1804 - 1805	79 actes
Plomodiern [Naissances] Ajout 1733 - 1733	11 actes	Saint-Vougay [Naissances] Ajout 1805 - 1806	49 actes
Plonéis [Naissances] Ajout 1766 - 1777	415 actes	Santec [Décès] Ajout 1940 - 1949	330 actes
Plonéis [Naissances] Ajout 1778 - 1792	492 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1816 - 1816	15 actes
Plonévez-du-Faou [Naissances] Ajout 1643 - 1644	13 actes	Spézet [Décès] Ajout 1973 - 1980	297 actes
Plonévez-du-Faou [Naissances] Ajout 1672 - 1673	21 actes	Spézet [Décès] Ajout 1981 - 1992	389 actes
Plonévez-du-Faou [Décès] Ajout 1894 - 1896	342 actes	Spézet [Décès] Ajout 1993 - 2002	313 actes
Plonévez-du-Faou [Décès] Ajout 1897 - 1897	92 actes	Spézet [Décès] Ajout 2003 - 2012	259 actes
Plouescat [Décès] Ajout 1958 - 1959	117 actes		
Plouezoc'h [Décès] Ajout 1963 - 1980	361 actes	Tréméven [Naissances] Ajout 1920 - 1920	91 actes
Plougar [Mariages] Ajout 1943 - 1945	21 actes	Tréméven [Décès] Ajout 1973 - 1977	102 actes
Plougasnou [Décès] Ajout 1940 - 1942	13 actes	Tréméven [Décès] Ajout 1978 - 1982	89 actes
Plougasnou [Décès] Ajout 1943 - 1947	298 actes	Tréméven [Décès] Ajout 1983 - 1987	84 actes
Plougasnou [Décès] Ajout 1948 - 1952	240 actes	Tréméven [Décès] Ajout 1988 - 1992	110 actes
Plougasnou [Décès] Ajout 1958 - 1962	254 actes	Tréméven [Décès] Ajout 1993 - 1995	66 actes

LES SUPPRESSIONS

Pour des raisons techniques, les actes saisis pour révision ne peuvent actuellement être mis directement à jour. Les 4 256 actes suivants ont, en conséquence, été supprimés.

Ils sont remplacés par les actes en ajout (voir ci-dessus) pour les mêmes périodes.

Milizac N 1661 - 1700	1698 actes
Milizac M 1659 - 1700	443 actes
Milizac D 1662 - 1700	1220 actes
Plonéis N 1766 - 1792	895 actes

RECIF comporte par ailleurs 28 249 relevés de naissances hors "Etat-Civil" dont 28 245 établis à partir des registres matricules et 4 d'origines diverses.

Mise à jour de la base RECIF

Octobre 2020

LES AJOUTS

Bannalec [Décès] Ajout 1884 - 1884	1 acte
Bannalec [Décès] Ajout 1885 - 1887	334 actes
Brasparts [Décès] Ajout 1960 - 1960	1 acte
Brasparts [Décès] Ajout 1961 - 1961	28 actes
Brasparts [Décès] Ajout 1962 - 1962	30 actes
Brest [Mariages] Ajout 1922 - 1922	478 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1762 - 1762	75 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1763 - 1764	423 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1907 - 1907	1 acte
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1908 - 1908	437 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1764 - 1764	159 actes

Camaret-sur-Mer [Décès] Ajout 1959 - 1970	663 actes
Camaret-sur-Mer [Décès] Ajout 2001 - 2002	78 actes
Camaret-sur-Mer [Décès] Ajout 2006 - 2006	1 acte
Carantec [Décès] Ajout 1939 - 1942	6 actes
Carantec [Décès] Ajout 1944 - 1946	8 actes
Carantec [Décès] Ajout 1947 - 1953	254 actes
Carantec [Décès] Ajout 2003 - 2007	222 actes
Crozon [Décès] Ajout 1954 - 1954	1 acte
Crozon [Décès] Ajout 1981 - 1981	1 acte
Crozon [Décès] Ajout 1982 - 1982	120 actes
Crozon [Décès] Ajout 1983 - 1983	122 actes
Crozon [Décès] Ajout 2006 - 2009	499 actes

Elliant [Naissances] Ajout 1913 - 1913	116 actes
--	-----------

Gouesnach [Décès] Ajout 1926 - 1930	75 actes
Gouesnach [Décès] Ajout 1931 - 1931	18 actes
Gouesnach [Décès] Ajout 1932 - 1932	11 actes
Gouesnou [Mariages] Ajout 1936 - 1936	10 actes
Gouesnou [Mariages] Ajout 1938 - 1938	6 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1944 - 1944	4 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1945 - 1945	16 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1945 - 1945	2 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1946 - 1946	10 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1947 - 1947	16 actes
Gouézec [Naissances] Ajout 1899 - 1899	77 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 1993 - 2002	265 actes
Guiclan [Décès] Ajout 1973 - 1977	168 actes
Guimaëc [Décès] Ajout 2012 - 2012	9 actes

Huelgoat [Décès] Ajout 1983 - 1992	535 actes
------------------------------------	-----------

Kerfeunteun [Naissances] Ajout 1910 - 1910	68 actes
Kerfeunteun [Décès] Ajout 1914 - 1918	4 actes
Kerfeunteun [Décès] Ajout 1917 - 1918	14 actes
Kerfeunteun [Décès] Ajout 1919 - 1920	70 actes
Kerfeunteun [Décès] Ajout 1921 - 1922	127 actes

Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1943 - 1943	6 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1944 - 1944	7 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1945 - 1945	5 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1946 - 1946	7 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1947 - 1947	9 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1948 - 1948	8 actes

Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1949 - 1949	10 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1950 - 1950	6 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1950 - 1951	11 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1952 - 1952	5 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1953 - 1953	7 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1954 - 1954	6 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1955 - 1955	8 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1956 - 1956	8 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1957 - 1957	3 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1958 - 1958	7 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1959 - 1959	7 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1959 - 1960	7 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1961 - 1961	5 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1962 - 1962	7 actes
Lannéanou [Mariages] Ajout 1940 - 1940	3 actes

Mahalon [Décès] Ajout 1993 - 2002	97 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1865 - 1865	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1866 - 1866	561 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1911 - 1911	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1913 - 1913	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1913 - 1913	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1914 - 1915	652 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1914 - 1915	43 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1914 - 1915	10 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1914 - 1915	5 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1914 - 1915	48 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1914 - 1915	44 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1915 - 1915	2 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1915 - 1915	4 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1915 - 1915	2 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1916 - 1916	585 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1916 - 1917	566 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1916 - 1918	692 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1916 - 1916	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1916 - 1919	25 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1916 - 1918	22 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1918 - 1918	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1918 - 1919	534 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1918 - 1918	5 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1919 - 1919	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1919 - 1919	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1920 - 1920	401 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1920 - 1921	460 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1922 - 1922	483 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1923 - 1923	437 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1923 - 1924	505 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1923 - 1923	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1925 - 1925	470 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1925 - 1926	462 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1926 - 1927	430 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1927 - 1928	398 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1927 - 1929	386 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1928 - 1928	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1929 - 1930	435 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1930 - 1931	407 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1930 - 1932	397 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1932 - 1933	356 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1932 - 1934	353 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1933 - 1935	405 actes

Morlaix [Décès] Ajout 1935 - 1936	368 actes	Plouzévet [Mariages] Ajout 1931 - 1931	47 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1936 - 1938	409 actes	Plouzévet [Mariages] Ajout 1933 - 1933	54 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1937 - 1937	374 actes	Pont-de-Buis-lès-Quimerch [Décès] Ajout 1975 - 1975	48 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1937 - 1937	1 acte	Pont-de-Buis-lès-Quimerch [Décès] Ajout 1976 - 1976	59 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1939 - 1939	399 actes	Pont-de-Buis-lès-Quimerch [Décès] Ajout 1977 - 1977	45 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1939 - 1940	518 actes	Pont-de-Buis-lès-Quimerch [Décès] Ajout 1978 - 1978	48 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1940 - 1941	529 actes		
Morlaix [Décès] Ajout 1940 - 1942	546 actes	Quimper [Naissances] Ajout 1905 - 1905	433 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1940 - 1940	2 actes		
Morlaix [Décès] Ajout 1940 - 1940	1 acte	Roscoff [Naissances] Ajout 1910 - 1910	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1940 - 1942	5 actes	Roscoff [Naissances] Ajout 1911 - 1911	132 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1940 - 1940	1 acte	Roscoff [Mariages] Ajout 1913 - 1913	48 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1941- 1941	1 acte	Roscoff [Mariages] Ajout 1914 - 1914	47 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1942 - 1942	1 acte		
Morlaix [Décès] Ajout 1942 - 1942	2 actes	Saint-Méen [Mariages] Ajout 1944 - 1945	32 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1942 - 1942	3 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1796 - 1796	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1942 - 1942	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1797 - 1797	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1942 - 1942	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1817 - 1817	140 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1943 - 1943	520 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1818 - 1818	97 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1943 - 1946	376 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1818 - 1818	12 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1943 - 1947	366 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1819 - 1819	152 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1944 - 1944	481 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1820 - 1820	137 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1944 - 1945	424 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1821 - 1821	109 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1944 - 1948	339 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1822 - 1822	140 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1944 - 1944	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1823 - 1823	156 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1944 - 1944	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1824 - 1824	148 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1944 - 1944	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1825 - 1825	137 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1944 - 1944	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1826 - 1826	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1945 - 1949	355 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1826 - 1826	139 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1945 - 1945	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1827 - 1827	131 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1945 - 1945	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1828 - 1828	129 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1949 - 1950	300 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1829 - 1829	137 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1950 - 1951	313 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1830 - 1830	144 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1952 - 1952	269 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1831 - 1831	154 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1952 - 1953	307 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1832 - 1832	130 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1953 - 1954	242 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1833 - 1833	100 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1953 - 1955	271 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1834 - 1834	126 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1954 - 1955	2 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1835 - 1835	131 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1954 - 1954	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1836 - 1836	120 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1956 - 1956	308 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1837 - 1837	111 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1957 - 1957	357 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1838 - 1838	135 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1957 - 1958	246 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1839 - 1839	132 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1959 - 1959	345 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1839 - 1839	6 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1960 - 1960	360 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1840 - 1840	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1960 - 1961	366 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1840 - 1840	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1961 - 1962	412 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1840 - 1840	138 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1963 - 1963	399 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1841 - 1841	147 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1963 - 1964	398 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1842 - 1842	136 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1965 - 1965	446 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1843 - 1843	161 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1965 - 1966	441 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1844 - 1844	152 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1966 - 1967	460 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1845 - 1845	161 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1967 - 1968	520 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1846 - 1846	144 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1968 - 1969	421 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1847 - 1847	133 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1970 - 1970	438 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1847 - 1847	4 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1971 - 1971	422 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1848 - 1848	144 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1972 - 1972	453 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1849 - 1849	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1972 - 1973	404 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1849 - 1849	190 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1974 - 1974	424 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1849 - 1849	1 acte
Morlaix [Décès] Ajout 1974- 1975	2 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1850 - 1850	163 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1975 - 1975	419 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1851 - 1851	154 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1976 - 1976	384 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1852 - 1852	153 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1977 - 1977	829 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1853 - 1853	139 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1978 - 1978	874 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1854 - 1854	151 actes
		Scaër [Naissances] Ajout 1855 - 1855	138 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1912 - 1912	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1856 - 1856	146 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1913 - 1913	44 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1857 - 1857	160 actes
Ploaré [Décès] Ajout 1914 - 1914	42 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1858 - 1858	145 actes
Plomelin [Naissances] Ajout 1917 - 1917	37 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1859 - 1859	1 acte
Plomodiern [Naissances] Ajout 1737 - 1737	12 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1859 - 1859	156 actes
Ploudaniel [Décès] Ajout 2000 - 2009	269 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1860 - 1860	1 acte
Plouezoc'h [Mariages] Ajout 1943 - 1945	98 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1860 - 1860	160 actes
Plouezoc'h [Décès] Ajout 1981 - 1990	188 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1861 - 1861	145 actes
Plouezoc'h [Décès] Ajout 1991 - 2000	194 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1862 - 1862	1 acte
Ploujean [Décès] Ajout 1982 - 1985	31 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1862 - 1862	1 acte
Plounéventer [Décès] Ajout 1992 - 2001	146 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1862 - 1862	1 acte
Plounévezel [Mariages] Ajout 1937 - 1945	135 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1862 - 1862	157 actes

Scaër [Naissances] Ajout 1863 - 1863	159 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1886 - 1886	221 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1864 - 1864	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1887 - 1887	218 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1864 - 1864	148 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1888 - 1888	227 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1865 - 1865	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1889 - 1889	192 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1865 - 1865	166 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1889 - 1890	2 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1866 - 1866	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1889 - 1889	1 acte
Scaër [Naissances] Ajout 1866 - 1866	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1890 - 1890	194 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1866 - 1866	161 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1891 - 1891	206 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1867 - 1867	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1891 - 1891	1 acte
Scaër [Naissances] Ajout 1867 - 1867	154 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1892 - 1892	167 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1868 - 1868	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1893 - 1893	208 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1868 - 1868	154 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1894 - 1894	183 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1869 - 1869	181 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1895 - 1895	208 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1870 - 1870	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1895 - 1895	1 acte
Scaër [Naissances] Ajout 1870 - 1870	179 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1896 - 1896	206 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1871 - 1871	136 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1897 - 1897	221 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1872 - 1872	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1898 - 1898	214 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1872 - 1872	170 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1899 - 1899	196 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1873 - 1873	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1900 - 1900	208 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1873 - 1873	181 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1900 - 1900	6 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1874 - 1874	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1901 - 1901	199 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1874 - 1874	194 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1901 - 1901	1 acte
Scaër [Naissances] Ajout 1875 - 1875	194 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1901 - 1901	6 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1876 - 1876	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1902 - 1902	253 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1876 - 1876	224 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1902 - 1902	1 acte
Scaër [Naissances] Ajout 1877 - 1877	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1903 - 1903	202 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1877 - 1877	191 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1904 - 1904	219 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1878 - 1878	204 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1905 - 1905	227 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1879 - 1880	2 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1906 - 1906	223 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1879 - 1879	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1907 - 1907	215 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1879 - 1879	216 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1908 - 1908	209 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1880 - 1880	184 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1909 - 1909	217 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1881 - 1881	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1909 - 1909	1 acte
Scaër [Naissances] Ajout 1881 - 1881	219 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1910 - 1910	203 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1882 - 1882	213 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1911 - 1911	216 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1882 - 1882	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1911 - 1911	1 acte
Scaër [Naissances] Ajout 1882 - 1882	1 acte	Scaër [Naissances] Ajout 1912 - 1912	195 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1883 - 1883	206 actes	Scaër [Naissances] Ajout 1913 - 1913	194 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1883 - 1883	2 actes		
Scaër [Naissances] Ajout 1883 - 1883	1 acte	Tréogat [Naissances] Ajout 1673 - 1682	10 actes
Scaër [Naissances] Ajout 1884 - 1884	213 actes		
Scaër [Naissances] Ajout 1885 - 1885	218 actes		
Scaër [Naissances] Ajout 1885 - 1885	1 acte		
Scaër [Naissances] Ajout 1885 - 1885	2 actes		
Scaër [Naissances] Ajout 1885 - 1885	1 acte		

LES REMPLACEMENTS D'ACTES CORRIGÉS

Suite au déploiement de la nouvelle version de GAELIG, les actes « révisés » ne font plus l'objet d'une suppression préalable. L'enregistrement correspondant de RECIF fait l'objet d'une mise à jour à partir de la saisie réalisée.

Bannalec [Décès] Rempl. 1870 - 1870	1 acte	Lesneven [Naissances] Rempl. 1872 - 1874	272 actes
Camaret-sur-Mer [Décès] Rempl. 2000 - 2000	1 acte	Lesneven [Naissances] Rempl. 1874 - 1876	303 actes
Kerfeunteun [Décès] Rempl. 1914 - 1915	9 actes	Lesneven [Naissances] Rempl. 1877 - 1878	208 actes
Kerfeunteun [Décès] Rempl. 1914 - 1918	16 actes	Lesneven [Naissances] Rempl. 1879 - 1881	278 actes
Lesneven [Naissances] Rempl. 1808 - 1812	436 actes	Lesneven [Naissances] Rempl. 1882 - 1885	353 actes
Lesneven [Naissances] Rempl. 1813 - 1816	360 actes	Lesneven [Naissances] Rempl. 1886 - 1888	267 actes
Lesneven [Naissances] Rempl. 1817 - 1820	330 actes	Morlaix [Décès] Rempl. 1901 - 1902	2 actes
Lesneven [Naissances] Rempl. 1821 - 1824	337 actes	Morlaix [Décès] Rempl. 1940 - 1942	1 acte
Lesneven [Naissances] Rempl. 1825 - 1827	270 actes	Morlaix [Décès] Rempl. 1942 - 1942	2 actes
Lesneven [Naissances] Rempl. 1828 - 1829	190 actes	Morlaix [Décès] Rempl. 1942 - 1942	1 acte
Lesneven [Naissances] Rempl. 1832 - 1836	422 actes	Scaër [Naissances] Rempl. 1800 - 1800	1 acte
Lesneven [Naissances] Rempl. 1837 - 1839	249 actes	Scaër [Naissances] Rempl. 1811 - 1811	1 acte
Lesneven [Naissances] Rempl. 1840 - 1842	264 actes	Scaër [Naissances] Rempl. 1860 - 1860	1 acte
Lesneven [Naissances] Rempl. 1843 - 1845	267 actes	Scaër [Naissances] Rempl. 1862 - 1862	3 actes
Lesneven [Naissances] Rempl. 1846 - 1848	228 actes	Scaër [Naissances] Rempl. 1866 - 1866	2 actes
Lesneven [Naissances] Rempl. 1849 - 1851	229 actes	Scaër [Naissances] Rempl. 1867 - 1867	1 acte
Lesneven [Naissances] Rempl. 1852 - 1855	256 actes	Scaër [Naissances] Rempl. 1872 - 1872	1 acte
Lesneven [Naissances] Rempl. 1856 - 1859	264 actes	Scaër [Naissances] Rempl. 1874 - 1874	1 acte
Lesneven [Naissances] Rempl. 1860 - 1863	267 actes	Tréogat [Naissances] Rempl. 1673 - 1682	186 actes
Lesneven [Naissances] Rempl. 1864 - 1867	308 actes		
Lesneven [Naissances] Rempl. 1868 - 1871	335 actes		

LES SUPPRESSIONS

En général, il s'agit de suppression de doublons.

Lesneven [Naissance] Suppression 1813 - 1816	1 acte	Lesneven [Naissances] Suppression 1872 - 1874	143 actes
Lesneven [Naissance] Suppression 1817 - 1820	10 actes	Lesneven [Naissances] Suppression 1874 - 1876	154 actes
Lesneven [Naissance] Suppression 1821 - 1824	85 actes	Lesneven [Naissances] Suppression 1877 - 1878	94 actes
Lesneven [Naissance] Suppression 1825 - 1827	61 actes	Lesneven [Naissances] Suppression 1879 - 1881	116 actes
Lesneven [Naissance] Suppression 1828 - 1829	46 actes	Lesneven [Naissances] Suppression 1882 - 1885	164 actes
Lesneven [Naissances] Suppression 1832 - 1836	1 acte	Lesneven [Naissances] Suppression 1886 - 1888	134 actes
Lesneven [Naissances] Suppression 1840 - 1842	2 actes		

LES ACTES HORS ETAT CIVIL

RECIF comporte par ailleurs 25 733 relevés de naissances hors 'Etat-Civil' dont 25 729 établis à partir des registres matricules et 4 d'origines diverses.

Mise à jour de la base RECIF

Novembre 2020

LES AJOUTS

Bannalec [Décès] Ajout 1888 - 1890	377 actes	Brest [Décès] Ajout 1865 - 1865	1 acte
Bannalec [Décès] Ajout 1890 - 1890	1 acte	Brest [Décès] Ajout 1866 - 1866	1 acte
Bannalec [Décès] Ajout 1891 - 1892	209 actes	Brest [Décès] Ajout 1868 - 1868	2 actes
Beuzec-Cap-Sizun [Décès] Ajout 1878 - 1886	441 actes	Brest [Décès] Ajout 1869 - 1869	3 actes
Beuzec-Cap-Sizun [Décès] Ajout 1887 - 1887	59 actes	Brest [Décès] Ajout 1870 - 1870	3 actes
Beuzec-Cap-Sizun [Décès] Ajout 1888 - 1888	46 actes	Brest [Décès] Ajout 1871 - 1871	11 actes
Beuzec-Cap-Sizun [Décès] Ajout 1889 - 1889	39 actes	Brest [Décès] Ajout 1872 - 1872	1 acte
Beuzec-Cap-Sizun [Décès] Ajout 1890 - 1890	39 actes	Brest [Décès] Ajout 1873 - 1874	2 actes
Beuzec-Cap-Sizun [Décès] Ajout 1891 - 1891	47 actes	Brest [Décès] Ajout 1873 - 1873	2 actes
Botsorhel [Mariages] Ajout 1943 - 1945	96 actes	Brest [Décès] Ajout 1875 - 1875	6 actes
Braspars [Décès] Ajout 1963 - 1963	18 actes	Brest [Décès] Ajout 1876 - 1876	1 acte
Braspars [Décès] Ajout 1964 - 1964	27 actes	Brest [Décès] Ajout 1876 - 1878	653 actes
Braspars [Décès] Ajout 1965 - 1965	20 actes	Brest [Décès] Ajout 1877 - 1879	649 actes
Braspars [Décès] Ajout 1966 - 1966	20 actes	Brest [Décès] Ajout 1877 - 1878	653 actes
Braspars [Décès] Ajout 1967 - 1967	26 actes	Brest [Décès] Ajout 1878 - 1879	627 actes
Braspars [Décès] Ajout 1968 - 1968	22 actes	Brest [Décès] Ajout 1878 - 1878	349 actes
Braspars [Décès] Ajout 1969 - 1969	28 actes	Brest [Décès] Ajout 1879 - 1880	1218 actes
Braspars [Décès] Ajout 1970 - 1970	29 actes	Brest [Décès] Ajout 1879 - 1879	434 actes
Braspars [Décès] Ajout 1971 - 1971	27 actes	Brest [Décès] Ajout 1880 - 1880	637 actes
Braspars [Décès] Ajout 1972 - 1972	28 actes	Brest [Décès] Ajout 1880 - 1881	634 actes
Braspars [Décès] Ajout 1986 - 1986	30 actes	Brest [Décès] Ajout 1880 - 1882	10 actes
Braspars [Décès] Ajout 1987 - 1987	16 actes	Brest [Décès] Ajout 1881 - 1882	631 actes
Braspars [Décès] Ajout 1988 - 1988	25 actes	Brest [Décès] Ajout 1881 - 1881	1085 actes
Braspars [Décès] Ajout 1989 - 1989	9 actes	Brest [Décès] Ajout 1881 - 1883	694 actes
Braspars [Décès] Ajout 1990 - 1990	27 actes	Brest [Décès] Ajout 1881 - 1884	624 actes
Braspars [Décès] Ajout 1991 - 1995	94 actes	Brest [Décès] Ajout 1882 - 1882	1046 actes
Braspars [Décès] Ajout 1996 - 2005	169 actes	Brest [Décès] Ajout 1882 - 1885	606 actes
Braspars [Décès] Ajout 2006 - 2010	72 actes	Brest [Décès] Ajout 1883 - 1883	970 actes
Brennilis [Décès] Ajout 1940 - 1940	2 actes	Brest [Décès] Ajout 1883 - 1885	641 actes
Brennilis [Décès] Ajout 1943 - 1947	63 actes	Brest [Décès] Ajout 1884 - 1884	1061 actes
Brennilis [Décès] Ajout 1948 - 1948	12 actes	Brest [Décès] Ajout 1884 - 1886	643 actes
Brennilis [Décès] Ajout 1949 - 1949	9 actes	Brest [Décès] Ajout 1885 - 1886	592 actes
Brest [Mariages] Ajout 1910 - 1910	1 acte	Brest [Décès] Ajout 1885 - 1885	396 actes
Brest [Mariages] Ajout 1914 - 1914	318 actes	Brest [Décès] Ajout 1885 - 1887	625 actes
Brest [Mariages] Ajout 1915 - 1915	320 actes	Brest [Décès] Ajout 1886 - 1888	713 actes
Brest [Mariages] Ajout 1918 - 1918	1 acte	Brest [Décès] Ajout 1886 - 1887	650 actes
Brest [Mariages] Ajout 1919 - 1919	317 actes	Brest [Décès] Ajout 1886 - 1886	624 actes
Brest [Mariages] Ajout 1919 - 1920	360 actes	Brest [Décès] Ajout 1887 - 1888	1140 actes
Brest [Mariages] Ajout 1920 - 1920	449 actes	Brest [Décès] Ajout 1887 - 1887	881 actes
Brest [Décès] Ajout 1841 - 1841	1 acte	Brest - Hôpital [Décès] Ajout 1691 - 1729	1291 actes
Brest [Décès] Ajout 1846 - 1846	1 acte	Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1632 - 1663	1543 actes
Brest [Décès] Ajout 1855 - 1855	1 acte	Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1669 - 1673	363 actes
Brest [Décès] Ajout 1860 - 1860	1 acte	Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1669 - 1672	199 actes
		Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1764 - 1764	338 actes
		Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1765 - 1765	349 actes
		Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1766 - 1766	575 actes
		Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1767 - 1767	416 actes

Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1768 - 1768	441 actes	Kerfeunteun [Décès] Ajout 1925 - 1926	109 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1769 - 1769	454 actes	Kerfeunteun [Décès] Ajout 1927 - 1928	89 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1770 - 1770	487 actes		
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1771 - 1771	480 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Mariages] Ajout 1943 - 1943	7 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1908 - 1909	3 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Mariages] Ajout 1944 - 1944	3 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1908 - 1908	2 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Mariages] Ajout 1945 - 1945	9 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1909 - 1909	327 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1963 - 1963	3 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1910 - 1910	343 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1964 - 1964	8 actes
Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1743 - 1743	1 acte	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1965 - 1965	7 actes
Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1749 - 1750	630 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1966 - 1966	9 actes
Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1751 - 1751	620 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1967 - 1967	6 actes
Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1753 - 1753	641 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1968 - 1968	4 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1761 - 1761	139 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1969 - 1969	4 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1762 - 1762	122 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1970 - 1970	5 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1763 - 1763	177 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1971 - 1971	9 actes
		Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1972 - 1972	10 actes
Elliant [Naissances] Ajout 1914 - 1914	111 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1973 - 1973	5 actes
		Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1974 - 1974	8 actes
Fouesnant [Naissances] Ajout 1900 - 1900	1 acte	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1975 - 1975	5 actes
Fouesnant [Naissances] Ajout 1901 - 1901	96 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1976 - 1976	8 actes
Fouesnant [Mariages] Ajout 1901 - 1901	28 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1977 - 1977	8 actes
		Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1978 - 1978	3 actes
Gouesnach [Décès] Ajout 1933 - 1933	17 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1979 - 1980	9 actes
Gouesnach [Décès] Ajout 1934 - 1934	12 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1979 - 1979	6 actes
Gouesnach [Décès] Ajout 1935 - 1935	13 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1981 - 1981	3 actes
Gouesnach [Décès] Ajout 1936 - 1936	23 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1982 - 1982	5 actes
Gouesnou [Mariages] Ajout 1939 - 1939	8 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1983 - 1983	4 actes
Gouesnou [Mariages] Ajout 1940 - 1940	5 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1984 - 1984	3 actes
Gouesnou [Mariages] Ajout 1941 - 1941	7 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1985 - 1985	2 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1954 - 1954	26 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1986 - 1986	9 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1955 - 1955	10 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1987 - 1987	6 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1956 - 1956	15 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1988 - 1988	5 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1957 - 1957	25 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1989 - 1989	5 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1958 - 1958	19 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1990 - 1990	4 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1959 - 1959	27 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1991 - 1991	8 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1960 - 1960	18 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1992 - 1992	11 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1961 - 1961	24 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1993 - 1993	5 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1962 - 1962	9 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1994 - 1994	12 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1963 - 1963	20 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1995 - 1995	5 actes
Gouézec [Naissances] Ajout 1900 - 1900	73 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1996 - 1996	8 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1885 - 1885	1 acte	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1997 - 1997	3 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1908 - 1912	156 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1998 - 1998	5 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1913 - 1913	27 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 1999 - 1999	6 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1914 - 1914	32 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2000 - 2000	7 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1915 - 1915	20 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2001 - 2001	3 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1916 - 1916	17 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2002 - 2002	5 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1917 - 1917	13 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2003 - 2003	8 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1918 - 1918	15 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2004 - 2004	6 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1919 - 1919	20 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2005 - 2005	6 actes
Goulien [Naissances] Ajout 1920 - 1920	27 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2006 - 2006	5 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1913 - 1913	9 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2007 - 2007	9 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1914 - 1914	5 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2008 - 2008	6 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1917 - 1917	2 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2009 - 2009	3 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1918 - 1918	4 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2010 - 2010	6 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1919 - 1919	10 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2010 - 2011	9 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1920 - 1920	13 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2012 - 2012	4 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1921 - 1921	13 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2013 - 2013	4 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1922 - 1922	7 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2014 - 2014	5 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1923 - 1923	10 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2015 - 2015	5 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1924 - 1924	6 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2016 - 2016	6 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1925 - 1925	7 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2017 - 2017	5 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1926 - 1926	8 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2018 - 2018	4 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1927 - 1927	8 actes	Lampaul-Ploudalmézeu [Décès] Ajout 2019 - 2019	3 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1928 - 1928	5 actes	Landerneau [Décès] Ajout 1988 - 1989	825 actes
Goulien [Mariages] Ajout 1929 - 1929	8 actes	Lannéanou [Mariages] Ajout 1941 - 1945	60 actes
Guiclan [Décès] Ajout 1978 - 1978	33 actes	Locunolé [Naissances] Ajout 1903 - 1903	38 actes
Guiclan [Décès] Ajout 1979 - 1979	34 actes	Locunolé [Naissances] Ajout 1904 - 1904	58 actes
Guiclan [Décès] Ajout 1980 - 1980	20 actes	Locunolé [Naissances] Ajout 1905 - 1905	54 actes
Guiclan [Décès] Ajout 1981 - 1981	25 actes	Locunolé [Naissances] Ajout 1906 - 1906	51 actes
Guiclan [Décès] Ajout 1982 - 1982	25 actes	Locunolé [Naissances] Ajout 1907 - 1907	59 actes
Guiclan [Décès] Ajout 1983 - 1983	28 actes	Locunolé [Naissances] Ajout 1908 - 1908	57 actes
Guiclan [Décès] Ajout 1984 - 1984	33 actes	Locunolé [Naissances] Ajout 1909 - 1909	56 actes
Guiclan [Décès] Ajout 1985 - 1985	19 actes	Locunolé [Naissances] Ajout 1910 - 1910	54 actes
		Locunolé [Naissances] Ajout 1911 - 1911	58 actes
Kerfeunteun [Décès] Ajout 1906 - 1906	1 acte	Locunolé [Naissances] Ajout 1912 - 1912	61 actes
Kerfeunteun [Décès] Ajout 1923 - 1924	88 actes	Locunolé [Naissances] Ajout 1913 - 1913	42 actes

Locunolé [Naissances] Ajout 1914 - 1914	58 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1855 - 1855	30 actes
Locunolé [Naissances] Ajout 1915 - 1915	34 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1856 - 1856	26 actes
Locunolé [Naissances] Ajout 1916 - 1916	26 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1857 - 1857	8 actes
Locunolé [Naissances] Ajout 1917 - 1917	34 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1858 - 1858	33 actes
Locunolé [Naissances] Ajout 1918 - 1918	32 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1859 - 1859	32 actes
Locunolé [Naissances] Ajout 1919 - 1919	19 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1860 - 1860	23 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1912 - 1912	12 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1861 - 1861	21 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1913 - 1913	10 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1862 - 1862	28 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1914 - 1914	8 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1799 - 1799	1 acte
Locunolé [Mariages] Ajout 1916 - 1916	2 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1799 - 1800	14 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1917 - 1917	4 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1800 - 1800	5 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1918 - 1918	13 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1801- 1801	8 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1919 - 1919	24 actes	Locunolé [Décès] Ajout 1802 - 1802	7 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1920 - 1920	13 actes		
Locunolé [Mariages] Ajout 1921 - 1921	21 actes	Morlaix [Décès] Ajout 1910 - 1911	4 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1922 - 1922	19 actes	Morlaix [Décès] Ajout 1911 - 1911	573 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1923 - 1923	9 actes	Morlaix [Décès] Ajout 1912 - 1913	492 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1924 - 1924	15 actes	Morlaix [Décès] Ajout 1912 - 1912	456 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1925 - 1925	11 actes	Morlaix [Décès] Ajout 1913 - 1914	529 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1926 - 1926	10 actes		
Locunolé [Mariages] Ajout 1927 - 1927	5 actes	Penhars [Mariages] Ajout 1901 - 1909	149 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1928 - 1928	17 actes	Ploaré [Décès] Ajout 1914 - 1914	5 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1929 - 1929	8 actes	Ploaré [Décès] Ajout 1914 - 1916	15 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1930 - 1930	12 actes	Ploaré [Décès] Ajout 1914 - 1915	2 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1931 - 1931	9 actes	Ploaré [Décès] Ajout 1915 - 1915	59 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1932 - 1932	13 actes	Ploaré [Décès] Ajout 1915 - 1917	3 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1933 - 1933	18 actes	Ploaré [Décès] Ajout 1916 - 1916	44 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1934 - 1934	11 actes	Ploaré [Décès] Ajout 1917 - 1917	45 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1935 - 1935	7 actes	Ploaré [Décès] Ajout 1918 - 1918	59 actes
Locunolé [Mariages] Ajout 1936 - 1936	16 actes	Ploaré [Décès] Ajout 1919 - 1919	43 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1793 - 1794	20 actes	Plogoff [Naissances] Ajout 1851 - 1851	4 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1794 - 1794	3 actes	Plogonnet [Décès] Ajout 1969 - 1970	29 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1795 - 1795	10 actes	Plomelin [Naissances] Ajout 1918 - 1918	32 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1796 - 1796	6 actes	Plomelin [Naissances] Ajout 1919 - 1919	38 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1813 - 1813	12 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1927 - 1932	97 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1814 - 1814	11 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1933 - 1933	24 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1815 - 1815	8 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1934 - 1934	12 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1816 - 1816	13 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1935 - 1935	12 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1817 - 1817	17 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1936 - 1936	14 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1818 - 1818	21 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1937 - 1937	12 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1819 - 1819	11 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1938 - 1938	10 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1820 - 1820	10 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1939 - 1939	6 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1821 - 1821	6 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1940 - 1940	7 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1822 - 1822	11 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1941 - 1941	8 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1823 - 1823	6 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1942 - 1942	7 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1824 - 1824	8 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1943 - 1943	7 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1825 - 1825	5 actes	Plomelin [Mariages] Ajout 1944 - 1944	9 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1826 - 1826	10 actes	Plomodiern [Mariages] Ajout 1704 - 1704	1 acte
Locunolé [Décès] Ajout 1827 - 1827	16 actes	Plonéour-Lanvern [Naissances] Ajout 1913 - 1917	520 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1828 - 1828	8 actes	Plougasnou [Mariages] Ajout 1943 - 1945	321 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1829 - 1829	16 actes	Plougasnou [Décès] Ajout 1963 - 1971	495 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1830 - 1830	12 actes	Plougasnou [Décès] Ajout 1971 - 1971	1 acte
Locunolé [Décès] Ajout 1831 - 1831	12 actes	Plougasnou [Décès] Ajout 1972 - 1972	78 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1832 - 1832	9 actes	Plougasnou [Décès] Ajout 1973 - 1973	60 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1833 - 1833	9 actes	Plougasnou [Décès] Ajout 1974 - 1974	59 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1834 - 1834	9 actes	Plougasnou [Décès] Ajout 1975 - 1975	56 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1835 - 1835	10 actes	Plougasnou [Décès] Ajout 1976 - 1976	73 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1836 - 1836	10 actes	Ploujean [Décès] Ajout 1986 - 1990	44 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1837 - 1837	18 actes	Ploujean [Décès] Ajout 1991 - 1997	24 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1838 - 1838	23 actes	Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 1998 - 2000	122 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1839 - 1839	7 actes	Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 2001 - 2001	44 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1840 - 1840	8 actes	Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 2002 - 2002	51 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1841 - 1841	10 actes	Plourin-lès-Morlaix [Décès] Ajout 2003 - 2003	47 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1842 - 1842	17 actes	Plouvorn [Décès] Ajout 1991 - 2000	325 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1843 - 1843	7 actes	Plouvorn [Décès] Ajout 2011 - 2013	105 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1844 - 1844	10 actes	Plouzévet [Mariages] Ajout 1934 - 1934	34 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1845 - 1845	7 actes	Plouzévet [Mariages] Ajout 1935 - 1935	24 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1846 - 1846	13 actes	Plouzévet [Mariages] Ajout 1936 - 1936	45 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1847 - 1847	20 actes	Plouzévet [Mariages] Ajout 1937 - 1937	30 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1848 - 1848	14 actes	Pont-Aven [Décès] Ajout 1871 - 1871	3 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1849 - 1849	13 actes	Pont-Aven [Décès] Ajout 1891 - 1891	1 acte
Locunolé [Décès] Ajout 1850 - 1850	15 actes	Pont-Aven [Décès] Ajout 1901 - 1902	8 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1851 - 1851	20 actes	Pont-Aven [Décès] Ajout 1903 - 1912	393 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1852 - 1852	7 actes	Pont-de-Buis-lès-Quimerch [Décès] Ajout 1980 - 1984	202 actes
Locunolé [Décès] Ajout 1853 - 1853	8 actes		
Locunolé [Décès] Ajout 1854 - 1854	19 actes	Quimper [Décès] Ajout 1785 - 1785	1 acte

Quimper [Décès] Ajout 1787 - 1787	1 acte	Quimper [Décès] Ajout 1849 - 1849	408 actes
Quimper [Décès] Ajout 1791 - 1792	190 actes	Quimper [Décès] Ajout 1850 - 1850	417 actes
Quimper [Décès] Ajout 1793 - 1794	683 actes	Quimper [Décès] Ajout 1851 - 1851	348 actes
Quimper [Décès] Ajout 1794 - 1796	87 actes	Quimper [Décès] Ajout 1852 - 1852	380 actes
Quimper [Décès] Ajout 1794 - 1795	745 actes	Quimper [Décès] Ajout 1853 - 1853	383 actes
Quimper [Décès] Ajout 1795 - 1796	290 actes	Quimper [Décès] Ajout 1854 - 1854	350 actes
Quimper [Décès] Ajout 1795 - 1795	1 acte	Quimper [Décès] Ajout 1854 - 1855	2 actes
Quimper [Décès] Ajout 1796 - 1796	2 actes	Quimper [Décès] Ajout 1855 - 1855	502 actes
Quimper [Décès] Ajout 1797 - 1797	323 actes	Quimper [Décès] Ajout 1856 - 1856	469 actes
Quimper [Décès] Ajout 1798 - 1798	311 actes	Quimper [Décès] Ajout 1857 - 1857	415 actes
Quimper [Décès] Ajout 1799 - 1799	233 actes	Quimper [Décès] Ajout 1858 - 1858	337 actes
Quimper [Décès] Ajout 1800 - 1800	300 actes	Quimper [Décès] Ajout 1859 - 1859	395 actes
Quimper [Décès] Ajout 1801 - 1801	354 actes	Quimper [Décès] Ajout 1860 - 1860	398 actes
Quimper [Décès] Ajout 1802 - 1802	352 actes	Quimper [Décès] Ajout 1861 - 1861	356 actes
Quimper [Décès] Ajout 1802 - 1803	3 actes	Quimper [Décès] Ajout 1862 - 1862	401 actes
Quimper [Décès] Ajout 1803 - 1803	447 actes	Quimper [Décès] Ajout 1863 - 1863	419 actes
Quimper [Décès] Ajout 1804 - 1804	456 actes	Quimper [Décès] Ajout 1864 - 1864	429 actes
Quimper [Décès] Ajout 1804 - 1805	535 actes	Quimper [Décès] Ajout 1865 - 1865	516 actes
Quimper [Décès] Ajout 1805 - 1805	93 actes	Quimper [Décès] Ajout 1866 - 1866	440 actes
Quimper [Décès] Ajout 1806 - 1806	339 actes	Quimper [Décès] Ajout 1867 - 1867	435 actes
Quimper [Décès] Ajout 1806 - 1807	2 actes	Quimper [Décès] Ajout 1868 - 1868	472 actes
Quimper [Décès] Ajout 1807 - 1807	317 actes	Quimper [Décès] Ajout 1869 - 1869	433 actes
Quimper [Décès] Ajout 1808 - 1808	272 actes	Quimper [Décès] Ajout 1870 - 1870	685 actes
Quimper [Décès] Ajout 1809 - 1810	6 actes	Quimper [Décès] Ajout 1871 - 1871	570 actes
Quimper [Décès] Ajout 1809 - 1809	303 actes	Quimper [Décès] Ajout 1872 - 1872	433 actes
Quimper [Décès] Ajout 1810 - 1810	267 actes	Quimper [Décès] Ajout 1873 - 1873	478 actes
Quimper [Décès] Ajout 1811 - 1811	293 actes	Quimper [Décès] Ajout 1874 - 1874	499 actes
Quimper [Décès] Ajout 1811 - 1812	6 actes	Quimper [Décès] Ajout 1875 - 1875	468 actes
Quimper [Décès] Ajout 1812 - 1813	2 actes	Quimper [Décès] Ajout 1876 - 1876	384 actes
Quimper [Décès] Ajout 1812 - 1814	6 actes	Quimper [Décès] Ajout 1877 - 1877	403 actes
Quimper [Décès] Ajout 1812 - 1812	257 actes	Quimper [Décès] Ajout 1878 - 1878	427 actes
Quimper [Décès] Ajout 1813 - 1813	287 actes	Quimper [Décès] Ajout 1879 - 1879	372 actes
Quimper [Décès] Ajout 1814 - 1814	263 actes	Quimper [Décès] Ajout 1880 - 1880	563 actes
Quimper [Décès] Ajout 1815 - 1815	281 actes	Quimper [Décès] Ajout 1881 - 1881	608 actes
Quimper [Décès] Ajout 1816 - 1821	13 actes	Quimper [Décès] Ajout 1882 - 1882	499 actes
Quimper [Décès] Ajout 1816 - 1816	274 actes	Quimper [Décès] Ajout 1883 - 1883	514 actes
Quimper [Décès] Ajout 1817 - 1817	405 actes	Quimper [Décès] Ajout 1884 - 1884	485 actes
Quimper [Décès] Ajout 1817 - 1818	3 actes	Quimper [Décès] Ajout 1885 - 1886	584 actes
Quimper [Décès] Ajout 1818 - 1818	424 actes	Quimper [Décès] Ajout 1885 - 1885	572 actes
Quimper [Décès] Ajout 1819 - 1819	263 actes	Quimper [Décès] Ajout 1886 - 1886	1 acte
Quimper [Décès] Ajout 1820 - 1820	336 actes	Quimper [Décès] Ajout 1886 - 1887	524 actes
Quimper [Décès] Ajout 1821 - 1821	329 actes	Quimper [Décès] Ajout 1887 - 1887	6 actes
Quimper [Décès] Ajout 1822 - 1822	292 actes	Quimper [Décès] Ajout 1888 - 1888	587 actes
Quimper [Décès] Ajout 1823 - 1823	299 actes	Quimper [Décès] Ajout 1888 - 1889	2 actes
Quimper [Décès] Ajout 1824 - 1824	300 actes	Quimper [Décès] Ajout 1889 - 1889	564 actes
Quimper [Décès] Ajout 1825 - 1825	364 actes	Quimper [Décès] Ajout 1890 - 1891	2 actes
Quimper [Décès] Ajout 1825 - 1826	8 actes	Quimper [Décès] Ajout 1890 - 1890	616 actes
Quimper [Décès] Ajout 1826 - 1826	301 actes	Quimper [Décès] Ajout 1891 - 1892	1 acte
Quimper [Décès] Ajout 1827 - 1827	294 actes	Quimper [Décès] Ajout 1891 - 1891	554 actes
Quimper [Décès] Ajout 1828 - 1829	4 actes	Quimper [Décès] Ajout 1892 - 1892	566 actes
Quimper [Décès] Ajout 1828 - 1828	455 actes	Quimper [Décès] Ajout 1893 - 1893	640 actes
Quimper [Décès] Ajout 1829 - 1829	392 actes	Quimper [Décès] Ajout 1894 - 1894	540 actes
Quimper [Décès] Ajout 1829 - 1830	3 actes	Quimper [Décès] Ajout 1895 - 1895	553 actes
Quimper [Décès] Ajout 1830 - 1830	253 actes	Quimper [Décès] Ajout 1896 - 1896	539 actes
Quimper [Décès] Ajout 1830 - 1831	3 actes	Quimper [Décès] Ajout 1897 - 1897	503 actes
Quimper [Décès] Ajout 1831 - 1831	290 actes	Quimper [Décès] Ajout 1898 - 1898	493 actes
Quimper [Décès] Ajout 1832 - 1832	568 actes	Quimper [Décès] Ajout 1899 - 1899	490 actes
Quimper [Décès] Ajout 1833 - 1833	281 actes	Quimper [Décès] Ajout 1900 - 1900	569 actes
Quimper [Décès] Ajout 1833 - 1834	2 actes		
Quimper [Décès] Ajout 1834 - 1834	361 actes	Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1815 - 1816	223 actes
Quimper [Décès] Ajout 1835 - 1835	277 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1915 - 1915	1 acte
Quimper [Décès] Ajout 1836 - 1836	428 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1916 - 1916	13 actes
Quimper [Décès] Ajout 1837 - 1838	6 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1917 - 1917	23 actes
Quimper [Décès] Ajout 1837 - 1837	352 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1918 - 1918	35 actes
Quimper [Décès] Ajout 1838 - 1838	345 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1919 - 1919	110 actes
Quimper [Décès] Ajout 1839 - 1839	294 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1920 - 1920	63 actes
Quimper [Décès] Ajout 1840 - 1840	306 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1921 - 1921	38 actes
Quimper [Décès] Ajout 1841 - 1841	368 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1922 - 1922	32 actes
Quimper [Décès] Ajout 1842 - 1843	4 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1923 - 1923	23 actes
Quimper [Décès] Ajout 1842 - 1842	393 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1924 - 1924	21 actes
Quimper [Décès] Ajout 1843 - 1843	352 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1937 - 1937	19 actes
Quimper [Décès] Ajout 1844 - 1844	313 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1938 - 1938	24 actes
Quimper [Décès] Ajout 1845 - 1845	282 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1939 - 1940	7 actes
Quimper [Décès] Ajout 1846 - 1846	341 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1939 - 1939	34 actes
Quimper [Décès] Ajout 1847 - 1847	407 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1941 - 1941	14 actes
Quimper [Décès] Ajout 1848 - 1848	389 actes	Roscoff [Mariages] Ajout 1942 - 1942	17 actes

Roscoff [Mariages] Ajout 1943 - 1943	27 actes	Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1981 - 1982	111 actes
Roscoff [Mariages] Ajout 1944 - 1944	15 actes	Saint-Méen [Décès] Ajout 2001 - 2019	90 actes
Roscoff [Mariages] Ajout 1945 - 1945	36 actes	Saint-Pol-de-Léon [Mariages] Ajout 1936 - 1936	53 actes
Roscoff [Décès] Ajout 1930 - 1930	63 actes	Saint-Pol-de-Léon [Mariages] Ajout 1937 - 1937	47 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1976 - 1976	64 actes	Saint-Renan [Décès] Ajout 1997 - 2000	422 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1977 - 1977	62 actes	Scaër [Mariages] Ajout 1901 - 1902	88 actes
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1978 - 1978	74 actes	Scrignac [Naissances] Ajout 1886 - 1886	1 acte
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1979 - 1979	59 actes	Scrignac [Naissances] Ajout 1912 - 1912	1 acte
Saint-Martin-des-Champs [Décès] Ajout 1980 - 1980	59 actes	Scrignac [Naissances] Ajout 1913 - 1920	675 actes

LES REMPLACEMENTS D'ACTES CORRIGÉS

Suite au déploiement de la nouvelle version de GAELIG, les actes « révisés » ne font plus l'objet d'une suppression préalable. L'enregistrement correspondant de RECIF fait l'objet d'une mise à jour à partir de la saisie réalisée.

Beuzec-Cap-Sizun [Décès] Rempl 1872 - 1872	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1827 - 1827	1 acte
Brest [Décès] Rempl 1880 - 1882	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1829 - 1830	1 acte
Brest [Décès] Rempl 1881 - 1881	2 actes	Quimper [Décès] Rempl 1831 - 1831	1 acte
Brest [Décès] Rempl 1882 - 1885	2 actes	Quimper [Décès] Rempl 1844 - 1844	1 acte
Brest [Décès] Rempl 1883 - 1883	2 actes	Quimper [Décès] Rempl 1848 - 1848	1 acte
Brest [Décès] Rempl 1884 - 1884	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1853 - 1853	1 acte
Brest [Décès] Rempl 1885 - 1887	5 actes	Quimper [Décès] Rempl 1854 - 1855	1 acte
Brest [Décès] Rempl 1887 - 1888	2 actes	Quimper [Décès] Rempl 1863 - 1863	1 acte
Kerfeunteun [Décès] Rempl 1915 - 1915	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1870 - 1870	1 acte
Morlaix [Décès] Rempl 1910 - 1910	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1871 - 1871	2 actes
Morlaix [Décès] Rempl 1911 - 1911	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1872 - 1872	2 actes
Morlaix [Décès] Rempl 1913 - 1914	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1875 - 1875	1 acte
Quimper [Décès] Rempl 1809 - 1809	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1878 - 1878	1 acte
Quimper [Décès] Rempl 1810 - 1810	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1881 - 1881	3 actes
Quimper [Décès] Rempl 1814 - 1814	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1886 - 1886	2 actes
Quimper [Décès] Rempl 1818 - 1818	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1891 - 1892	1 acte
Quimper [Décès] Rempl 1825 - 1825	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1895 - 1895	1 acte
Quimper [Décès] Rempl 1826 - 1826	1 acte	Quimper [Décès] Rempl 1899 - 1899	4 actes

LES SUPPRESSIONS

En général, il s'agit de suppression de doublons. Pour la présente mise à jour, aucun acte n'a donné lieu à suppression.

LES ACTES HORS ETAT CIVIL

RECIF comporte par ailleurs 25 668 relevés de naissances hors 'Etat-Civil' dont 25 664 établis à partir des registres matricules et 4 d'origines diverses.

BILAN

Au 1^{er} novembre 2020 la base RECIF comportait :

4 949 039 naissances

1 307 464 mariages

4 054 044 décès

Soit un total de 10 310 547 actes (+ 189 738 actes depuis la mise à jour de juillet 2020)

10 215 900 de ces actes sont disponibles en ligne (N > 100 ans, M > 75 ans, D tous)

Important :

Les relevés de naissances postérieures à 1920 ainsi que les mariages postérieurs à 1945, quand ils sont informatisés, ne sont pas mis en ligne.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette mise à jour par leurs relevés, leurs saisies ou leurs photographies !

N'hésitez pas à contacter les antennes du CGF pour proposer vos services.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CGF

Une modification de certains articles des statuts du C.G.F. est devenue obligatoire pour continuer à faire vivre notre association. Les statuts actuels (titre II, article VI) prévoient que toute modification apportée aux statuts doit être faite dans le cadre d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Au cours de celle-ci, le projet de modification tel qu'il a été défini par le Conseil d'Administration sera présenté et soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Comme pour les votes lors de l'Assemblée Générale, les personnes ne pouvant prendre part à cette Assemblée Générale Extraordinaire sont invitées à remplir les procurations prévues à cet effet.

Si le quorum de l'assemblée générale extraordinaire n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra 15 jours plus tard.

13 Mars 2021 à 9h 30
Au Juvénat Notre-Dame - Penn Feunteun - 29150 CHÂTEAULIN

Voici les modifications apportées aux statuts qui seront soumises à l'approbation de cette Assemblée Générale Extraordinaire :

Article IV. – Admission

Les demandes d'admission devront être formulées par écrit auprès de l'Association. Toutefois, le Conseil d'Administration a toute latitude pour refuser une demande d'admission. Chaque nouvel adhérent reçoit une copie des statuts lors de son adhésion.

En devenant membre du CGF, le nouvel adhérent s'engage à respecter fidèlement les statuts et le règlement intérieur.

Projet modificatif de cet article :

Article IV. – Admission

Les demandes d'admission devront être formulées par écrit **ou en ligne via le site du CGF** auprès de l'Association. Toutefois, le Conseil d'Administration a toute latitude pour refuser une demande d'admission.

Chaque nouvel adhérent a la possibilité de consulter une copie des statuts et du règlement intérieur sur le site du CGF.

En devenant membre du CGF, le nouvel adhérent s'engage à respecter fidèlement les statuts et le règlement intérieur.

TITRE II. – DECISIONS COLLECTIVES

Article VI. – Assemblées Générales

1) Dispositions générales, modalités de convocation :

.....

2) L'Assemblée Générale ordinaire :

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année en principe au cours du 1er trimestre sur convocation du président du Conseil d'Administration du CGF.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises avec quorum du vingtième des membres inscrits et à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Toutefois un minimum de 80 membres devra être effectivement présent. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours d'intervalle, elle peut alors délibérer quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

3) L'Assemblée Générale Extraordinaire :

L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, en cas d'urgence, du président de ce Conseil ou encore du ou des contrôleurs de gestion. Elle statue sur la modification des statuts, sur la dissolution anticipée, sur toutes mesures de sauvegarde financières en cas de pertes importantes. Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises avec quorum du quart des membres inscrits et à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours d'intervalle : elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

TITRE III – ADMINISTRATION

Article VII. – Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil d'Administration composé :

- Des membres fondateurs, membres de droit
- Des 3 responsables des Conseils de gestion des 3 antennes (le Président, le secrétaire et le chargé des comptes)
- De 18 administrateurs élus, choisis parmi les membres actifs. Ils sont élus au scrutin secret.

Projet modificatif de cet article : (les modifications apportées sont en gras et italiques)

TITRE II. – DECISIONS COLLECTIVES

Article VI. – Assemblées Générales

1) Dispositions générales, modalités de convocation :

.....

2) L'Assemblée Générale ordinaire :

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année en principe au cours du 1er trimestre sur convocation du président du Conseil d'Administration du CGF.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Un minimum de 50 membres devra être effectivement présent. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours d'intervalle, elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

.....

3) L'Assemblée Générale Extraordinaire :

L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, en cas d'urgence, du président de ce Conseil ou encore du ou des contrôleurs de gestion.

Elle statue sur la modification des statuts, sur la dissolution anticipée, sur toutes mesures de sauvegarde financières en cas de pertes importantes.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité qualifiée du 2/3 des membres présents ou représentés. Un minimum de 50 membres devra être effectivement présent. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours d'intervalle : elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

.....

TITRE III – ADMINISTRATION

Article VII. – Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un conseil d'Administration composé :

- Des membres fondateurs, membres de droit
- Des 3 responsables des Conseils de gestion des 3 antennes (le Président, le secrétaire et le chargé des comptes)
- De 18 administrateurs élus, choisis parmi les membres actifs. Ils sont élus au scrutin secret, ***ou à main levée si accord unanime des membres présents,***

NB : Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour cette occasion, veuillez remplir une procuration que vous ferez parvenir au plus tard ***le 6 mars 2021*** soit au secrétariat de votre antenne de rattachement, soit directement à la personne à laquelle vous confiez le soin de vous représenter, à charge pour celle-ci de faire connaître au dit secrétariat le nombre de procuration(s) en sa possession, avant le mercredi précédant la tenue de la dite assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

Vous êtes invités à prendre part à l'Assemblée Générale de l'association qui se tiendra le :

Samedi 27 Mars 2021 à 9h 30
au restaurant Tal ar Milin à Penzé - 29670 TAULÉ

Si vous ne pouvez vous déplacer pour cette occasion, veuillez remplir le bulletin de procuration que vous trouverez en page **XVII**.

Pour faciliter le travail des secrétaires d'antennes chargés de la gestion de ces procurations, nous vous remercions de respecter les consignes pour les remplir. Ce pouvoir devra parvenir à votre antenne de rattachement au plus tard pour le **18 Mars 2021**, le cachet de la poste faisant foi. Au delà de cette date, il ne sera pas pris en compte.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

- . Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale de 2019
- . Rapport moral et d'activité pour l'année 2020
- . Rapport financier pour 2020
- . Présentation du budget prévisionnel de 2021
- . Discussion et votes pour l'approbation des rapports et du budget prévisionnel

REPAS AU RESTAURANT TAL AR MILIN

Si vous souhaitez prendre part au repas qui suivra l'assemblée générale, il faut impérativement vous inscrire. Vous trouverez un bulletin d'inscription au repas en page **XVII**.

Il est à renvoyer à l'antenne de MORLAIX (Place Onésime Krébel 29600 Morlaix) avant le 18 MARS 2021 accompagné du règlement.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du CGF.

Menu

café d'accueil, jus d'orange et viennoiseries

Apéritif (Kir et graines salées)

Brochettes de cabillaud, gambas et son riz basmati.

Suprême de volaille forestière et ses légumes.

Poire Belle-Hélène

boissons (vin blanc et rouge, eau minérale)

café

Prix du repas :

29 €

par personne



**RESTAURANT
TAL AR MILIN
15 route Nationale PENZÉ
29670 TAULÉ
02 98 67 10 61**

Sur la RN 12 à MORLAIX, prendre la D58 en direction de ROSCOFF.

Sur la D58 prendre la sortie TAULÉ, puis la D119 en direction de PENZÉ)

NB : Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour cette occasion, pensez à faire parvenir une procuration soit au secrétariat de votre antenne de rattachement, soit directement à la personne à laquelle vous confiez le soin de vous re présenter au plus tard **le 18 Mars 2021**.

INSCRIPTION AU REPAS QUI SUIVRA L'ASSEMBLEE GENERALE

Coupon à découper et à renvoyer à l'antenne de Morlaix après l'avoir complété **avant le 18 Mars 2021** accompagné du chèque de règlement d'un montant de **29 €** par personne libellé à l'ordre du CGF.

Mme / Melle / M :

Adhérent(e) n° _____ du CGF, participera au déjeuner qui sera servi à l'issue de l'Assemblée Générale, le samedi 27 mars 2021, au prix de **29** euros au restaurant Tal ar Milin (Penzé) à Taulé.

Nombre de participants :

Ci-joint, mon règlement par chèque de _____ €, en date du _____ à l'ordre de l'Antenne de Quimper du CGF.

Fait à _____, le _____

Signature

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété **avant le 18 mars 2021**.

Je soussigné(e) _____, membre n° _____ du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : _____ donne tout pouvoir à M. _____, membre n° _____ du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du CGF, le 27 mars 2021 au restaurant Tal ar Milin, Penzé, à Taulé.

Fait à _____, le _____

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple)

à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété **avant le 18 mars 2021**.

Je soussigné(e) _____, membre n° _____ du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : _____ donne tout pouvoir à M. _____, membre n° _____ du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du CGF, le 27 mars 2021 au restaurant Tal ar Milin, Penzé, à Taulé.

Fait à _____, le _____

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CGF

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété **avant le 6 mars 2021**

Je soussigné(e) _____, membre n° _____ du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : _____ donne tout pouvoir à M. _____, membre n° _____ du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CGF qui se tiendra au Junévat-Notre-Dame à Châteaulin le 13 mars 2021 et à défaut pour celle du 27 mars 2021, qui se tiendra au restaurant Tal ar Milin, Penzé, à Taulé, au cas où celle du 13 mars n'atteindrait pas le quorum.

Fait à _____, le _____

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CGF

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple) **avant le 6 mars 2021**

Je soussigné(e) _____, membre n° _____ du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : _____ donne tout pouvoir à M. _____, membre n° _____ du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CGF qui se tiendra au Junévat-Notre-Dame à Châteaulin le 13 mars 2021. et à défaut pour celle du 27 mars 2021, qui se tiendra au restaurant Tal ar Milin, Penzé, à Taulé, au cas où celle du 13 mars n'atteindrait pas le quorum.

Fait à _____, le _____

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

CENTRE GENEALOGIQUE DU FINISTERE

Siège social : Salle municipale, rue du Commandant Tissot, 29200 BREST

A ADRESSER A VOTRE ANTENNE DE RATTACHEMENT

Antenne de Brest :
Salle municipale, Rue du Commandant Tissot 29200 BREST

Antenne de Morlaix :
Place Onésime Krébel 29600 MORLAIX

Antenne de Quimper :
4 Rue Félix Le Dantec, zone de Creac'h Guen 29000 QUIMPER

RENOUVELLEMENT DE COTISATION AU CGF OU D'ABONNEMENT AU LIEN POUR L'ANNEE 2021

Consignes :

1^{er} cas : règlement par CB :

Veillez vous connecter sur notre site à l'adresse suivante : //cgf-bzh.fr

Ce paiement est entièrement sécurisé. Vous recevrez un SMS sur votre téléphone portable, avec un code à saisir pour confirmer votre règlement. Utilisez cette formule dans la mesure du possible, car en raison des automatismes qui y sont liés, cela soulage le travail de nos bénévoles.

2^{ème} cas : règlement par Pay-Pal :

Pour les personnes à l'étranger, vous avez la possibilité de payer par Pay-Pal. Dans ce cas, nous contacter par courriel à l'adresse suivante : cg29@cgf.bzh

3^{ème} cas : règlement par chèque :

Merci de renseigner les documents qui suivent.

Vos renouvellements d'adhésion sont à adresser, avec votre chèque à l'ordre du Centre Généalogique du Finistère, à l'antenne de rattachement de votre choix.

ATTENTION !

Généabank :

Rappel : la distribution des points Généabank du 1^{er} trimestre 2021, se fera le 7 janvier. Soyez prévoyant(e) en réglant votre cotisation à temps, pour bien démarrer la nouvelle année.

A titre informatif, les comptes généabank des personnes qui renouvelleront après le 31 janvier ne seront crédités que de 600 points au lieu de 900 si le renouvellement s'effectue jusqu'au 28 février et de 300 points pour un renouvellement en mars.

Expédition du Lien

Si votre renouvellement de cotisation intervient après le 15 février (pour le Lien du premier trimestre) et le 14 juin (pour le deuxième trimestre), merci de prévoir un règlement complémentaire de 6, 96 € par Lien paru, le tarif «envoi de groupe» ne s'appliquant plus. Ainsi toute personne qui renouvellera sa cotisation après le 1^{er} juin 2021 devra joindre à son règlement 9, 28 € pour l'expédition de deux revues (premier et deuxième trimestre).

ABONNEMENT AUX QUATRE NUMEROS 2020 DE LA REVUE LE LIEN SANS ÊTRE ADHÉRENT : 29 €

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : N° : _____ Rue : _____
Lieu-dit : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
N° de téléphone : _____ N° de téléphone portable : _____
Adresse électronique : _____

Chèque à libeller à l'ordre du Centre Généalogique du Finistère et à renvoyer au siège social de l'association :

CGF Salle municipale rue du Commandant Tissot 29200 BREST

NB : Le paiement par CB n'est pas possible pour un simple abonnement à la revue.

XXIII

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CGF POUR L'ANNEE 2021

Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 avec règlement par chèque

Imprimé à n'utiliser que si vous n'optez pas pour le règlement sécurisé par Carte Bancaire mis en place par le CGF

1- J'INDIQUE MON ANTENNE DE RATTACHEMENT POUR MON RENOUVELLEMENT D'ADHESION

BREST		MORLAIX		QUIMPER	
-------	--	---------	--	---------	--

2- JE RENSEIGNE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

ADHERENT N° :

Antenne de rattachement :

Mr Mme Mlle Nom :

Nom de jeune fille* :

Prénom :

Adresse : N° :

Rue :

Lieu-dit :

Code Postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone* :

N° de téléphone portable* :

Adresse électronique :

Date de naissance :

Lieu de naissance* :

Profession* :

* : mention facultative mais souhaitée

(A REMPLIR PAR LA DEUXIÈME PERSONNE DANS LE CAS D'UN RENOUVELLEMENT "COUPLE" OU "DUO")

ADHERENT N° :

Mr Mme Mlle Nom :

Nom de jeune fille* :

Prénom :

Adresse : N° :

Rue :

Lieu-dit :

Code Postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone* :

N° de téléphone portable* :

Adresse électronique :

Date de naissance :

Lieu de naissance* :

Profession* :

* : mention facultative mais souhaitée

3- JE CHOISIS MA FORMULE D'ADHESION :

Cotisations	Conditions	Montant dû	Choix
Cotisation annuelle avec abonnement au Lien et accès aux bases sur Internet ¹ : donne la qualité de membre 26 € (44 € pour Duo) + abonnement préférentiel au Lien (18 €), qui donne en sus accès aux bases informatiques en nos locaux et sur Internet, via GENEABANK avec attribution de codes personnalisés.	Personne seule	44 €	<input type="checkbox"/>
	Duo ²	62 €	<input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle : donne la qualité de membre (pas de revue, ni d'accès aux bases par Internet, accès aux bases uniquement en salle de lecture dans les antennes)	Personne seule	26 €	<input type="checkbox"/>
	Duo ²	44 €	<input type="checkbox"/>

¹ Cette formule vous permet de recevoir les codes d'accès personnalisés pour consulter, via Internet, les bases de données du CGF (RECIF, BAGAD, HORSEC, DECRETS, TUTELLES ... ainsi que la base de données GENEABANK.

² La formule Duo peut être souscrite par des couples mariés ou non, un parent et son enfant, un frère et une soeur, etc...

"J'autorise le Centre Généalogique du Finistère à collecter les informations portées sur ce bulletin d'inscription ou de renouvellement de cotisation et à m'adresser des courriels (lettres d'information notamment). oui non

Nous vous rappelons que vos données personnelles NE SONT JAMAIS partagées avec des sociétés commerciales.

Via le site du CGF (<http://recif.cgf.bzh/cgf.php>), vous avez la possibilité de modifier ces données.

Vous pouvez aussi nous contacter soit par courrier, soit par mail (cg29@cgf.bzh) pour demander la modification ou même la suppression de vos données personnelles."

Je m'engage à ne faire aucune exploitation lucrative de mes recherches, sous quelque forme que se soit, à titre personnel ou au nom du CGF.

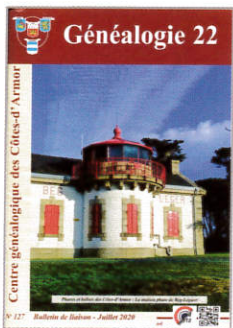
Fait à :

le :

signature :

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



Généalogie 22, n°128

- Une centenaire respectable et respectée, Adélaïde Bécot (Paimpol 1807-1908), par Annick Mévellec, 9p.
- Le granit de Saint-Brieuc, produit d'exportation, par Monique Jézéquel, avec la généalogie de Charles Le Maout, par Marie Boucher, 8p.
- Un engagement oublié : Eugène Philippe (1912-1940), par André Orhan, 7p.
- Alain Le Gualès, l'armateur, par Henriette Herlant, 7p.
- La naissance à Saint-Germain-de-la-Mer sous l'Ancien Régime, par Pierre Goetgheluck, 8p.
- En feuilletant la presse : Un Breton, Yves Marie Le Hégarat sauve une Bretonne, Eulalie Lebel née Le Razer et l'asile du Vésinet, par Renée-Claude Marion, 3p.

Chef d'Armor

108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine

Permanences et courrier :

18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES

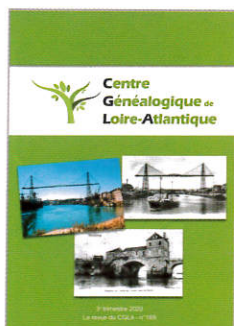


Racines 35, n°135

- Herminie Prod'homme, une résistante d'exception, par Daniel Hubert, 3p.
- Procès relatif à un héritage en 1887, par Jean-Pierre Gallacier, 6 p.
- Québriac et son passé seigneurial. La vie mouvementée des de Guémadeuc, par Bernard Arribard, 11p.
- Patronyme Desmots en Grèce et au Brésil, par André Desmots, 8p.
- Soldats Brétiliens, du second bataillon du Régiment d'infanterie de ligne du Limousin et du 42e Régiment d'infanterie de ligne, 3p.
- Originaires d'Ille-et-Vilaine, ils décèdent en Nouvelle-Calédonie, par Nadine Le Dily, 2p.

Centre Généalogique de la Loire Atlantique

1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES



CGLA n° 169

- La photothèque de Bouée, par Bernard David, 5p.
- Registre clandestin de Saint-Etienne-de-Montluc, par Fabrice Aguesse, 7p.
- Nantes, Couëron, le centenaire des cités en bois, par Louis Le Bail, 5p
- Au fil des registres, confessions d'un recteur de la paroisse de la Chapelle-Glain, par Jack Bety, 4p.

Mémoire Vivante de Fégréac

Mairie, 44 FEGREAC

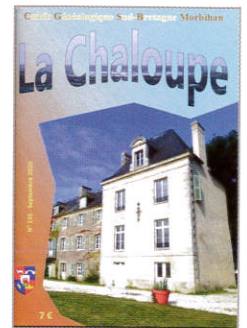
memoirevivante.fegreac@voila.fr

Centre Généalogique du Finistère

(voir page 2 de couverture)

Centre Généalogique du Morbihan

12 rue Colbert, 56100 LORIENT

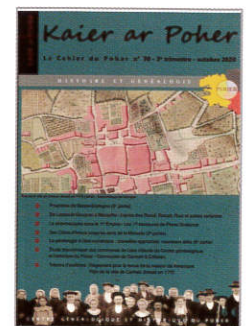


La Chaloupe n° 136

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – 15
- Landaul, par † Job Jaffré, 8p.
- Le contexte dans lequel vivaient nos grands-parents ou les leurs, par Denis Gabriel, 1p, avec la découverte de la vie quotidienne des Bretons au XIXe siècle par Yann Brekilien, 3p.
- Jean Jacques Trentinian (1748-1813), armateur, négociant, maire et député de Lorient, par Yvonick Danard, 8p.
- Langonnet, commune rebelle sous la Révolution (7), par Pierre-Yves Quémener, 10p.
- Chroniques du recteur de Locquénil du 4 février 1943 au 9 mai 1945 (Père Joseph Le Bail) (2), 6p.

Centre Généalogique du Poher

Boulevard de la République, 29720 CARHAIX



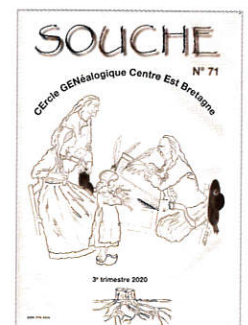
Kaier ar Poher n° 69

- Prophètes de Basse-Bretagne – 2e partie, par Christian Souchon, 12p.
- De Lescouët-Gouarec à Marseille. Lignée des Raoul, Raoult, Raul et autres variantes, par Patrick Le Fanic, 8p.
- La pharmacopée sous le 1er Empire. Les 17 blessures de Pierre Guillemot, par Yan Petit-Pierre, 8p.
- Des Côtes d'Armor jusqu'au seuil de la Moneda – Desde las Côtes-d'Armor hasta el umbral de la Moneda – 2ème partie, par Sergio Hernan Riquelme Bayle et Gabriel Yves Marie, 12p.
- La généalogie à l'ère numérique : nouvelles approches, nouveaux défis, 6e partie, par Aliénor Samuel-Hervé, 14p.
- Etude toponymique des communes de l'aire d'étude du Centre Généalogique et historique du Poher : Communes de Carnoët à Collorec, par Jean-Claude Even, 6p.
- Trésor des Archives : Règlement pour la tenue de la maison de Kerampuil, par Jean-François Coënt, 4p.

CEGENCEB

Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

- De la paroisse à la commune : La Croix-Helléan, par Christiane Blanchard, 2p.
- Nos aïeux cheminots, par Pascale Lalys, 5p.
- Le taureau bleu, par Marie-louise Tanneux, 5p.
- L'histoire et les épidémies, par Gisèle Morlan, 2p.
- La grippe espagnole à Mohon, à la fin de la première Guerre Mondiale, par Cyril David, 3p.
- Charbonniers en forêt de Paimpont. Le temps du libéralisme de 1791, à nos jours, par Joseph Boulé, 10p.



Souche n° 71

